

Chasseur Mayennais



Spécial ouverture

Compte rendu AG 2016



CARTE DE PRÉLÈVEMENT SANGLIER
SAISON 2016-2017
Remplir, remplir une fiche par sanglier à retourner dans les 3 jours à fdm@mayenne2.com

Le déclarant :
Nom et prénom : MARTIN BODARD
Adresse : LA RAVICHERE
Commune : MONTFLOURE
Type de secteur : Massif forestier D-15ha
Date : 13/08/2016
Poids plein : Oui Non
Poids vide : Oui Non

Telephone : 06 70 37 89 50
LA BOUTIQUE
Lieu de : LA VOINELLE
Type de prélèvement : CHASSE
Sexe : M F
N°carte ASIC : 06

Carte de prélèvement sanglier en ligne

Arrêté d'ouverture

Le bon sens a de l'avenir

Assurances

Chassez en toute sérénité avec l'assurance chasse du Crédit Agricole.

L'assurance individuelle du Chasseur du Crédit Agricole inclut :

- La responsabilité civile chasseur et chien(s).
- La sauvegarde des droits du chasseur et de ceux des victimes.
- La garantie de(s) chien(s).

Les contrats d'assurance chasse sont proposés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 249.194.475 €, entreprise régie par le Code des Assurances - 352 358 865 RCS Paris, Siège social : 8-10 boulevard Vaugirard, 75124 Paris Cedex 15. Les événements garantis et les conditions sont fixés au contrat.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - 414 993 998 RCS LE MANS - Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 736 - Siège social : 40 rue Prémartine - 72083 LE MANS CEDEX 9 - 01/2016.

**Motoculture - Jardinage
Agriculture - Bricolage
Matériaux - Habillement**



Route d'Angers - Saint-Fort
53200 CHÂTEAU-GONTIER

Tél. 02 43 09 17 15
Fax 02 43 07 91 11

Route de Laval
53600 ÉVRON

Tél. 02 43 01 60 05
Fax 02 43 01 39 53

Groupe
Jean-Louis Guilmault



MAYENNE AUTOMOBILES

643 avenue Gutenberg
53100 MAYENNE
Tél. 02 43 30 44 44

RENAULT LAVAL

Avenue de Paris (route de Rennes)
53940 SAINT-BERTHEVIN
Tél. 02 43 01 22 22

HAUT ANJOU AUTOMOBILES

11 avenue René Cassin
53200 CHÂTEAU-GONTIER
Tél. 02 43 09 15 15

OUVERT du lundi au samedi : 9h-12h / 14h-19h



Le mot du Président

La saison 2015-2016 a vu la mise en place du plan de chasse lièvre sur tout le département. Les comptages lièvre généralisés par le biais de l'IKA (Indice Kilométrique d'Abondance) montrent de grandes diversités dans les populations et des évolutions tant à la hausse qu'à la baisse qui s'expliquent souvent par la maladie qui frappe ici et là tant en Mayenne, que sur le territoire de la France. De récentes études viennent de montrer la transmission du virus du lapin au lièvre ce qui peut expliquer certaines mortalités.

En tout état de cause, cette situation montre la nécessité des mesures prises. La généralisation des comptages nous permet par ailleurs de progresser dans la connaissance des populations des chevreuils de plaine... ce qui permettra dans les années à venir d'en tenir compte pour leur attribution.

Le sanglier se porte toujours bien avec à ce jour une maîtrise des dégâts. Le prélèvement maximum de six sangliers va en conséquence être généralisé lors de la saison de chasse 2016-2017 à tout le département avec la faculté pour M. le Préfet d'y apporter en cas de problème des dérogations.

Par contre nous avons des inquiétudes en ce qui concerne le petit gibier et notamment du faisane du fait des mauvaises conditions climatiques de cette année.

Un espace adhérent vient d'être créé afin de faciliter les échanges avec la Fédération. Je vous suggère d'en profiter au mieux et vous conseille de lire avec attention le présent Chasseur Mayennais.

Je vous souhaite une bonne ouverture à tous.

Yves MOULIÈRE

Dans ce numéro :

3 
Édito

4 

Informations Nationales

Espèces exotiques envahissantes et réglementation

5 

Informations Fédération

Assemblée générale 2016

Nécrologie

Carnet de piéteur

Plan de chasse lièvre 2016/2017

Espace adhérent en ligne

Carte sanglier en ligne

Concours photo

Fête de la chasse à Villiers

24 

Arrêté préfectoral

28 

Nos associations

AFACCC 53

AGDFS 53

ADCGG 53 a 20 ans !

FDGP 53

Association des jeunes Chasseurs

Amicale des Trompes de Villiers

Société de chasse communales

ACAM

René Dubré, société de chasse

Association des Chasses Privées

35 

Recette

Émincé de sanglier...

36 

Notre faune

Les oies grises

37 

Cynophilie

Le Billy

38 

Histoire drôle

Petite annonce

39 

Plan de chasse grands gibiers

Revue de la Fédération des chasseurs de la Mayenne | 2^{ème} semestre 2016



Tirage : 9 400 exemplaires

Dépôt légal : 2^{ème} semestre 2016

ISSN : 0397-8621

Directeur de la publication : Yves MOULIÈRE

Coordinateur : Stéphane PETIT

Rédaction : Jean-François ARCANGER

Création et impression : Imprimerie MADIOT

Saint-Berthevin - 02 43 69 21 03

Fédération départementale des chasseurs de la Mayenne

« La Vigneule » - 53240 MONTFLOURS

Tél. 02 43 53 09 32 - Fax : 02 43 67 16 96

Courriel : fdcm@chasseurs53.com

www.frc-paysdelaloire.com

Photos de couverture : J-F.A.



Espèces exotiques envahissantes et réglementation

Une espèce exotique envahissante (EEE) est une espèce exotique dont l'introduction par l'homme sur un territoire menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives. Le danger de ce type d'espèce est qu'elle accapare une part trop importante des ressources dont les espèces indigènes ont besoin pour survivre, ou qu'elle se nourrisse directement des espèces indigènes. Les espèces exotiques envahissantes sont aujourd'hui considérées comme l'une des plus grande menace pour la biodiversité.

On retrouve dans la liste de ces EEE des espèces pour lesquelles des mesures de régulation sont mises en œuvre. A ce titre, les ragondins et rats musqués font l'objet d'une lutte obligatoire, ainsi que de mesures spéciales pour les particuliers (tir toute l'année). La Bernache du Canada, quant à elle, a été inscrite pour une période de 6 ans sur la liste des espèces chassables afin de permettre aux chasseurs de participer activement à la limitation de ses popu-



Bernaches à l'état sauvage en Mayenne.

lations. Egalement l'éradication de l'érisma rousse (petit canard nord-américain) est encadrée par un arrêté ministériel définissant les personnels habilités (ONCFS).

Corollaire à ces actions de destruction, un encadrement des règles de détention de ces espèces a été mis en place afin de maîtriser les risques d'évasion des animaux détenus. Ainsi, l'arrêté ministériel du 10 août 2004 a été modifié pour imposer, pour une partie des espèces invasives, que leur détention soit subordonnée à l'obtention préalable d'une **autorisation préfectorale**, que chaque animal soit **identifié individuellement**, le nombre de spécimens déte-



nus étant limité. Cette autorisation n'est attribuée que si le demandeur présente un dossier garantissant au Préfet que les structures où seront détenues les EEE les empêchent d'atteindre le milieu naturel.

Pour mémoire, l'absence d'autorisation, le non marquage des animaux, ainsi que le non respect des quotas limitatifs, sont constitutifs d'un **délit passible de 1 an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende**. L'introduction volontaire dans le milieu de spécimens de ces espèces est également passible des mêmes peines. Le relâcher accidentel (animaux qui échappent par exemple) est constitutif d'une infraction punie d'une contravention de 4^{ème} Classe (jusqu'à 750€ d'amende).

Liste des principales EEE

Mammifères :

- Chien Viverrin - Chassable/nuisible
- Ragondin - Chassable/nuisible
- Rat musqué - Chassable/nuisible
- Raton-Laveur - Chassable/nuisible
- Vison d'Amérique - Chassable/nuisible
- Wallaby de Bennett – Non chassable

Oiseaux :

- Bernache du Canada - Chassable/nuisible
- Erisma rousse – non chassable
- Ouette d'Egypte – non chassable

Denis LEROY.



ARMURERIE D'ANJOU

SPECIALISTE DE L'ARME FINE

FABRICANT - REPARATEUR - VENDEUR

POUR TOUT ACHAT D'ARME NEUVE,
BÉNÉFICIEZ D'UNE EXTENSION DE GARANTIE
ET D'UN ACCOMPAGNEMENT DE DEUX ANS,
SUR LA CONFORMITÉ.

TOUTES LES RÉPARATIONS SONT RÉALISÉES
DANS NOTRE ATELIER PAR TROIS ARMURIERS
DIPLOMÉS DE LA HAUTE ÉCOLE D'ARMURERIE DE LIÈGE

2, route de Cholet
49370 Bécon les Granits
02 41 77 05 07

armureriedanjou@orange.fr



Compte-rendu de l'assemblée générale 2016



La 89^{ème} Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs de la Mayenne s'est tenue le samedi 23 avril 2016 dans la salle des Pléiades de Louverné.

Préalablement le Président a proposé de désigner comme Bureau de la présente assemblée celui du Conseil d'Administration :

M. Gérard COURCIER et Denis LERICHE vice-présidents,

M. Yves-Hubert GUENIOT trésorier, M. Stéphane PAUTREL trésorier adjoint, M. Bruno CARRE secrétaire, M. Yves-Alain LE BRETON secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale du 18 avril 2015, paru dans le Chasseur Mayennais du 2^{ème} semestre 2015, a été adopté.

Une minute de silence à l'attention de messieurs Albert CHARDRON, Daniel GUILMEAU et Jean-Luc CLAVREUL a été observée.

Le premier était entré à la Fédération départementale des chasseurs de la Mayenne le 15 mars 1950 pour exercer les fonctions de garde des eaux et forêts, il avait été promu garde-chef le 1^{er} juillet 1969, et avait quitté ses fonctions le 30 novembre 1986.

Le second fut membre du Conseil d'Administration de la Fédération de 1980 à 2004, et président de la société de chasse de St Calais du Désert.

RAPPORT MORAL

Les points sur l'évolution législative et réglementaire suivants ont été présentés :

Au niveau départemental

Dans le précédent Chasseur Mayennais, il était indiqué la possibilité d'inclure dans les plans d'urbanisme, dans les zones agricoles ou naturelles, la construction de huttes de chasse, abri de pêche, et pourquoi pas miradors ; ceci a été validé le 10 décembre 2015, lors de la réunion de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (la CDPENAF), à laquelle le Président avait participé.

Cette possibilité a été ouverte par les dernières dispositions de la loi du 17 août 2015, modifiant l'article L 123-1-5 du Code de l'Urbanisme.

Projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Le texte adopté en 2^{ème} lecture à l'assemblée nationale le 17 mars de cette année étant à ce moment en travaux, des dispositions concernant la chasse sont en discussion et semblaient acquises lors de l'AG comme par exemple :

- ▶ Les Fédérations des chasseurs contribuent à la connaissance du patrimoine naturel. **Art.3 ter**
- ▶ La préservation de la biodiversité doit prendre en compte les services et usages qui s'y rattachent. **Art.2 bis**
- ▶ Affirmation de la spécificité du CNCFS par rapport au Conseil National de la Biodiversité. **Art.5 A**
- ▶ Maintien de l'équilibre actuel concernant la répartition des sièges au sein du CA de l'ONCFS. **Art.7 ter**
- ▶ Prolongation de la validité du schéma départemental de

gestion cynégétique. **Art.58 bis A**

▶ Possibilité de créer des Fédérations interdépartementales des chasseurs. **Art 59 bis A**

▶ Rejet de l'extension aux mammifères des principes de la directive Oiseaux. **Art.68 quater**

▶ La protection du gibier peut conduire le préfet à ordonner la mise en place de mesures administratives. **Art.60**

Au moment de la parution de ce journal, certains points semblent être remis en cause.

Une enquête au niveau national a été réalisée pour évaluer l'impact et le poids socio-économique de la chasse. Les chasseurs avaient été sollicités lors de la dernière assemblée générale pour y répondre. Les résultats parus dans le dernier Chasseur Mayennais sont plus que significatifs sur l'importance économique de la chasse :

.../...



Mayenne Anjou

RATS SOURIS
taupes
insectes
guêpes
frelons
puces
cafards
...

Devis gratuit

Contactez-nous au
02 43 53 53 54







Au niveau national 3,6 milliards d'euros pour 1 140 000 pratiquants, un emploi pour 70 chasseurs (soit 25 000 emplois à temps plein), 500 000 bénévoles représentant 78 millions d'heures de bénévolat. Ceci démontre que le maintien et le développement de la chasse sont un atout essentiel pour nos territoires ruraux et que les chasseurs sont un pivot de l'entretien de ceux-ci au niveau environnemental.

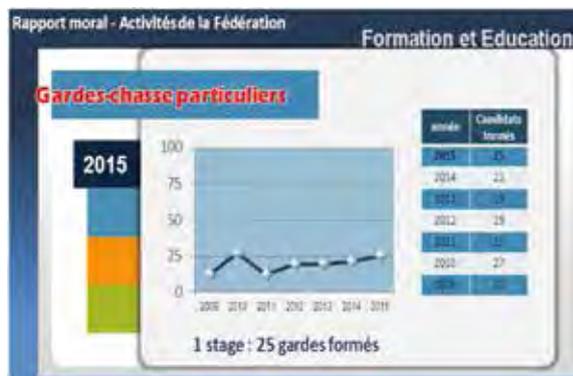
La Pêche a réalisé de son côté une étude identique recourant au même organisme : le BIPE, avec des résultats importants, bien qu'inférieurs à ceux de la chasse : 2 milliards d'euros d'impact économique, 1,4 millions de pêcheurs avec par contre un nombre bien inférieur de salariés (1000), et de bénévoles.

Il en résulte que chasseurs et pêcheurs représentent un véritable poids économique, allant de pair avec une entité sociale et environnementale indéniables.

Une nouvelle étude est en cours, afin de déterminer la plus-value réelle apportée par les chasseurs à l'environnement.

FORMATIONS 2015

1- FORMATION DES GARDES CHASSE PARTICULIERS



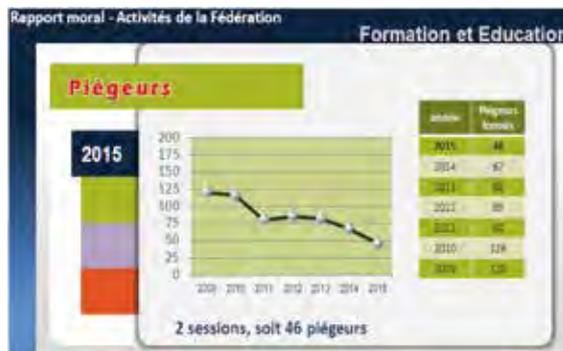
Comme tous les ans, la Fédération a organisé un stage en 2015 au cours duquel 25 gardes ont été formés. Ce qui donne une moyenne d'un peu plus de 21 par an sur huit ans, avec un total de 194 depuis 2007.

2- ATTESTATIONS DE MEUTES



En 2015 deux séances de contrôles ont eu lieu pour 10 meutes et 71 chiens avec un contrôle des dossiers et une présentation des chiens effectués à la Fédération, sous l'autorité d'un administrateur référent : M. LE PIVERT.

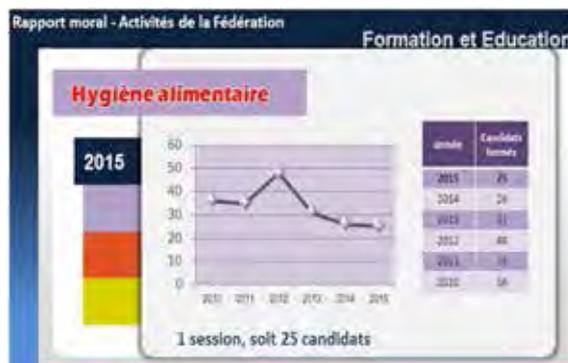
3- FORMATION DES PIEGEURS



2 sessions ont eu lieu en 2015 pour 46 piègeurs formés. La diminution du nombre de piègeurs formés se poursuit.

Toutefois près de 1 993 chasseurs Mayennais ont été agréés depuis qu'existe cette formation.

4- FORMATION DES CHASSEURS A L'HYGIENE ALIMENTAIRE



Une demi-journée de formation a eu lieu en 2015, pour 25 chasseurs formés. Cette formation présente un intérêt pour la santé publique. En effet elle a pour objet entre autre de former des chasseurs à la détection de l'anormal sanitaire sur les gibiers qu'ils prélèvent. Ainsi ils jouent un rôle de vigie sanitaire de la faune sauvage du département en particulier pour les zoonoses. La Fédération encourage vivement les chasseurs à s'inscrire à cette formation

5- ASSOCIATION DES CHASSEURS A DES ACTIONS TECHNIQUES DE TERRAIN

► BAGUAGES BECASSES :

12 sorties de nuit à deux techniciens plus un ou deux chasseurs en plus à chaque sortie.

► COMPTAGES NOCTURNES LIEVRES : (et un certain nombre d'autre espèces)

104 circuits de comptage nocturne parcourus 3 fois avec plus de 1000 bénévoles.



A noter que ces comptages permettent aussi d'évaluer l'évolution des populations de chevreuil de plaine sur le département.

Cet élément était indispensable, et permettra à partir de données techniques de déterminer les attributions en fonction des secteurs.

1 G.I.C. compté par points au projecteur avec 30 bénévoles.

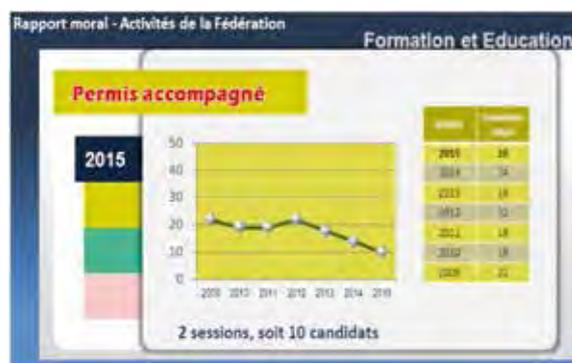
► **COMPTAGES FAISANS**

15 séances conduites par 1 à 2 techniciens, renforcés par 302 chasseurs.



Le Président a particulièrement remercié l'ensemble des acteurs cynégétiques pour leurs implications bénévoles dans ces missions essentielles sans qui cela ne serait pas possible.

6- FORMATION AU PERMIS ACCOMPAGNÉ



- 10 chasseurs ont été formés en 2015 soit une moyenne de 17 par an, environ, depuis la mise en œuvre de cette mesure en 2007 et un total de 156 jeunes chasseurs formés.

Les conditions à remplir pour pratiquer la chasse accompagnée sont :

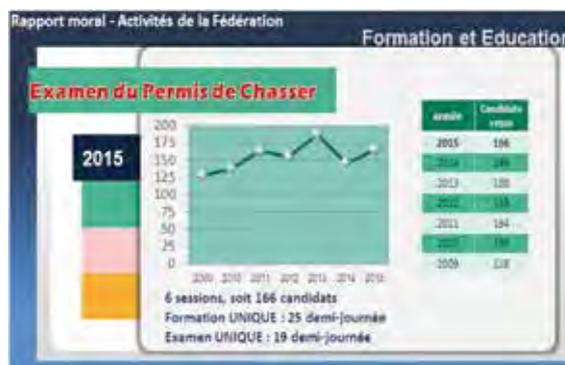
- Être âgé de 15 ans minimum,
- Être accompagné d'un tuteur détenteur du permis de chasser depuis au moins 5 ans et ayant si possible suivi aussi la formation.
- Un fusil pour deux pendant la chasse.

Cette formule permet à l' « accompagné » de chasser gratuitement pendant un an après la formation.

7- FORMATION AU PERMIS DE CHASSER

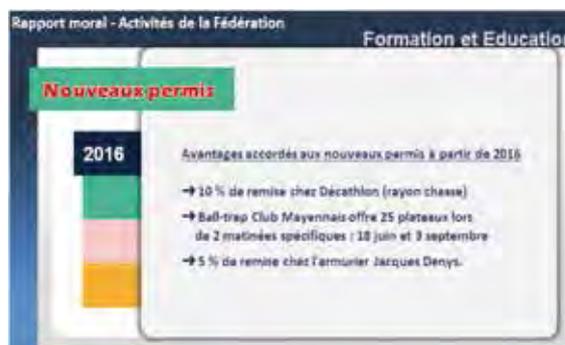
- 166 permis ont été attribués en 2015. Depuis ces 5 der-

nières années environ 160 candidats par an obtiennent leur permis de chasser.



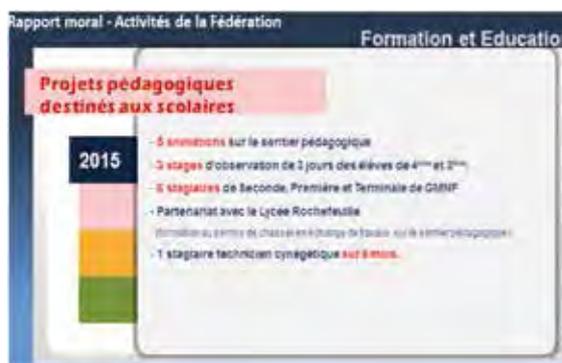
Avantages accordés aux nouveaux permis à partir de 2016 :

- Le ball-trap club Mayennais offre 25 plateaux lors de 2 matinées spécifiques (18 juin et 3 septembre)
- 5% de remise chez l'armurier Jacques DENYS.
- 10% remise chez Décathlon sur le rayon chasse : la Fédération a signé en partenariat avec DECATHLON le 26 février 2016 pour les nouveaux permis, réfléchit à un élargissement vers de nouveaux adhérents en contrat de services.



8- PROJETS PÉDAGOGIQUES DESTINÉS AUX SCOLAIRES

- 5 animations sur le sentier pédagogique,
- 3 stages d'observation de 3 jours des élèves de 4^{ème}, 3^{ème}
- 6 stagiaires de 2^{nde}, 1^{ère} et terminales GMNF



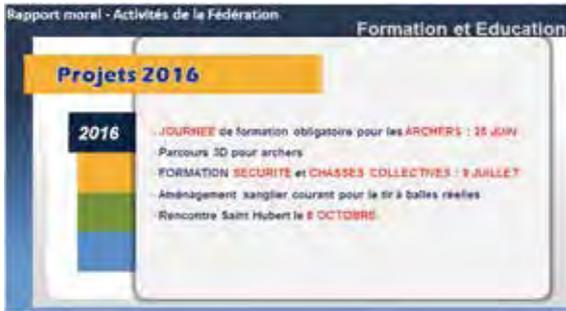
.../...





- Partenariat avec le lycée Rochefeuille (formation au permis de chasser en échange de travaux sur le sentier pédagogique).
- 1 stagiaire : Romain, qui a travaillé sur la prédation des nids avec les pièges-photos.

9- PROJETS 2016



- Une journée de formation obligatoire pour les archers avec délivrance d'une attestation : 25 juin 2016.

- Parcours 3D pour archers.
- Une formation sécurité et chasses collectives : 9 juillet 2016
- Aménagement du sanglier courant de la Fédération pour le tir à balles réelles.
(Formations sécurité et utilisation d'une arme, accueillir l'épreuve pratique de la formation du brevet grand gibier)...
- Rencontre Saint Hubert le 8 octobre 2016. Inscription à la Fédération.

Le Conseil d'Administration, dans sa dernière réunion, a prévu de fixer la date d'ouverture générale au dimanche 25 septembre 2016, et celle de la fermeture générale au 28 février 2017.

Les dates d'ouverture et de fermeture du lièvre étaient présentées par Jean-François Arcanger lors de son intervention.

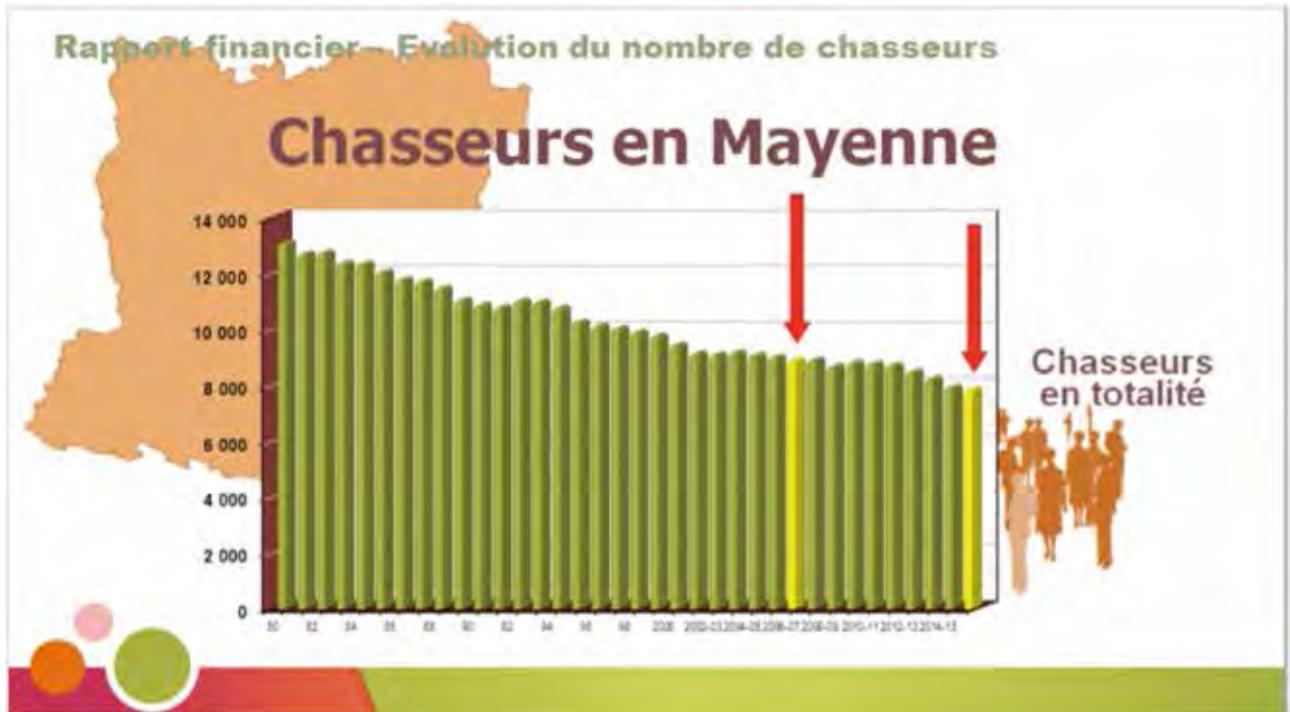
RAPPORT FINANCIER

Il est présenté par M. Y.-H. GUENIOT, Trésorier de la Fédération

Evolution du NOMBRE DES CHASSEURS

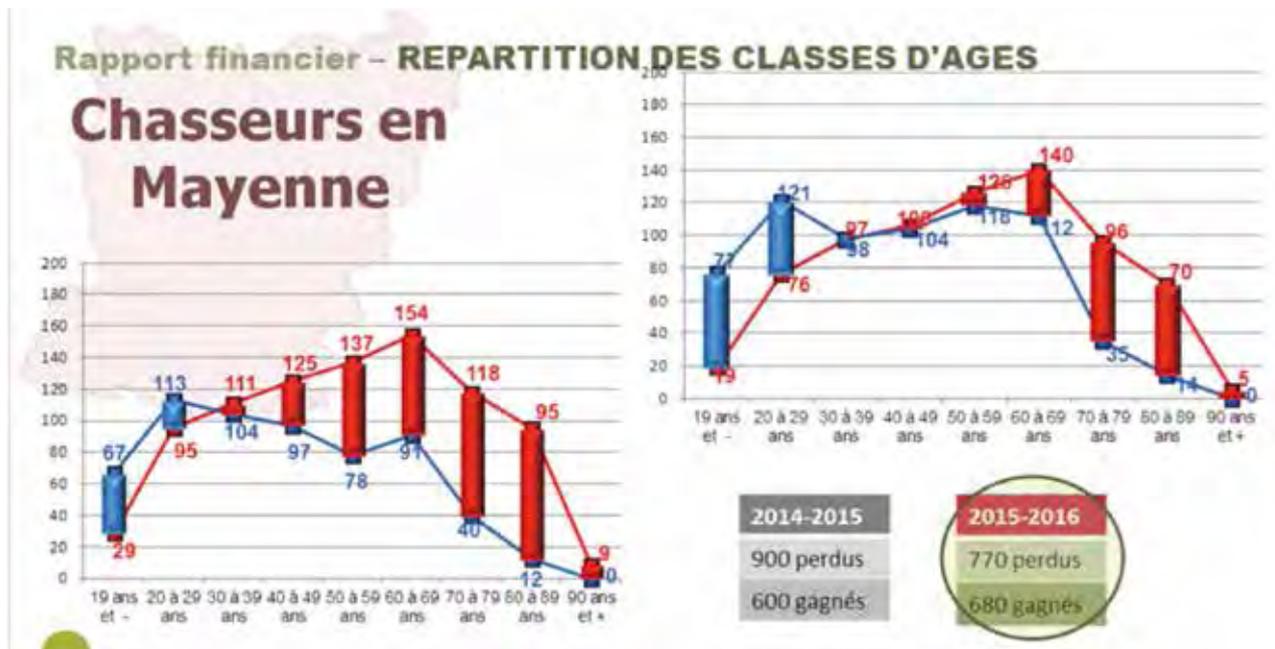
En Mayenne, le nombre s'est élevé pour 2015-2016 à 7 859 chasseurs. Le nombre global est donc en légère baisse de -1,10 % soit - 88 chasseurs par rapport à l'an dernier : en

quelque sorte un palier. Baisse moins préoccupante que la saison dernière qui était de 307 chasseurs. Cette évolution baissière, impliquera des évolutions d'organisation et des mutualisations.





Que peut-on dire sur les chasseurs s'arrêtant et sur les nouveaux chasseurs ?



Le graphique des tranches d'âges est un indicateur intéressant ; les tranches d'âges mettent en évidence les flux nouveaux permis et arrêt de permis.

Pour 2015-2016 : le mouvement des flux est de 680 nouveaux contre 770 perdus.

L'analyse par tranche d'âges de 10 ans montre les éléments suivants :

- ▶ deux points particulièrement positifs : un gain de chasseurs jusqu'à 40 ans sur les trois premières tranches d'âge, +58, +45 et +1 qui sont dans le bleu : nous avons plus de permis validés (+296) que de perdus (-192) soit 104 chasseurs en plus.

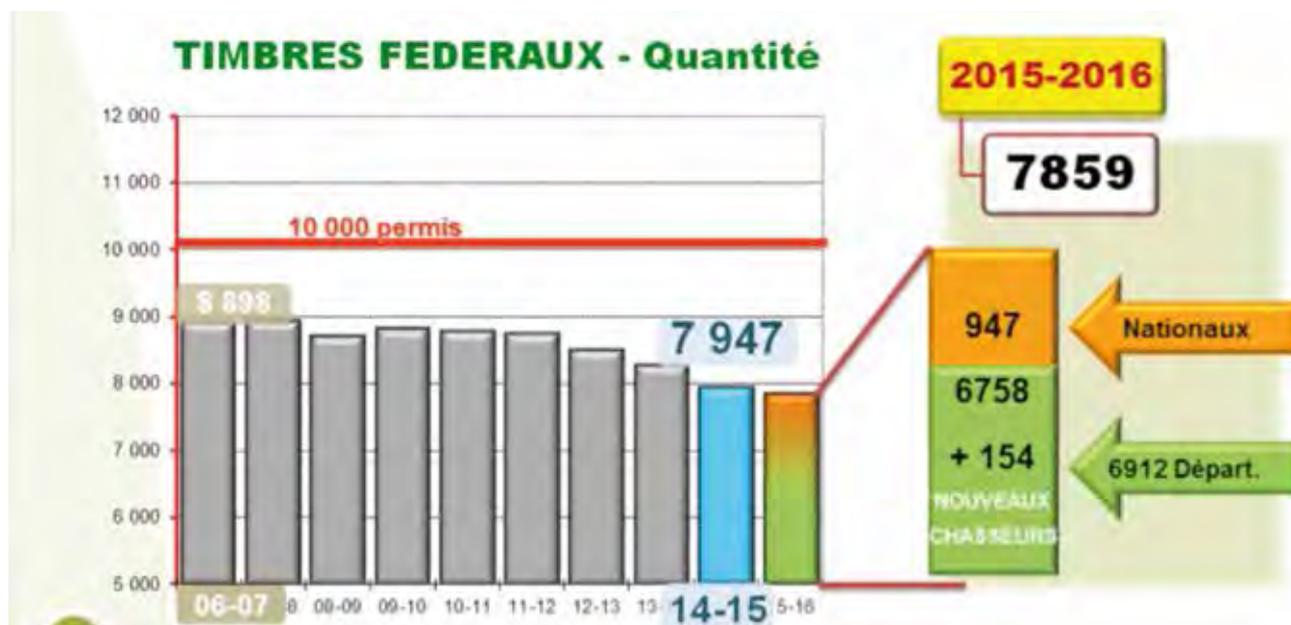
- ▶ Les deux tranches entre 40 et 59 ans s'équilibrent à peu près : -2 et -8 chasseurs.

- ▶ Au-delà de 60 ans, pertes de plus en plus fortes avec l'âge de chasseurs. Les plus de 60 ans représentent 44% des chasseurs : perdus : 343 contre 161 validés.

Depuis au moins 3 ans, le gain de chasseurs de moins de 40 ans est un élément encourageant.

Au-delà de l'âge, une cause probable d'arrêt de chasser est l'inexistence ou la trop faible densité de petits gibiers au regard de l'aspect financier.

TIMBRE FÉDÉRAL

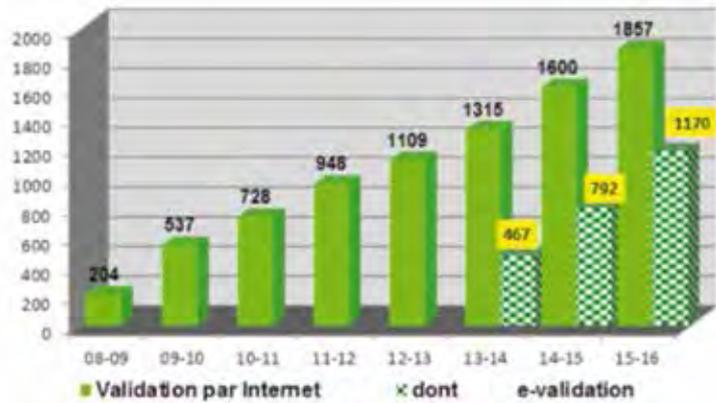




Les validations nationales, en baisse, ont été au nombre de 947 ; contre 982 l'an dernier, soit - 3,6 %. Puis, les validations départementales de 6 912 : en baisse aussi ; 6 965 l'an dernier, soit - 0,80 %. Les permis temporaires (3 et 9 jours) sont en constante augmentation. De 512 nous passons à 531 temporaires soit + 3,7 %. A souligner que se sont à 97 % des permis à 3 jours qui sont demandés.

Le montant des recettes du permis pour cette année est de l'ordre de 603 000 € contre 598 000 € l'an dernier : 5 000 € de plus. Le prix du timbre départemental est passé à 74 €. Les 2 € d'augmentation ont compensé en partie la perte du nombre de chasseurs. Le prix du timbre national est toujours, et ce depuis 7 ans, à 95 €.

Timbres fédéraux – VALIDATIONS par INTERNET



Les validations par internet sont en constante augmentation. Elles représentent maintenant 24% des permis soit 1 857. Les e-validations : possibilité de valider sur internet et d'imprimer chez soi son volet de validation annuelle, elles en représentent : 1170.

CONTRATS DE SERVICES et ADHÉSIONS

Le barème des contrats de services est identique depuis... 17 ans ! Produits très constants. La recette est de 69 833 € pour 2015-16. On comptabilise 447 adhérents territoriaux : un peu moins que l'an dernier : 459. S'ajoutent les adhésions obligatoires dues à l'attribution des plans de chasse Petits et Grands Gibiers soit 1145 (contre 1009 sur 2014-15) soit + 13,5 % pour une somme de 72 184 € contre 64 680 €. L'adhésion Grand Gibier est de 74 € et celle du Petit Gibier est de 40 €.

La superficie gérée pour 2015-2016 est 103 500 ha contre 105 000 ha l'an dernier. Les 15 GIC totalisant 41 800 ha représentent 40 % de la superficie totale prise en charge par le service technique.

INDEMNISATIONS DES DÉGATS

Légère croissance pour le timbre départemental Grand Gibier : de 6 130 départementaux nous passons à 6 148. Soit 18 chasseurs en plus... Globalement (départementaux, nationaux et Jeunes Chasseurs confondus), il y a 7 231 CHASSEURS DE GRAND GIBIER contre 7 233 l'an dernier.

La part des chasseurs Grand Gibier est de 92 % contre 84 % il y a 10 ans. La création du timbre temporaire 3 jours Grand Gibier sur 2014-15 a bien pris son essor. De 252 temporaires 3 jours, nous sommes passés à 272.

Le produit de ce timbre est de l'ordre de 214 000 € pour 2015-



Nouveau
Votre forêt informatisée
et archivage de vos documents

Plan simple de gestion
Mandat de gestion
Vente de bois

Gestionnaire Forestier Professionnel

Jean de Russon
35500 Saint M'Hervé
jean.de.russon@foret-avenir.fr
www.foret-avenir.fr
Tél : 06 60 56 26 72



2016, avec un timbre grand gibier qui est descendu de 38 à 34 €.

En fonction du montant des dégâts de l'année n-1, ce prix unitaire est systématiquement revu en tenant compte notamment d'un approvisionnement suffisant de la Réserve Dégât.

Les dégâts 2015-16 sont pour l'instant raisonnables.

Le montant des indemnités 2014-2015 a été de 153 200 € : moins que prévu. L'écart favorable de 26 800 € par rapport au budget justifie en grande partie le résultat final obtenu pour cet exercice. De plus, les dépenses de prévention n'ont pas atteint le budget prévu.

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS 2014-2015

Rapport financier		SERVICE GENERAL	SERVICE DEGATS
numéros de cpte	INTITULES	TOTAL	TOTAL
600	Indemnités dégâts		153 225
60	Achats marchandises et de fournitures	44 063	12 326
61-62	Autres charges eximées	231 623	179 702
63	Impôts et taxes	28 975	
64	Charges de personnel	594 641	
65	Autres charges gestion courante	43 392	180
66	Charges financières	5 405	
67	Charges exceptionnelles	3	
68	Dotations aux amortissements et provisions	71 211	60 208
69	Impôts sur les bénéfices	10 360	
TOTAL DES CHARGES		1 029 673 €	406 641 €
70-71	Prestations service, Vitr, Prod annexes	100 603	354 791
74	Subv enton fonctionnement	36 272	33 858
75	Aut prod gestion courante	709 120	
76	Produit financiers	28 706	7 773
77	Produit exceptionnels	7 892	387
78	Reprises sur amortissements et provisions		
79	Transferts de charges	152 271	
TOTAL DES PRODUITS		1 034 864 €	406 809 €
RÉSULTAT		5 191 €	1 168 €

PRODUITS	CHARGES	RÉSULTAT
1 441 673 €	- 1 435 314 €	+ 6 359 €

Les comptes clôturés au 30 juin 2015 présentent deux résultats positifs. Pour l'activité générale :

de + 5 191 € et de + 1 168 € pour l'activité dégâts soit globalement (+ 6 359 €).

Au 30 juin 2015, le Compte de Résultat DEGATS était bénéficiaire dans un premier temps pour 61 167,85 € ; le Conseil d'Administration a donc décidé de renforcer la RESERVE DEGATS par une provision de 60 000 €. Celle-ci atteint donc la somme totale de 220 654 € à la date de la clôture

des comptes. Le résultat final de la section DEGATS a donc été déduit d'autant, pour arriver à la somme de 1 167,85 €.

De nouveaux placements financiers ont été signés mais sur des taux de rendement encore en baisse. En dehors des salaires, les charges d'exploitation ont baissé de 15 000 €.

D'une façon générale, la gestion est particulièrement rigoureuse. Les investissements 2014-2015 ont été de l'ordre de 57 400 €. L'ensemble des Réserves financières s'élève à 1 521 000 €.



ACGL Conseil

Gérald LEROY, vous propose
votre accès à internet avec 2 lignes
simultanées, une ligne fax virtuelle
pour 34,90 € TTC/mois.
Installation à partir de 72 € TTC.

06 10 31 87 76

Gérald LEROY - ACGL Conseil - L'étronnier - St Pierre le Potier - 53000 LAVAL - Tél : 06 10 31 87 76 - Fax : 02 53 59 60 67
SARL uni-personnelle au capital de 5000 € - N° de SIRET : 481 577 880 000018 - N° intra : FR 354 815 778 80 - Code APE : 6202A





Résolution n° 1 – Quitus de la Gestion

Les Chasseurs de la Mayenne, après avoir entendu le rapport moral, après avoir pris connaissance du rapport financier concernant le Bilan, le Compte de Résultat de l'exercice 2014-2015 et après lecture du Rapport sur les Comptes Annuels et lecture du Rapport Spécial sur les conventions réglementées du Commissaire aux comptes, approuvent les dits rapports tels qu'ils ont été présentés et donnent au Président et au Conseil d'Administration QUITUS de leur Gestion.

Résolution n° 2 – Affectation des Résultats

Les chasseurs de la Mayenne, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration, décident d'affecter l'excédent de l'exercice 2014-2015 s'élevant à 6 358,95 € aux comptes de Réserves de Gestion, selon les modalités suivantes : section GÉNÉRALE : 5 191,10 € et section DEGATS : 1 167,85 € ; d'augmenter les Réserves de Gestion de la variation 2014-2015 des Réserves immobilisées en excluant les immobilisations en cours soit 7 155,26 €.

BUDGET 2016 - 2017

Les charges et les produits de la prévision 2016-2017 ont été élaborés au regard de l'exercice 2015-2016. L'exercice comptable va du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

Il est arrêté en Produits à la somme de 1 389 000 € et en Charges à la somme de 1 383 000 €.

Le RESULTAT PREVISIONNEL est arrêté à la somme de + 6 000 €, c'est-à-dire : compte Général : + 6 000 € et Compte Dégât : équilibré. Il est prévu un montant de 43 000 € pour l'investissement 2016-2017.

Le budget 2016-2017 tient compte de la continuité de l'existant. Une diminution probable du nombre de chasseurs a été évaluée à environ 200. La recette des timbres s'évalue à 589 000 €. L'adhésion pour un attributaire d'un plan de chasse uniquement PETIT GIBIER restera au prix de 40 €.

Le non-remplacement d'un poste technique a permis l'équilibre du budget 2016-2017. Avec cette marge de manœuvre, des lignes budgétaires ont pu être plus facilement programmées.

Des lignes budgétaires sont programmées pour la communication départementale, le lancement de l'Espace Adhérent et le renforcement d'aide pour le petit gibier. Des plantations de haies sont envisagées sur la Vigneule ainsi que des nouveaux boisements. Sur le sentier pédagogique, une volière à faisans sera créée mais en dimension raisonnable. L'aménagement du parcours du sanglier courant en PAS DE TIR.

CHASSE-PÊCHE-COUTELLERIE-ARCHERIE

Jacques Denys

Compétence et qualité sont nos devises



*un choix et un service
incomparables
au meilleur rapport
qualité/prix*

SITE DE VENTE EN LIGNE



CHASSE-PÊCHE-UNIVERS

www.chasse-peche-univers.fr

257 rue de Paris 50600 ST-HILAIRE-DU-HARCOUËT etsdenys@orange.fr

Tél. **02 33 49 42 88** Fax 02 33 49 82 80

A LAVAL
22, rue de la Paix

Les Relais d'Alsace
TAVERNE KARLSBRAU

Téléphone : 02 43 53 53 44
Télécopie : 02 43 56 23 56
E-mail : laval@lesrelaisdalsace.com
Site : www.relaisdalsace-laval.com





TIMBRE GRAND GIBIER

En tenant compte que l'exercice 2015-2016 dégage un résultat positif et que la provision pour Risques s'élève à 245 954 € : la proposition de diminuer le timbre grand gibier départemental a été approuvée.

Une baisse substantielle de 2 € sera donc appliquée.

Le timbre grand gibier passera donc à 32 €.

Pour la 2^{ème} année, nous conserverons le timbre Grand Gibier 3 jours, il sera à 16 € ; le temporaire 9 jours à 32 €. L'hypothèse d'une légère baisse de chasseurs a été prise, nous avons prévu une recette globale pour 6 080 chasseurs grand gibier soit 198 000 €. L'enveloppe des indemnités dégâts pour 2016-2017 est budgétée à 180 000 €. Pas de modification en ce qui concerne le prix des bracelets cervidés.

TIMBRE FÉDÉRAL

Nous avons tenu compte d'une baisse des permis évaluée à 200 (d'où un manque à gagner de 14 800 €). La prévision du nombre de chasseurs est de 7 660 chasseurs. **Pour 2016-2017, le timbre fédéral restera pour la deuxième année consécutive à 74 €.**

CONTRATS DE SERVICES

Nous conservons le barème du Contrat de Services (établi depuis 17 ans). Le contrat de services liant la Fédération aux adhérents territoriaux permet de bénéficier d'un certain nombre de services et particulièrement apportés par le Service Technique. Il est là pour vous conseiller, vous aider à aménager les territoires de chasse et à valoriser les milieux.

Dans ce contrat sont compris : la Prestation de services et l'Adhésion, incluant :

- **Une assurance responsabilité civile en tant qu'organisateur de chasse** ; (ce qui pour 120 ha ne représente que le coût d'une assurance organisateur de chasse soit 139 € ; et au minimum pour 20 ha la somme de 83 €)
- Un appui du Service technique ;
- Un appui financier par le biais de subvention pour vous aider à réaliser vos aménagements ;
- Une assistance juridique.

Les adhésions obligatoires concernent les personnes physiques ou morales, titulaires d'un droit de chasse dans le département et qui demandent un plan de chasse petit ou grand gibier. Celle-ci ne permet pas à elle seule de bénéficier des prestations du contrat de services.

Résolution n° 3 - Timbre Grand Gibier

Les chasseurs de la Mayenne, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration, décident de fixer le prix du TIMBRE GRAND GIBIER pour la saison 2016-2017 à 32 € ; de fixer le TIMBRE GRAND GIBIER temporaire 3 jours à 16 € ; de fixer le TIMBRE GRAND GIBIER temporaire 9 jours à 32 €.

Résolution n° 4 - Timbre Fédéral

Les chasseurs de la Mayenne, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration décident de maintenir la valeur du TIMBRE FEDERAL pour la saison 2016-2017 et de la fixer à 74 € ; de fixer le timbre fédéral temporaire 9 jours à 37 €, le timbre fédéral temporaire 3 jours à 19 €.

Résolution n° 5 – Contrat de Services

Les chasseurs de la Mayenne, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration, approuvent le tarif du CONTRAT DE SERVICES 2016-2017 tel qu'il a été présenté.

Résolution n° 6 – Adhésion et Bracelet Plan de chasse Grand Gibier

Les chasseurs de la Mayenne, décident de maintenir l'adhésion plan de chasse Grand Gibier au prix du timbre fédéral ; de maintenir les prix des BRACELETS PLAN de CHASSE : CHEVREUIL à 30 € - CERF, BICHE, JCB, DAIM à 100 €.

Résolution n° 7 – Adhésion et Bracelet Plan de chasse Petit Gibier

Les chasseurs de la Mayenne, décident de maintenir à 40 € l'adhésion pour un plan de chasse PETIT GIBIER pour la saison 2016-2017 avec gratuité des bracelets Plan de chasse LIEVRE ou FAISAN.

Résolution n° 8 - Budget 2016 - 2017

Les chasseurs de la Mayenne, après avoir pris connaissance du Budget prévisionnel pour 2016-2017 approuvent le BUDGET tel qu'il a été présenté.

Résolution n° 9 - Acquisitions ou ventes d'immeubles

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à procéder à toutes opérations d'acquisition, d'échanges ou de ventes d'immeubles dans l'intérêt de la Fédération.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.





Nécrologie



Monsieur Albert CHARDRON

Né en 1925 à Villiers Charlemagne. Il entre à la Fédération départementale des chasseurs de la Mayenne le 15 mars 1950 pour exercer les fonctions de garde des eaux et forêts, il avait été promu garde chef le 1^{er} juillet 1969 et garde départemental principal en janvier 1982. Il avait quitté ses fonctions le 30 novembre 1986.

Monsieur Jean-Luc CLAVREUL

Il était membre du bureau de la société de chasse de St Calais mais aussi très actif au sein du GIC où il a joué un rôle important dans l'accueil des jeunes chasseurs.

Monsieur Daniel GUILMEAU

Notre ami Daniel GUILMEAU nous a quittés prématurément après de nombreux soucis de santé ses cinq dernières années qu'il a affronté courageusement. Le 22 avril dans l'église de Saint Calais du Désert de nombreux amis étaient venus dire un dernier adieu à Daniel et témoigner leur sympathie à son épouse, ses enfants, ses petits-enfants et à sa famille.



Il aimait la nature, avec passion et la pratiquait fréquemment par la pêche en mer, en rivière, la chasse, et était très engagé dans le monde associatif. Président de la

société de chasse communale de Saint Calais du Désert pendant de nombreuses années, et administrateur à la Fédération des chasseurs de la Mayenne, représentant les sociétés communales de 1980 à 2004, il était très actif dans les différentes commissions où il siégeait et toujours présent.

Daniel était particulièrement attentif à la préservation des ressources naturelles pour le petit gibier et créa avec la société le premier « parc lapin » du département. Daniel était un ami, affable, gai, passionné, pour ce qu'il entreprenait, et pouvait être aussi impulsif, mais toujours de bons conseils.

A côté de St Hubert, il continuera à nous apporter ses précieux conseils.

DL

Monsieur Arsène BOISSEAU

Né le 12 septembre 1933, est décédé le 19 juin 2016. Il a travaillé de 1968 à 1976 à la Fédération des Chasseurs de la Mayenne. Ensuite il est parti pour une brigade mobile d'intervention de l'ONC (aujourd'hui ONCFS). Où il fait, à Vannes, à partir de 1983, délégué interrégionale sur toute la façade Ouest de la France jusqu'en 1987, où il intègre l'Ecole nationale professionnelle et technique de la chasse en tant que responsable des équipements et habillements, matériels des personnels jusqu'à sa retraite à l'âge de 65 ans date à laquelle il accompagne son fils dans la création d'une entreprise de fourniture pour garde particulier : la Passementerie 53.



FABRIQUE D'ALIMENTS POUR ANIMAUX
 ZA de Lagat • 63120 COURPIERE
 Tél. : 04.73.53.25.00 • www.saga-nutrition.com



**Nouvelles formulations améliorées
 dédiées aux chiens de chasse !**

NOUVEAU



26/12 29/14

PRIX
 DIRECT
 FABRICANT

NOUVEAU

Découvrez notre nouvelle gamme de croquettes **CHASSE PRO** :

- CHASSE PRO 25/10
- CHASSE PRO 28/13
- CHASSE PRO 31/14

Nous vous livrons à partir de 3 sacs. N'hésitez pas à nous consulter pour les conditions.



Carnet de piégeur

A la rencontre de Monsieur Blot Rémy de Vautorte

M. Blot Rémy, passionné de piégeage, utilise différents types de pièges pour réguler les renards, les fouines, les ragondins ainsi que les corvidés causant des nuisances sur sa commune.

Comme tout piégeur, il a deux espèces de prédilection qui sont le renard (une vingtaine de captures par an) et la fouine (une dizaine de captures).

Pour piéger le renard, il affectionne le piège à lacet type Belisle, qu'il utilise au « tas de terre ». Cette méthode consiste à disposer 4 pièges de type belisle autour d'un monticule d'appâts carnés.

Lors de la préparation de l'emplacement du piégeage, M. Blot met au centre du « tas de terre » deux piquets sur lesquels sont fixées deux chaînes (deux sur chaque piquet) servant à attacher les lacets, et par mesure de précaution

les deux piquets sont également reliés entre eux (au cas où l'un des deux piquets serait arraché par l'animal capturé, comme cela lui est déjà arrivé). Ensuite il dispose ces pièges en étoile autour de l'appât, qu'il n'oublie pas de dissimuler sous une fine couche de terreau.



Astuce du piégeur :

Afin que le lacet serre plus vite sur la patte de l'animal, on rajoute sur ses lacets une sardine qu'il enfonce en terre.



Une fois que tous ses pièges sont tendus et mis en place, M. Blot fait un tas de viscères de lapin ou de poulet qu'il recouvre légèrement de terreau afin de le dissimuler pour d'autres espèces pas forcément piégeable. Et tout à la fin, il ratisse le tour du dispositif sans oublier de créer des monticules de terre entre chaque piège afin de forcer le renard à passer sur le piège.



CONSEIL

Si vous n'avez pas le temps de relever vos pièges tous les jours, deux options s'offrent à vous :

- La première consiste à nommer un préposé à la visite des pièges, ce dernier a le droit d'effectuer la mise à mort de l'animal capturé ou bien de relâcher tout autre capture accidentelle.

- La deuxième solution est de faire une déclaration groupée à 2 ou 3 piégeurs agréés et de se répartir la tournée sur la semaine.

Photo et conseil Eric MAROUZE - FDC53.



NOUVEAU



Présidents, Amis piégeurs, Formateurs

**COLLETS
ACCESSOIRES
DE PIEGEAGE**
Chaînes,
Lacets,
Maillons etc...

Venez découvrir le tout nouveau piège à lacet HINGIOL, une merveille, robuste et d'une grande efficacité. Il fera le bonheur de tous les piégeurs, trappeurs de renards. Essayez le en participant « Au Faux Terriers ».

**ROBUSTE,
FIABLE & FACILE**

2 VIDEOS
6 mn et 25 mn
Mise en place
le piégeage
«Au Faux Terriers»

HINGIOL

Adresse : Mr Jean-Yves VIOL
23, avenue de l'Odéon
39950 BENODET

Site : www.piege-hingiol.fr
mail : jeanyves.viol@gmail.com
Tel : 0613550244



Page Internet du Ministère de l'Écologie et Développement Durable Arrêté de l'ANR 2013
Fabrication Française BZI Action Citoyenne, 100%





Plan de chasse lièvre 2016-2017

Le tableau des attributions de bracelets lièvre par commune tient compte des résultats des comptages nocturnes réalisés en janvier et février 2016 mais aussi des nouvelles unités de gestion définies récemment et présentées lors de notre dernière assemblée générale (voir carte ci-après). Les attributions tiennent compte également des souhaits des chasseurs émis lors des réunions de secteurs de comptages ou d'unités de gestion.

RÈGLES D'ATTRIBUTION plan de chasse lièvre 2016-2017

Commune	IK	«Attribution pour X Ha»	Commune	IK	«Attribution pour X Ha»	Commune	IK	«Attribution pour X Ha»
Ahuillé	1,1	1/45	Chevaigné du Maine	2,4	1/40	La Chapelle au Riboul	0,5	0
Alexain	0,9	0	Colombiers du Plessis	0,6	0	La Chapelle Craonnaise	1	1/45
Ambrières les Vallées	1,5	1/55	Commer	1,7	1/50	La Chapelle Rainsouin	1,3	1/45
Ampoigné	0,8	0	Congrier	1,9	1/45	La Croixille	0,7	0
Andouillé	1,5	1/50	Contest	0,7	0	La Crupte	2	1/35
Argenton notre Dame	1,4	1/40	Cosmes	1,3	1/45	La Dorée	0,2	0
Argentré	1,9	1/50	Cossé en Champagne	3,3	1/30	La Gravelle	0,8	0
Aron	1	1/100	Cossé le Vivien	0,8	0	La Haie Traversaine	1,5	1/55
Arquenay	1,7	1/40	Coudray	3	1/30	Laigné	1,1	1/45
Assé le Bèrenger	0,7	0	Couesmes Vaucé	0,5	0	Landivy	0,8	0
Astillé	1,1	1/45	Couptrain	1,9	1/45	La Pallu	0,8	0
Athée	1,4	1/45	Courbeville	0,7	0	La Pellerine	1,1	1/60
Averton	1,2	1/75	Courcité	1	1/100	Larchamp	1,2	1/60
Azé	2	1/35	Craon	0,7	0	La Roë	1,8	1/45
Bais	2	1/40	Crennes sur Fraubée	1,4	1/45	La Rouaudière	0,8	0
Ballée	4,2	1/25	Cuillé	1,3	1/45	La Selle Craonnaise	0,4	0
Ballots	1,8	1/45	Daon	1,6	1/40	Lassay les Châteaux	0,5	0
Bannes	3,3	1/30	Denazé	1,1	1/45	Laubrières	0,9	0
Bazougers	2	1/35	Désertines	0,3	0	Launay Villiers	0,3	0
Beaulieu sur Oudon	0,6	0	Deux Evailles	2,9	1/40	Laval	1,9	1/45
Beaumont Pied de Bœuf	2,5	1/35	Entrammes	2,7	1/35	Le Bignon du Maine	1,4	1/40
Belgeard	1,7	1/50	Epineux le Seguin	2,7	1/30	Le Bourgneuf la Forêt	0,6	0
Bierné	2,2	1/35	Ernée	1	1/100	Le Buret	6	1/15
Blandouet	3,3	1/30	Evron	1,1	1/45	Le Genest St Isle	0,3	0
Bonchamp les Laval	2,1	1/45	Fontaine Couverte	1,8	1/45	Le Ham	2,4	1/40
Bouchamps les Craon	1	1/45	Forcé	2,7	1/35	Le Horps	0,7	0
Bouère	2,8	1/35	Fougerolles du Plessis	0,3	0	Le Housseau Brétignolles	0,3	0
Bouessay	3,3	1/30	Fromentières	2,1	1/35	Le Pas	1,2	1/55
Boulay les Ifs	3,7	1/35	Gastines	2	1/40	Le Ribay	0,7	0
Bourgon	1,3	1/50	Gennes sur Glaize	1,7	1/40	Lesbois	0,3	0
Brains sur les Marches	0,8	0	Gesnes	2,5	1/45	Levaré	0,6	0
Brecé	0,9	0	Gesvres	3,1	1/35	L'Huisserie	1,9	1/45
Brée	1,1	1/45	Gorron	0,7	0	Lignières Orgères	2,2	1/40
Carellles	0,8	0	Grazay	0,5	0	Livet	0,6	0
Chailland	0,8	0	Grez en Bouère	2,2	1/35	Livré	0,6	0
Châlons du Maine	0,6	0	Hambers	0,7	0	Loigné sur Mayenne	1,4	1/45
Chammes	1,5	1/45	Hardanges	0,9	0	Loiron	2,3	1/40
Champion	1,1	1/100	Hercé	1,8	1/100	Longuefuye	2,4	1/35
Champfrémont	1,3	1/45	Houssay	0,8	0	Loupfougères	0,7	0
Champgenêteux	0,9	0	Izé	1,4	1/45	Louverné	0,6	0
Changé	1	1/50	Javron les Chapelles	1,4	1/45	Louvigné	1,8	1/50
Chantrigné	1,5	1/55	Jublains	0,4	0	Madré	2,4	1/40
Charchigné	1,6	1/45	Juvigné	1	1/50	Maisoncelles du Maine	1	1/40
Château Gontier (Bazouges)	0,5	0	La Baconnière	1,2	1/50	Marcillé la Ville	0,8	0
Châtelain	1,8	1/40	La Bazoge Montpinçon	0,7	0	Marigné Peuton	0,9	0
Châtillon sur Colmont	1,1	0	La Bazouge de Cheméré	1,8	1/40	Martigné	1,1	1/50
Châtres la Forêt	1,4	1/45	La Bazouge des Alleux	2	1/45	Mayenne	1	1/100
Chemazé	0,9	0	La Bigottière	1	1/50	Mée	0,8	0
Cheméré le Roi	1,8	1/40	La Boissière	0,8	0	Ménil	2,4	1/35
Chérancé	0,3	0	La Brûlatte	0,4	0	Méral	0,9	0
			La Chapelle Anthenaïse	1,2	1/50	Meslay du Maine	1,3	1/40



LE LIEVRE D'EUROPE
Unités de gestion



Service technique - 05/02/2016

Commune	IK	«Attribution pour X Ha»
Mézangers	0,6	0
Montaudin	0,9	0
Montenay	0,6	0
Montfleurs	0,9	0
Montigné le Brillant	1,2	1/45
Montjean	0,5	0
Montourtier	2,5	1/45
Montreuil Poulay	1,3	1/100
Montsûrs	1,3	1/50
Moulay	1,6	1/100
Neau	0,9	0
Neuilly le Vendin	1,5	1/45
Niaflès	0,3	0
Nuillé sur Vicoin	0,4	0
Olivet	0,1	0
Oisseau	1,1	1/55
Origné	1,6	1/45
Parigné sur Braye	1,8	1/100
Parné sur Roc	2,9	1/35
Peuton	0,7	0
Placé	0,9	0
Pommerieux	0,4	0
Pontmain	0,5	0
Port Brillat	0,3	0

Commune	IK	«Attribution pour X Ha»
Préaux	2,3	1/35
Pré en Pail	1,7	1/45
Quelaines St Gault	1	1/45
Ravigny	1,5	1/45
Renazé	0,2	0
Rennes en Grenouilles	0,3	0
Ruillé Froid Fonds	1,9	1/40
Ruillé le Gravelais	0,8	0
Sacé	0,9	0
St Aignan de Couptrain	1,9	1/45
St Aignan sur Roë	0,8	0
St Aubin du Désert	1,3	1/100
St Aubin Fosse Louvain	0,7	0
St Baudelle	1,3	1/100
St Berthevin	2,1	1/45
St Berthevin la Tanière	0,7	0
St Brice	1,8	1/40
St Calais du Désert	1,5	1/45
St Céneré	1,4	1/50
St Charles la Forêt	3	1/30
St Christophe du Luat	1,6	1/45
St Cyr en Pail	2,4	1/40
St Cyr le Gravelais	0,6	0
St Denis d'Anjou	1,1	0

Commune	IK	«Attribution pour X Ha»
St Denis de Gastines	0,8	0
St Denis du Maine	1,6	1/40
St Ellier du Maine	1	0
St Erblon	1,6	1/45
St Fort	1,8	1/40
St Fraimbault de Prières	1,5	1/100
Ste Gemmes le Robert	1,2	1/45
St Georges Buttavent	1	1/100
St Georges le Flécharde	0,7	0
St Georges sur Erve	0,8	0
St Germain d'Anxure	0,9	0
St Germain de Coulamer	0,8	0
St Germain le Fouilloux	0,7	0
St Germain le Guillaume	0,6	0
St Hilaire du Maine	0,5	0
St Jean sur Erve	3,3	1/30
St Jean sur Mayenne	1,1	1/50
St Julien du Terroux	0,9	0
St Laurent des Mortiers	1,2	1/40
St Léger	1,6	1/45
St Loup du Dorat	1,6	1/40
St Loup du Gast	1,7	1/55
Ste Marie du Bois	0,4	0
St Mars du Désert	1,9	1/100
St Mars sur Colmont	0,4	0
St Mars sur la Futaie	0,7	0
St Martin de Connée	1,6	1/45
St Martin du Limet	0,7	0
St Michel de Feins	1,6	1/40
St Michel de la Roë	0,8	0
St Ouen des Toits	0,8	0
St Ouen des Vallons	2,3	1/45
St Pierre des Landes	0,9	0
St Pierre des Nids	2,1	1/40
St Pierre la Cour	0,5	0
St Pierre sur Erve	3,3	1/30
St Pierre sur Orthe	2,5	1/40
St Poix	0,4	0
St Quentin les Anges	0,7	0
St Samson	1,8	1/45
St Saturnin du Limet	1,5	1/45
St Sulpice	1,1	1/45
Ste Suzanne	1,5	1/45
St Thomas de Courceriers	1,7	1/45
Saulges	3,3	1/30
Sennones	4,4	1/30
Simplé	1,8	1/45
Soucé	0,7	0
Soulgé sur Ouette	1,7	1/50
Thubœuf	0,7	0
Thorigné en Charnie	3,3	1/30
Torcé Viviers en Charnie	2,5	1/40
Trans	1	1/45
Vaiges	1,9	1/40
Vautorte	1	1/100
Vieuvy	0,8	0
Villaines la Juhel	1,4	1/45
Villepail	3,9	1/35
Villiers Charlemagne	1,9	1/40
Vimarcé	1,4	1/45
Voutré	2,1	1/40





Espace adhérent en ligne



Après le succès de la validation en ligne des permis, la Fédération des chasseurs de la Mayenne souhaite désormais proposer à ses adhérents territoriaux un espace web dédié :

L'ESPACE ADHERENTS.

Il est conçu pour faciliter les échanges entre vous et la Fédération et permettre, de manière interactive, de saisir des informations que vous deviez jusqu'à présent envoyer par courrier ou bien vous déplacer à la Fédération pour les déposer. L'espace adhérents sera accessible depuis le site web de la Fédération. C'est un accès sécurisé par une authentification basée sur un code utilisateur et un mot de passe.

L'espace adhérents offre aux responsables de territoires les fonctionnalités suivantes.

- ➔ Saisie des demandes de renouvellement de plans de chasse: petit et grand gibier (et bilan annuel de prélèvement).
- ➔ Saisie des cartes de prélèvements de sangliers
- ➔ Edition de graphiques en temps réel et personnalisés
- ➔ Gestion électronique des documents de vos territoires (carte IGN, RPG, délégation de chasse...)

C'est une évolution nécessaire et un gain de temps pour tous. Il sera opérationnel pour la prochaine demande 2017/2018 de plans de chasse grand et petit gibier.



Espace Adhérents FDC 53

Accueil **Saisie** Editions Votre compte Contact

3

Choisissez la saisie

- . Saisie des CARTES SANGLIERS
- . Saisie des Demandes de plan de chasse GRAND GIBIER avec saisie des prélèvements de l'année écoulée
- . Saisie des Demandes de plan de chasse PETIT GIBIER avec saisie des prélèvements de l'année écoulée

Espace Adhérents FDC 53

Accueil **Saisie** Editions Votre compte Contact

4

EXEMPLE

Saisie demande de plan de chasse GRAND GIBIER

A. VOTRE IDENTITE

MADONNE MADEMOISELLE M. M. MORISSET

Votre adresse: 137 RUE DU PONT DU JOUR 32100

Votre adresse courriel: dans.morisset@free.fr

Votre adresse: Dans

Commune: BOULOGNE-BILLANCOURT

Portabilité: 0611770626

B. VOTRE TERRITOIRE DE CHASSE

Matricule: T82036
181644 Grand Chasse des Bréires

Commune	Plaine (1)	Bals	Autres (2)	Capacité totale
ALLAINVILLE	0,00	0,00	0,00	0,00
BRANDOUY	0,00	0,00	0,00	0,00
BRUGERIE	0,00	185,00	13,00	198,00
Total	0,00	185,00	13,00	198,00

(1) Plaine = culture et prairies permanentes

Vérifiez vos informations
Mon territoire n'a pas été modifié depuis ma dernière déclaration

Puis cliquez

Espace Adhérents FDC 53

Accueil **Saisie** Editions Votre compte Contact

5

Saisie du bilan du dernier plan de chasse et demande pour la campagne à venir

Espèce	Catégorie	Aitr. 2016	Real. 2016	Appréciation de la population	Demande 2017	Dont été
Chevreuil				7 0 = 0		
Cerf élaphe	C1			7 0 = 0		

Puis cliquez sur **Valider**

Vous recevrez ensuite par email une confirmation de votre demande de plan de

Réalisé 2016/2017 **Demande 2017/2018**



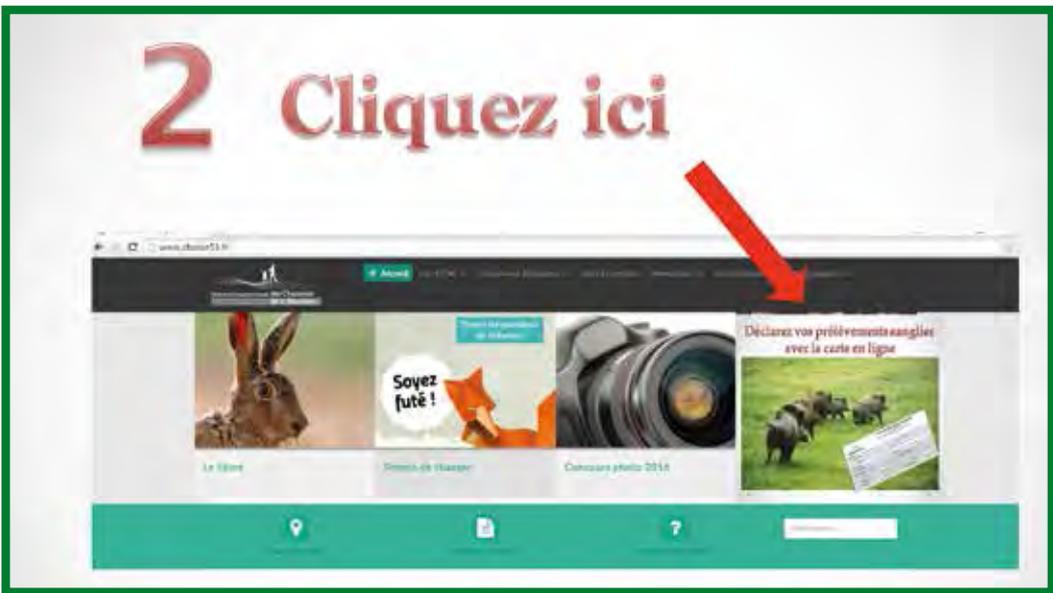
Carte sanglier en ligne

PLUS BESOIN DE POSTER VOS CARTES PRÉLÈVEMENTS DE SANGLIER !

En allant sur le site de la Fédération des chasseurs www.chasse53.fr (fdcm@chasseurs53.com) vous pouvez remplir vos cartes et nous les envoyer par mail.

Téléchargez, saisissez et enregistrez la carte dans "mes documents" et l'adresser en pièce jointe par mail à partir de votre boîte de messagerie. Vous pourrez aussi à l'avenir, les déclarer directement dans l'espace adhérent.

RAPPEL : par mail ou par courrier, mais c'est obligatoire !





3 Complétez la carte

CARTE DE PRELEVEMENT SANGLIER
 SAISON 2016-2017
Bappel. Remplir une fiche par sanglier, à retourner dans les 3 jours
 à fdcm@chasseurs53.com

Le déclarant :

Nom et prénom :	<input type="text"/>	Téléphone :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>	53240	<input type="text"/>

Le prélèvement :

Commune :	<input type="text"/>	Lieux dit :	<input type="text"/>
Type de territoire :	Maisif forestier (>15ha) -	Type de prélèvement :	CHASSE -
Date :	15/06/2016		
Poids plein :	50 kg	Sexe :	FEMELLE -
Poids vide :	<input type="text"/> kg	Nombre foetus :	5

Puis enregistrez et envoyez la par mail à :
fdcm@chasseurs53.com

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !

Formation JFO

(Journée de formation obligatoire pour les archers)

Formation Sécurité et chasses collectives

02 43 53 09 32 ou fdcm@chasseurs53.com

SCEA OUEST GIBIERS

Faisans, perdrix, colverts

Les Saillardières
53480 VAIGES

Sébastien RACINE : 06 87 13 60 79
 Fabien RACINE : 06 12 49 40 68
 e-mail : racinesebastien@orange.fr

MADIOT

Faisons un bambou de chemin

ENSEMBLE...

02 43 69 21 03 www.imprimerie-madiot.com





Concours photo 2016-2017

La Fédération des Chasseurs de la Mayenne organise un concours photos dont le règlement est le suivant :

ARTICLE 1 : Les participants

Chaque participant pourra envoyer au maximum trois photos numériques exclusivement prises en Mayenne. La participation est limitée à une seule photo par catégorie.

Chaque photographe participant doit remplir un bulletin d'inscription qu'il trouvera en ligne sur le site de la Fédération.

Le personnel et les administrateurs de la Fédération ne peuvent participer au concours.

ARTICLE 2 : Les catégories

La participation est gratuite et ce concours se compose de quatre catégories :

- 1- Action de chasse au petit gibier
- 2- Action de chasse au grand gibier
- 3- Situation insolite en rapport avec la chasse
- 4- Animal sauvage dans son milieu

ARTICLE 3 : Nom du fichier

Catégorie – nom de famille – numéro de la photo (exemple : 1 – DUPONT -1).

ARTICLE 4 : Envoi des fichiers

Seules les photographies numériques d'origine sont acceptées. Les fichiers renommés, selon les conditions spécifiées dans l'article 3, devront être envoyés à l'adresse suivante : concoursphoto@chasseurs53.com sans oublier le bulletin d'inscription.

Le bulletin d'inscription est disponible sur le site : www.frc-paysdelaloire.com, onglet FDC 53, puis téléchargement.

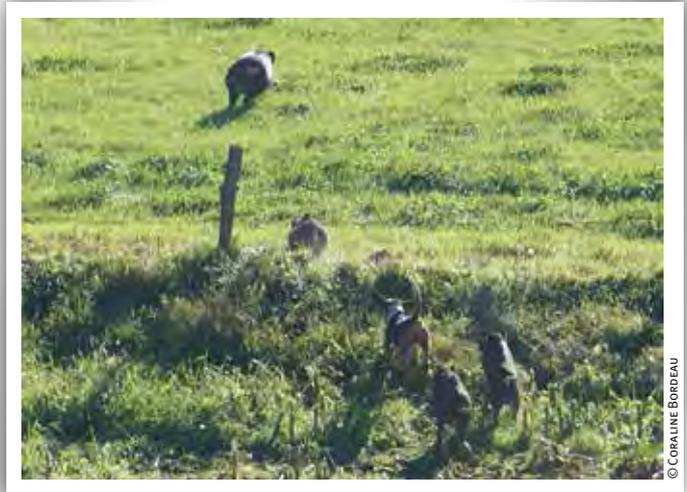
Le poids des fichiers ne devra pas dépasser 2 Mo (les redimensionner si nécessaire). Si les conditions énoncées ci-dessus ne sont pas remplies, notamment l'inscription au concours avec le bulletin rempli, trop de photos ou de fichiers trop lourds, l'auteur sera éliminé et ne pourra pas participer au concours.

Si des photos sont envoyées sans rapport avec le concours, elles seront non validées ou supprimées. Sur des sujets pouvant faire l'objet de délits, une plainte auprès des services compétents sera portée.



© MARIE CHATELLIER

1^{er} prix Catégorie «Action de chasse petit gibier»



© CORALINE BORDEAU

1^{er} prix Catégorie «Action de chasse grand gibier»

REUNIONS d'INFORMATION avant l'OUVERTURE GENERALE

La Fédération des Chasseurs de la Mayenne organise des réunions d'information et de communication pour tous les chasseurs mayennais, afin que chaque chasseur expose ses idées, ses suggestions, ses questions, auxquelles notre Fédération s'efforcera de répondre.

Ces réunions auront lieu à 20h30 le :

- **mardi 13 septembre à CHÂTEAU-GONTIER**
Salle du Conseil
- **mercredi 14 septembre à MAYENNE**
Salle n°1, complexe Grimaldi



ARTICLE 5 : Droit d'auteur et utilisation des œuvres

En participant au concours, les auteurs acceptent, sans contrepartie financière ou autre et à durée non limitée l'utilisation de leurs photographies sous forme de reproduction ou de publication dans un but non commercial et en mentionnant le nom de l'auteur.

L'auteur s'engage à fournir, le cas échéant si la personne est reconnaissable, l'autorisation écrite de toute personne figurant sur une photographie et de tout propriétaire de bien photographié. L'auteur doit être en mesure d'assumer toutes autorisations de publications, diffusions, d'être le garant du respect du droit à l'image des personnes photographiées et des droits de diffusion et de publications. En cas de violation avec cette obligation, l'auteur assumera l'entière responsabilité de toutes poursuites, réclamations, demandes de dédommagement.

ARTICLE 6 : Calendrier

Le concours débute le 1^{er} octobre 2016 et se terminera le 28 février 2017 à minuit. Les photos peuvent cependant avoir été prises avant la date du début du concours.

Les organisateurs ne sont pas responsables d'un problème technique, d'une erreur humaine, ou tout autre problème relatif à une panne ou endommagement de l'ordinateur du participant ou des organisateurs, ou si les photos ne peuvent être visualisées.

ARTICLE 7 : Les prix

Le jury est composé des membres de la commission communication et d'un technicien de la FDC.

La proclamation sera faite lors de l'AG 2017.

Informé par courriel, chaque gagnant aura 2 mois pour récupérer son lot.

Chaque catégorie aura trois lauréats qui recevront les lots suivants : 1^{er} prix un bon d'achat de 100 €, 2nd prix un bon d'achat de 75 €, 3^{ème} prix un bon d'achat de 50 €.

La Fédération des Chasseurs de la Mayenne se réserve le droit d'adapter les conditions de fonctionnement du jeu si elle le juge nécessaire sans pour autant remettre en cause l'esprit du concours.



1^{er} prix Catégorie «situation insolite»



1^{er} prix Catégorie «Animal sauvage dans son milieu»

Partenariat avec Décathlon pour les nouveaux permis

- ▶ Remise de 10 % sur l'ensemble du rayon chasse (hors soldes et promotions) pour la première année de chasse. Après vérification de la date d'obtention du permis de chasser sur la carte permanente et de la validation faite en Mayenne.
- ▶ Remise effectuée sur textile et chaussant d'une seule taille par chasseur
- ▶ Alignement sur conditions les plus favorables du marché sur présentation de justificatif
- ▶ Maintien de l'acquisition des points fidélité sur présentation de la carte de fidélité DECATHLON



Exercice de la chasse du gibier sédentaire 2016 - 2017

Extrait de l'arrêté n° 2016181-0001C du 7 juillet 2016 portant sur l'exercice de la chasse du gibier sédentaire.

Article 1 et 2. La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée pour le département de la Mayenne : **du dimanche 25 septembre 2016 au mardi 28 février 2017.**

Les heures quotidiennes de chasse sont les suivantes : **de 9 h 00 à la tombée de la nuit**

Dans le respect des dispositions de l'article L.424-4 du code de l'environnement, les limitations d'horaires ne s'appliquent pas à :

- la chasse à l'approche et à l'affût du grand gibier soumis à plan de chasse,
- la chasse à courre, la chasse sous terre, la chasse du gibier d'eau (tir à une distance maximale de 30 mètres de la nappe d'eau sous réserve de disposer du droit de chasse sur celle-ci),
- la chasse à l'affût du corbeau freux, de la corneille noire, de la pie bavarde, de l'étourneau sansonnet et du geai des chênes,
- la chasse du ragondin et du rat musqué,
- la chasse des colombidés et des turdidés qui s'effectue selon les conditions fixées par les arrêtés ministériels relatifs à l'ouverture et à la fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau en vigueur.

Article 3. - L'exercice de la vénerie du blaireau est autorisé pour les périodes complémentaires à partir du 15 mai 2017.

Article 4. - Par dérogation à l'article 1^{er}, les espèces de gibier figurant au tableau ci-après ne peuvent être chassées que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse suivantes.

ESPÈCES DE GIBIER	DATE D'OUVERTURE	DATE DE CLÔTURE	CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE CHASSE
CHEVREUIL - RÈGLE GÉNÉRALE :	25/09/2016	28/02/2017	- Tir à balle recommandé, à défaut plombs n°1 ou n°2 (série métrique de Paris) ou tir à l'arc
Tir d'été à l'approche ou à l'affût. Avec le bracelet bleu 2016-2017 et utilisable jusqu'au 28/02/2017.	01/06/2016	24/09/2016	- Entre le 1^{er} juillet 2016 et l'ouverture générale de la chasse, et entre le 1^{er} juin 2017 et le 30 juin 2017 pour les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle ; uniquement le brocard de l'espèce Chevreuil peut être chassé en tir d'été à l'approche ou à l'affût. Obligation de tir à balle (avec arme à canon rayé équipée d'une lunette de tir d'un calibre supérieur à 5,6 mm ou développant une énergie minimale de 1000 joules à 100 m) ou tir à l'arc*. Prélever les animaux dont le trophée est à son apogée ou dont le prélèvement est nécessaire pour rétablir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. - Le délégataire doit être muni de l'arrêté d'autorisation.
CERF ELAPHE - RÈGLE GÉNÉRALE :	25/09/2016	28/02/2017	- Obligation de tir à balle ou de tir à l'arc*.
Tir d'été à l'approche ou à l'affût.			- Entre le 1^{er} septembre 2016 et l'ouverture générale de la chasse , pour les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle, le Cerf élaphe mâle peut être chassé en tir d'été à l'approche ou à l'affût. Obligation de tir à balle (avec arme à canon rayé équipée d'une lunette de tir d'un calibre supérieur à 5,6 mm ou développant une énergie minimale de 1000 joules à 100 m) ou tir à l'arc*. Prélever les animaux dont le trophée est à son apogée ou dont le prélèvement est nécessaire pour rétablir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. - Le délégataire doit être muni de l'arrêté d'autorisation.
SANGLIER - RÈGLE GÉNÉRALE :	25/09/2016	28/02/2017	- Obligation de tir à balle ou tir à l'arc*.
PLAN DE GESTION			Pour la chasse au sanglier, y compris pendant la période de chasse anticipée, une carte de prélèvement émise par la fédération départementale des chasseurs indiquant la date, le lieu, le poids et le sexe de l'animal doit être retournée par l'organisateur, dûment complétée, dans les 3 jours suivant le prélèvement. - Interdiction de chasser autour d'un chantier de récolte engagé le jour même, - Les conditions d'agrainage du sanglier sont soumises à l'application du schéma départemental de gestion cynégétique. - Le prélèvement est limité à 6 sangliers par jour et par groupe de chasseurs et/ou territoire de chasse pour tout le département de la Mayenne à l'exception des parcs et enclos cynégétiques. possibilité de dérogation à la limitation de 6 sangliers/jour sur autorisation de la DDT 53 après avis de la fédération départementale des chasseurs dans les secteurs jugés sensibles.
Chasse anticipée à l'affût			Entre le 1^{er} juillet 2016 et l'ouverture générale de la chasse, et entre le 1^{er} juin et le 30 juin 2017 , le tir à l'affût n'est possible qu'à partir d'un poste fixe matérialisé d'une hauteur minimale d'un mètre, sur autorisation préfectorale individuelle après avis du lieutenant de louveterie et de la fédération départementale des chasseurs émis dans un délai de trois jours. Obligation de tir à balle avec arme à canon rayé équipée d'une lunette de tir d'un calibre supérieur à 5,6 mm ou développant une énergie minimale de 1000 joules à 100 m ou tir à l'arc*.
Chasse anticipée en battue			Chasse en battue entre le 15 août 2016 et l'ouverture générale de la chasse , selon les dispositions suivantes : - nombre de tireurs autorisés : 10 à 25 ; - nombre minimum de chiens créancés : 6. Prévenir au moins 12 heures à l'avance : l'ONCFS (mél : sd53@oncfs.gouv.fr) et la Fédération départementale des chasseurs (mél : secretariat@chasseurs53.com ou fax : 02.43.67.16.96).

LAPIN DE GARENNE - RÉGLE GÉNÉRALE tout le département à l'exception des communes où l'espèce est classée nuisible.	25/09/2016	29/01/2017	Chasse avec des furets autorisée sans formalité particulière.
Communes où l'espèce est classée nuisible : Azé, Fromentières	25/09/2016	28/02/2017	
PERDRIX grise et rouge - RÉGLE GÉNÉRALE : - COMMUNES :	25/09/2016	04/12/2016	Chasse ouverte tous les jours
Alexain, Ambrières-les-Vallées, Aron, Averton, Bais, La Bazoge-Montpincon, La Bazouge-des-Alleux, Belgeard, Boulay-les-Ifs, Champéon, Champfrémont, Champgenêteux, Chantrigné, La Chapelle-au-Riboul, Charchigné, Chevaigné-Du-Maine, Commer, Contest, Couesmes-Vaucé, Couptrain, Courcité, Crennes-Sur-Fraubée, Gesvres, Graza, La Haie-Traversaine, Le Ham, Hambers, Hardanges, Le Horps, Izé, Javron-les-Chapelles, Jublains, Lignières-Ornières, Loupfougères, Madré, Marcellé-la-Ville, Martigné-sur-Mayenne, Mayenne, Montreuil-Poulay, Moulay, Neuilly-le-Vendin, Oisseau, Le Pallu, Parigné-sur-Braye, Le Pas, Placé, Pré-en-Pail-St Samson, Ravigny, Le Ribay, Sacé, St-Aignan-de-Couptrain, St-Aubin-du-Désert, St-Baudelle, St-Calais-du-Désert, St-Cyr-en-Pail, St-Fraimbault-de-Prières, St-Georges-Buttavent, St-Germain-d'Anxure, St-Germain-de-Coulamer, St-Loup du Gast, St-Mars-du-Désert, St-Martin-de-Connée, St-Pierre-des-Nids, St-Pierre-sur-Orthe, St-Thomas-de-Courcier, Soucé, Trans, Villaines-la-Juhel, Villepail			Chasse ouverte uniquement le samedi et le dimanche
- COMMUNES :			Chasse ouverte uniquement le dimanche
Brécé, Carelles, Châtillon-sur-Colmont, Colombiers-du-Plessis, Désertines, Ernée, Fougerolles-du-Plessis, Gorrion, Hercé, La Dorée, Landivy, La Pellerine, Larchamp, Lassay-les-Châteaux, Le Housseau-Bretignolles, Lesbois, Levaré, Montaudin, Montenay, Pontmain, Rennes-en-Grenouilles, St-Aubin-Fosse-Louvain, St-Berthevin-la-Tannière, St-Denis-de-Gastines, Ste-Marie-du-Bois, St-Ellier-du-Maine, St-Mars-sur-Colmont, St-Mars-sur-la-Futaie, St-Julien-du-Terroux, Thuboeuf, Vautorte, Vieuvy.			Les établissements professionnels existants à caractère commercial dûment déclarés au préfet et tels que définis à l'article L.424-3 du code de l'environnement sont autorisés à pratiquer la chasse de la perdrix issue de lâcher jusqu'au 28 février 2017.
BÉCASSE DES BOIS :	25/09/2016	20/02/2017	Prélèvement maximum autorisé : <ul style="list-style-type: none"> - 30 bécasses maximum par chasseur pour la saison pour l'ensemble du territoire national, - 3 bécasses maximum par chasseur et par semaine (du lundi au dimanche) dans le département de la Mayenne, - carnet de prélèvement national nominatif avec dispositif de marquage obligatoire. La chasse à la passée est interdite.
LIÈVRE - RÉGLE GÉNÉRALE :			Plan de chasse obligatoire sur tout le département.
Dans les massifs forestiers d'une surface supérieure ou égale à 100 hectares	16/10/2016	11/12/2016	Chasse ouverte tous les jours
<u>Unité de gestion des Collines du Maine</u> : Averton, Boulay-les-Ifs, Champfrémont, Charchigné, Chevaigné-du-Maine, Couptrain, Courcité, Crennes sur Fraubée, Gesvres, Izé, Javron-les-Chapelles, Lignières-Ornières, Le Ham, Madré, Neuilly-le-Vendin, Pré-en-Pail, St-Samson, Ravigny, St-Aignan-de-Couptrain, St-Aubin-du-Désert, St-Calais-du-Désert, St-Cyr-en-Pail, St-Mars-du-Désert, St-Martin-de-Connée, St-Pierre-des-Nids, St-Pierre-sur-Orthe, St-Thomas-de-Courcier, Trans, Villepail, Villaines-la-Juhel, Vimarcé.	25/09/2016	16/10/2016	Chasse ouverte uniquement les dimanches.
<u>Unité de gestion du Pays d'Ernée</u> : Ernée, Hercé, La Pellerine, Larchamp, Vautorte. <u>Unité de gestion du Haut bassin de la Mayenne</u> : Ambrières-les-Vallées, Aron, Champéon, Chantrigné, La Haie-Traversaine, Le Pas, Mayenne, Montreuil-Poulay, Moulay, Oisseau, Parigné-sur-Braye, St-Baudelle, St-Fraimbault-de-Prières, St-Georges-Buttavent, St-Loup-du-Gast.	16/10/2016	06/11/2016	Chasse ouverte uniquement les dimanches.
<u>Unité de gestion du Coeur de la Mayenne</u> : Andouillé, Argentré, Belgeard, Bonchamp-les-Laval, Bourgon, Changé, Commer, Gesnes, Juvigné, Laval, La Baconnière, La Bazouge-des-Alleux, La Bigottière, La Chapelle-Anthénaise, Louvigné, Martigné-sur-Mayenne, Montourier, Montsûrs, St-Berthevin, St-Ceneré, St-Jean-sur-Mayenne, St-Ouën-des-Vallons, Soulgé-sur-Ouette. <u>Unité de gestion des Coëvrons</u> : Bais, Brée, Châtres-la-Forêt, Deux-Evailles, Evron, La Chapelle-Rainsouin, St-Christophe-du-Luat, Ste-Gemmes-le-Robert, St-Léger, Ste-Suzanne-Chammes, Torcé-Viviers-en-Charnie, Voutré. <u>Unité de gestion du Pays de l'Oudon</u> : Ahuillé, Astillé, Athée, Ballots, Bouchamps-les-Craon, Congrier, Cosmes, Cuillé, Denazé, Fontaine-Couverte, Gastines, Laigné, La Chapelle-Craonnaise, La Roë, L'Huisserie, Loigné-sur-Mayenne, Loiron, Montigné-le-Brillant, Origné, Quelaines-St-Gault, St-Erblon, St-Saturnin-du-Limet, St-Sulpice, Senonnes, Simplé. <u>Unité de gestion du Pays de l'Erve</u> : Argenton-Notre-Dame, Arquenay, Azé, Ballée, Bannes, Bazougers, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Bierné, Blandouet, Bouère, Bouessay, Châtelain, Chéméré-le-Roi, Cossé-en-Champagne, Coudray, Daon, Entrammes, Epineux-le-Seguin, Forcé, Fromentières, Gennes-sur-Glaize, Grez-en-Bouère, La Bazouge-de-Chéméré, Le Bignon-du-Maine, Le Buret, La Cropte, Longuefuye, Maisoncelles-du-Maine, Ménil, Meslay-du-Maine, Parné-sur-Roc, Préaux, Ruillé-Froid-Fonds, St-Brice, St-Charles-la-orét, St-Denis-du-Maine, St-Fort, St-Jean-sur-Erve, St-Laurent-des-Mortiers, St-Loup-du-Dorat, St-Michel-de-Feins, St-Pierre-sur-Erve, Saulges, Thorigné-en-Charnie, Vaiges, Villiers-Charlemagne.	16/10/2016	04/12/2016	Chasse ouverte tous les jours

<p>Pour les communes de :</p> <p>Alexain, Ampoigné, Assé-le-Béranger, Beaulieu-sur-Oudon, Brains-sur-les-Marches, Brécé, Carelles, Chailland, Champgenêteux, Chalons-du-Maine, Château-Gontier, Chatillon-sur-Colmont, Chemazé, Chérancé, Colombiers-du-Plessis, Contest, Cossé-le-Vivien, Couesmes-Vaucé, Courbeville, Craon, Désertines, Fougerolles-du-Plessis, Gorrion, Grazay, Hambers, Hardanges, Houssay, Jublains, La Bazoge-Montpinçon, La Boissière, La Brulatte, La Chapelle-au-Riboul, La Croixille, La Dorée, La Gravelle, Landivy, La Pallu, Lassay-les-Châteaux, La Rouaudière, La Selle-Craonnaise, Laubrières, Launay-Villiers, Le Bourgneuf-la-Forêt, Le Genest-St-Isle, Le Horps, Le Housseau-Brétignolles, Le Ribay, Lesbois, Lévaré, Livet, Livré, Loupfougères, Louverné, Marcellé-la-Ville, Marigné-Peuton, Mée, Méral, Mézangers, Montaudin, Montenay, Montflours, Montjean, Neau, Niaflès, Nuillé-sur-Vicoin, Olivet, Peuton, Placé, Pommerieux, Pontmain, Port-Brillet, Renazé, Rennes-en-Grenouilles, Ruillé-le-Gravelais, Sacé, St-Aignan-sur-Roë, St-Aubin-Fosse-Louvain, St-Berthevin-la-Tannière, St-Cyr-Le-Gravelais, St-Denis-d'Anjou, St-Denis-de-Gastines, St-Elmier-du-Maine, St-Georges-sur-Erve, St-Georges-le-Flécharde, St-Germain-de-Coulamer, St-Germain-d'Anxure, St-Germain-le-Fouilloux, St-Germain-le-Guillaume, St-Hilaire-du-Maine, St-Julien-du-Terroux, Ste-Marie-du-Bois, St-Martin-du-Limet, St-Mars-sur-Colmont, St-Mars-sur-la-Futaie, St-Michel-de-la-Roë, St-Ouën-des-Toits, St-Pierre-des-Landes, St-Pierre-la-Cour, St-Pois, St-Quentin-les-Anges, Soucé, Thuboeuf, Vieuvy.</p>			Pas d'attribution au plan de chasse
<p>FAISANS (COMMUN ET VÉNÉRÉ) - RÉGLE GÉNÉRALE :</p> <p>Pour les communes de :</p> <p>Ballée, Bannes, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Bierné, Blandouet, Bouère, Bouessay, Chéméré-le-Roi, Cossé-en-Champagne, Couptrain, Epineux-le-Seguin, La Cropte, La Pallu, Le Buret, Lignéres-Orgères, Neuilly-le-Vendin, Préaux, Pré-en-Pail-St Samson, St-Aignan-de-Couptrain, St-Brice, St-Calais-du-Désert, St-Denis-d'Anjou, St-Jean-sur-Erve, St-Loup-du-Dorat, St-Pierre-sur-Erve, Saulges, Thorigné-en-Charnie et Vaiges.</p> <p>Pour les communes de :</p> <p>Bazougers, Beaulieu-sur-Oudon, La Bazouge-de-Chéméré, La Gravelle, Montjean, Ruillé-le-Gravelais, St-Cyr-le-Gravelais, St-Denis-du-Maine, St-Georges-le-Flécharde, Ste-Suzanne-Chammes, Torcé-Viviers-en-Charnie et Voutré.</p>	<p>25/09/2016</p> <p>25/09/2016</p> <p>25/09/2016</p>	<p>28/02/2017</p> <p>31/12/2016</p> <p>31/12/2016</p>	<p>Plan de chasse obligatoire sauf pour les Faisans vénérés et les Faisans communs bagués munis d'un poncho biodégradable. Dans ce cas, le tir est autorisé jusqu'au 31/12/2016 sans plan de chasse. Le tir des faisans commun et vénéré n'est autorisé que si l'animal est bagué et muni d'un poncho biodégradable. Les établissements professionnels existants à caractère commercial dûment déclarés au préfet et tels que définis à l'article L.424-3 du code de l'environnement sont autorisés à pratiquer la chasse du faisans issu de lâcher jusqu'au 28 février 2017.</p> <p>-Pas d'attribution au plan de chasse Le tir des faisans commun et vénéré n'est autorisé que si l'animal est bagué et muni d'un poncho biodégradable. Les établissements professionnels existants à caractère commercial dûment déclarés au préfet et tels que définis à l'article L.424-3 du code de l'environnement sont autorisés à pratiquer la chasse du faisans issu de lâcher jusqu'au 28 février 2017.</p>

* autorisé pour les titulaires d'une attestation de formation de chasse à l'arc et dans le respect de l'arrêté du 18 août 2008 relatif à l'exercice de la chasse à l'arc

Toute personne autorisée à chasser le chevreuil et le sanglier avant l'ouverture générale peut chasser le renard selon les conditions spécifiques de tir du chevreuil et du sanglier visées à l'article R.424-8 du code de l'environnement.

Article 5. - Pour des raisons de sécurité : le port **visible** d'un dispositif vestimentaire fluorescent (gilet, casquette, brassards) est obligatoire lors de la chasse du grand gibier.

Article 6. - La chasse par temps de neige est interdite à l'exception de :

- la chasse au gibier d'eau sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et dans les marais non asséchés, le tir au-dessus de la nappe d'eau étant seul autorisé ;
- la chasse au grand gibier soumis à plan de chasse ;
- la chasse à courre et la vénerie sous terre ;
- la chasse du renard et du sanglier ;
- la chasse du ragondin et du rat musqué.

En cas de gel prolongé, les décisions du préfet, en application de l'article du R424-3 du code de l'environnement pour la suspension de la chasse, sont prises après consultation par le directeur départemental des territoires du chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, du président de la fédération départementale des chasseurs et d'un représentant d'une association agréée de protection de la nature compétente en matière d'ornithologie par télécopie ou par voie électronique. L'avis est rendu sous 48 heures par la même voie. Passé ce délai, l'avis est réputé favorable

NUMÉROS UTILES

Fédération des Chasseurs de la Mayenne

Ouverture des bureaux du lundi au vendredi
de 8^h30 à 12^h30 et de 13^h30 à 17^h30

Tél : **02 43 53 09 32** - Fax : 02 43 67 16 96

Courriel : fdcm@chasseurs53.com

www.chasse53.fr

Techniciens et agents :

ARCANGER J.F. :	JAMONT M. :
06 85 12 79 27	06 73 37 59 53
BOUQUEREL D. :	MAROUZE E. :
06 72 90 13 28	06 70 70 01 42
GODET O. :	THEYS J. :
06 82 84 48 69	06 82 84 48 66

Conducteurs de chien de sang (UNUCR 53) :

Hervé MOULINET :	06 86 49 19 94
(Délégué départemental)	02 43 00 77 21
Lucie DE LA RIVIÈRE :	06 68 37 78 97
Éric MAROUZE :	06 72 08 68 83 ou 06 70 70 01 42

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Z.A. du Berry - 53470 MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE

Tél : 02 43 68 69 73 - Fax : 02 43 68 69 21

Courriel : sd53@oncfs.gouv.fr

Lieutenants de louveterie :

Patrick PLANCHAIS :	06 98 49 44 00
Jean-Paul COURCIER :	02 43 02 33 45
Anthony LOINARD :	06 87 28 66 11
Louis DELOMMEAU :	06 80 10 16 64
Patrice GILLES :	06 22 94 99 32
Gérard COURCIER :	02 43 90 09 24
Claude METAYER :	06 70 18 29 66
Jean-Yves de VALLAVIEILLE :	06 08 37 01 40
André BERGERE :	06 19 91 04 44
Renaud BLANCHO :	06 75 81 92 80

Service Chasse-environnement **DDT** : 02 43 49 83 77



Troisième fête de la chasse et de la pêche de Villiers Charlemagne.



Félicitations à Charlie DOBAIRE (à droite) qui a réalisé un score quasi parfait et donc remporté notre jeu concours enfants 2016.

Norbert BOUVET et son équipe ont magnifiquement organisé pour la troisième année consécutive cette belle fête de la chasse et de la pêche. Cela a été pour nous chasseurs l'occasion de nous retrouver avec plaisir en dehors de nos chasses. Bien entendu la Fédération des chasseurs y tenait son stand en compagnie de beaucoup d'associations cynégétiques départementales et de nombreuses meutes de chiens. Les spectacles de chasse (faucounerie, chiens cou-

rants), ball-trap, tir à l'arc, jeu concours pour les enfants (voir photo ci-dessus) ont largement contribué à la réussite de cette journée festive et conviviale.

Alors donnons-nous rendez-vous à l'année prochaine le **11 juin 2017** à Villiers Charlemagne avec encore de nombreuses activités et de nouveaux projets.

FDC 53

Concours Saint Hubert



Les rencontres Saint-Hubert sont des épreuves de chasse ouvertes à tous les chasseurs (femmes, hommes, jeunes, archers...) propriétaires d'un chien d'arrêt ou spaniel.

C'est un exercice de chasse pratique sur faisán à la portée de tous, comprenant une partie avec des questions sur la chasse et les chiens. Cette rencontre se veut conviviale et dans le respect de la nature et de la chasse.

Elle aura lieu le **samedi 8 octobre 2016** au siège de la Fédération des chasseurs de la Mayenne.

Chaque chasseur accompagné de son fidèle compagnon effectue un parcours de chasse pratique durant lequel le jury apprécie : la sécurité, la technique de chasse, la conduite du chien, les connaissances cynégétiques et cynophile, la sportivité, ainsi que l'adresse lors du tir du chasseur.

Si vous êtes intéressés inscrivez-vous auprès de la Fédération des chasseurs.

02 43 53 09 32 ou fdcm@chasseurs53.com

CHATEAU DE CRAON

L'Automne en Fête

Dimanche 16 Octobre 2016
de 10 à 18 h.

Entrée : 5 €
(Gratuit pour les -18 ans)

Restauration
"Le Tahiti"
Tél. 02 43 06 79 01
Dégustation et Vente à emporter
de Boudin aux pommes.
Fouées, Galettes et Buvette sur place.
Espaces couverts

Présentation d'équipages
Chiens, chevaux et trompes de chasse

SOCIÉTÉ DE VENERIE
DE

CONCOURS DE CLAQUEMENT DE FOUET
DÉMONSTRATION DE TIR À L'ARC
VIEILLES VOITURES - PEINTURES
CUCURBITACÉES - VENERIE
BAPTÊMES À MOTO

NOUVEAU
organisé par le club Craonnais
Rando VTT & Chasse au Vol

Parking gratuit à l'intérieur du parc
organisé par les amis du Château de Craon avec le soutien
des Villes Sœurs Craonnaises et la Fédération des Chasseurs de la Mayenne.

Marché du Terroir
Jeux pour les enfants

france bleu mayenne
HAUTANJOU
LA MAYENNE



Nos associations

AFACCC 53

L'AFACCC 53 poursuit ses efforts pour encore mieux se faire connaître de tous. Elle participe à plusieurs fêtes de la chasse dont celle de Villiers Charlemagne où nous avons accueilli une quarantaine d'équipages à l'heure de l'apéritif. Un excellent moment de convivialité qui a permis des échanges intéressants.

Le dimanche 3 juillet 2015, plusieurs membres du conseil d'administration ses sont rendus à Saint Symphorien (72) afin de multiplier les contacts avec les AFACCC voisines. Le but étant de collaborer pour offrir à nos adhérents de nouvelles actions.

Pour preuve, le 19 mars dernier nous nous sommes associés à nos collègues Sarthois pour organiser le concours bi départemental sur sanglier à Saint-Léger-des-Bois (49). Ce fût l'occasion de voir évoluer un équipage mayennais et trois sarthois qui nous ont livré de jolies prestations. Deux d'entre eux se sont d'ailleurs qualifiés pour la session régionale dont notre équipage local.

L'AFACCC 53 a pour but de promouvoir la chasse aux chiens courants, dans le respect et l'éthique qui la caractérise mais aussi bien au-delà. Elle est ouverte aux propriétaires de



chiens ainsi qu'à tous les sympathisants qui défendent son mode de chasse, soyez les bienvenus!

Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter :
06.80.10.16.64 06.43.44.59.83

L'association était présente :

- au Haras du Pin (61) le 6 et 7 Août,
 - le 15 août à Breil (49),
 - et à Ernée le 4 Septembre lors de la fête de la St Grégoire,
- Nous vous souhaitons une belle saison cynégétique 2016/2017 !

L'équipe AFACCC 53

AGDFS 53 (Association de gestion et de défense de la faune sauvage 53)

L'assemblée générale du 17 juin 2016 a mis en évidence le grand intérêt que portent les présidents de G.I.C. et des associations apparentées, à la réussite de leur « ENTREPRISE », malgré toutes les difficultés rencontrées (maladie sur le lièvre, développement de la monoculture, fauchages répétitifs), sans compter les aléas climatiques actuels sur



les couvaisons de faisans et perdrix.

Il a donc été décidé de réaliser un fascicule pour mieux faire connaître les actions à mener pour la sauvegarde du petit gibier : (piégeage, fauchage tardif, culture à gibier...) ; il sera distribué dans les mairies afin d'encourager la création d'autres GIC ou associations apparentées qui offrent l'avantage de protéger le petit gibier et la propriété individuelle.

Il sera aussi organisé un voyage dans un territoire exemplaire reconnu pour sa gestion du petit gibier. Cette initiative pourra, espérons-le, apporter beaucoup à nos GIC.

En St Hubert.
L.Pacitto

L'amour de la cuisine pour le plaisir de votre table

La Corévatine
Corinne et Régis Régnier

25 rue du 11 novembre - 53940 Saint-Berthevin
Tél. 02 43 69 12 88 - Site : lacorevatine.com





ADCGG 53

Carton plein pour les 20 ans de l'ADCGG 53

En partenariat avec L'Association Chasse & Pêche de Villiers Charlemagne et les Echos du Bas Maine, l'ADCGG-53 a fêté ses 20 ans le 9 Avril dernier et a connu à cette occasion un franc succès. Une salle comble, pas une place de libre, 526 repas servis grâce à des bénévoles que nous remercions chaleureusement. Ils ont su par leur dextérité et leur efficacité faire de cette soirée une réussite totale. Paulo, avec ses facéties nous a fait beaucoup rire, et les sonneurs du Bas Maine nous ont enthousiasmés tout au long de cette soirée que nous voulions simple, chaleureuse et conviviale.

Un seul regret, ne pas avoir pu accueillir toutes les personnes le désirant par manque de places.

Promis, nous ferons mieux pour nos 25 ans !!!



Salle comble et ambiance chaleureuse.

Félicitations à nos 11 candidats brevetés, sur 12 cette année, qui viennent s'ajouter aux 82 déjà diplômés en Mayenne. Une bonne occasion aussi pour recruter de nouveaux candidats 2017.



Comme chaque année, l'ADCGG-53 était également présente à la fête de la chasse de Villiers Charlemagne le 12 Juin dernier.

Que rêver de mieux comme endroit pour rencontrer les amis, présenter notre charte des chasseurs de Grand Gibier ainsi que nos activités diverses à un large public et faire la promotion du Brevet Grand Gibier !!!

Pour rompre également avec les habitudes, cela a été l'occasion cette année, de remettre à nos candidats au Brevet Grand Gibier 2016 leur diplôme. C'est donc autour d'un cocktail très sympathique et convivial animé par Sylvain Pottier et Raphael Santoro qu'ils ont vu leur persévérance récompensée.



**ÊTRE PROCHE DE VOUS,
ET À VOTRE ÉCOUTE,
ÇA CHANGE TOUT.**

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS LAVAL - 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 09, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09.





Fédération Départementale des Gardes Particuliers de la Mayenne

Notre Assemblée Générale avait lieu le 28 mai 2016 au siège de la Fédération des Chasseurs en présence de nombreux adhérents et d'invités.

C'est avec plaisir que nous avons accueilli : M. Yannick Favennec Député, M. Yves Moulière Président de la Fédération des Chasseurs de la Mayenne, M. Stéphane Petit son Directeur, Le Capitaine de Gendarmerie Bertrand Gentilleau, L'Adjudant-Chef de Gendarmerie Antoine Michel, M. Frédérique Chauvet Agent de l'ONCFS, M. Roland Foucault Président FDGDON.



L'incontournable bilan moral et financier présenté, le Capitaine Gentilleau accompagné de l'Adjudant-Chef Michel ont fait part de la convention de partenariat qui a été signée entre le ministère de l'intérieur et les Gardes Particuliers. Ils ont évoqué les différentes actions qui peuvent se mettre en place, le Capitaine Gentilleau a précisé que le Commandant Jean Luc Vilmain chargé de l'application de cette convention allait rencontrer le Président Jean Pierre Leroy pour qu'il puisse lui faire une présentation de la Fédération des Gardes afin de pouvoir définir les secteurs d'intervention.

M. Petit qui est adepte de la chasse à l'arc a fait une

présentation de cette pratique et de sa législation.

Il est très important pour le garde de chasse de connaître ce nouveau mode de chasse et ses règles car il peut être amené à intervenir.

Les adhérents ont été attentifs et intéressés par les explications de M. Petit.

M. Moulière a commenté les éventuelles nouveautés pour la saison prochaine et répondu aux préoccupations des adhérents.

Félicitation aux deux Gardes qui ont été décorés de la médaille d'honneur du Garde Particulier pour les 25 années de fonction ; Messieurs Auguste Geffriaud de Villepail et Michel Giret d'Azé. Leur première assermentation avait été validée en 1979.

Election du tiers sortant : Daniel Jans et Jean Pierre Leroy ont été réélus à l'unanimité. De même Joseph Lepescheux, coopté a été élu à l'unanimité.

« Trompes de Villiers », merci aux sonneurs pour leurs prestations, toujours très appréciées.

M. Frédérique Chauvet a fait part du partenariat engagé entre l'ONCFS et les gardes. Le 19 mars 2016 un temps de réunion avait été programmé sous forme de questions réponses. Chaque garde avait été sollicité pour émettre des questions avant cette réunion, de façon à la préparer pour répondre au mieux à la demande. Devant le succès de cette initiative, il a été décidé de la reconduire. Nous invitons à nouveau les gardes adhérents à poser de nouvelles questions pour une prochaine réunion qui aura lieu le 22 octobre 2016 à 10h dans la salle de la Fédération des chasseurs à Montflours.

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de M. Arsène Boisseau. Après de nombreuses années en tant que garde professionnel, M. Boisseau a créé la « Passementerie 53 ». Il était aussi adhérent à la Fédération des gardes particuliers. M. Boisseau était un homme accueillant, serviable et de bon conseil pour l'équipement vestimentaire.

Le Bureau.

Vous êtes propriétaire ou détenteur d'un droit, vous souhaitez le faire surveiller ou le protéger. La Fédération des gardes peut vous proposer un garde agréé.

Pour tous renseignements s'adresser à :

Jean Pierre LEROY Président	02 43 02 63 55 - 06 85 18 13 60
René MALIN Vice-Président	02 43 02 12 59 - 06 61 81 61 76
Jean-Yves POUTEAU Trésorier	02 43 53 97 06 - 06 08 45 70 71
Liliane GUEROT Secrétaire	02 43 69 75 93 - 06 83 15 59 69

www.fdgpm53.com

Art & Fenêtres
L'ART D'ÊTRE UNIQUE

NOUVEAU MATÉRIAU
NOUVELLE PERFORMANCE

UNIQUE & INNOVANTE

1^{ère} FENÊTRE PERSONNALISABLE

ENTREPRISE DAUVERCHAIN
160 rue du Haras - 53100 MAYENNE - Tél. 02 43 32 13 71
E-mail : dauverchain.artetfenetres@wanadoo.fr



Association des jeunes chasseurs de la Mayenne

L'association des jeunes chasseurs de la Mayenne vient de renaître. Nous sommes six jeunes motivés et passionnés et nous avons décidé de relancer cette association qui était en dormance depuis 2005. Le but de cette association est de permettre à tous les jeunes de pouvoir exercer leur passion régulièrement et surtout toute l'année, mais également de réduire les coûts de cette activité et de donner un visage neuf et dynamique à cette activité en baisse d'effectifs.



Nous avons décidé de reprendre l'association des jeunes chasseurs de la Mayenne car nous nous sommes rendu compte qu'il était difficile pour les jeunes d'accéder à des territoires dans le but de pratiquer leur passion. En effet sur les 150 jeunes qui obtiennent leur permis chaque année, environ deux tiers seulement ont accès à un territoire.

Au programme sont prévus des bourses d'échange qui permettront aux propriétaires d'offrir des journées de chasse contre des journées de travaux. Nous souhaitons également participer à la régulation de corvidés à partir du mois de mars pour que les jeunes continuent pour limiter

les dégâts agricoles et cynégétiques.

Nous allons par ailleurs essayer dans la mesure du possible de rendre accessible notre passion auprès des jeunes étrangers à cette pratique par le biais de diverses activités de découverte telles que des visites de chenils, d'élevage de gibier et même quelques visites de territoire à forte diversité de gibiers.

Si vous souhaitez faire partie de l'aventure, contactez-nous via Facebook (Association des jeunes chasseurs de la Mayenne) ou sur notre site <http://ajc53.e-monsite.com>

Amicale des Trompes de Villiers Charlemagne

L'Amicale a participé comme les années précédentes à l'assemblée générale de la Fédération des Chasseurs de la Mayenne ainsi qu'à celle de la Fédération des Gardes Particuliers de la Mayenne le 28 mai dernier. Merci aux Présidents de ces deux Fédérations, Maître Moulière et M. Jean-Pierre Leroy de nous avoir invités à animer ces deux manifestations.



Marius et Luca avec les Cavaliers de l'Histoire et L'Amicale

L'Amicale a également animé la sortie de Saint Brice le 27 mai au profit de l'association LM Petits Pas qui représente deux adorables enfants Luca 6 ans et Marius 6 ans Infirmes moteurs Cérébraux, Marius a été victime d'un arrêt cardiaque inexplicable en juin 2011 et Luca d'un accident de la route en novembre 2012. Différentes thérapies peuvent les aider à progresser, mais elles sont situées à l'étranger et représentent un coût financier très important, l'objectif de l'association LM Petits Pas est de récolter des fonds, pour leur permettre d'avoir l'opportunité de continuer à progresser. Bravo aux organisateurs et bénévoles, cette journée restera gravée dans nos cœurs.

Nous avons animé le marché de Villiers Charlemagne les mercredis 27 juillet et 3 août 2016.

Nous serons présent, le **16 octobre 2016**, au Château de Craon pour la fête de l'automne comme les années précédentes.

Contact : André Girard - tél. 06 86 92 65 59
Jean-Yves Pouteau - tél. 06 08 45 70 71
Alain Fritl : Tél. 06 42 77 08 11





Sociétés de chasse communales

Assemblée générale des sociétés de chasse communales

L'Assemblée générale des Sociétés Communales (49^{ème}) s'est déroulée le samedi 12 mars 2016 à 8h30 à la Vigneule en présence de la majorité des représentants des communes.

Etaient également présents : M. Moulière, Président ; M. Stéphane Petit, directeur et M. Lebreton administrateur.

Le Président, Denis Leriche commence l'AG en demandant aux présents de faire une minute de silence, en hommage à M. J.L. CLAVREUL décédé.

Le Président Denis Leriche donne des informations sur divers points :

- nombre de permis de chasse pris en Mayenne
- la situation du petit et grand gibier
- dégâts occasionnés par les sangliers
- l'évolution de la gale sur le renard

Le Président incite les chasseurs à assister aux différentes réunions de secteur pour les plans de chasse lièvres. Lors de ces réunions, il sera donné des informations et chacun pourra s'exprimer.

Le trésorier fait état des finances qui sont très saines

Questions diverses :
Plusieurs points sont abordés par les chasseurs présents :

- La période de chasse du lièvre
- Tableau des prélèvements possibles
- Population des nuisibles
- Comment éviter les tableaux « exagérés » pour le sanglier.
- Une précision sur l'assurance liée au contrat de service : seul le président est assuré pour les organisations de chasse
- Ne pas oublier la fête de la chasse et pêche le 12 juin 2016 à Villiers Charlemagne, un stand représentera les sociétés.

Le sujet abordé lors de cette AG est « Quel est l'avenir de nos sociétés ? »

La Mayenne comporte 49 sociétés, dont 48 dans la région nord. La plaine représente 35 217 ha, bois 1 075 ha, autres 310 ha. Total 36602 ha.

Le Président D. Leriche demande instamment à M. le Président Moulière de tenir compte des avis des sociétés communales qui permettent à bon nombre de chasseurs de pratiquer leur « sport » à des tarifs intéressants, n'ayant en général pas d'autres territoires...

Les membres présents s'inquiètent sur les attributions chevreuils qui sont toujours en hausse, il ne faudrait pas que la population de cet animal dans les années à venir suive la courbe catastrophique du lièvre.

M. le Président Moulière répond qu'à l'avenir (la Fédération travaille sur ce point) les attributions seraient faites suivant la population répertoriée.

Le Président D. Leriche indique que l'idéal serait que les attributions soient faites évidemment suivant la population, mais gérées au niveau global par commune, plusieurs communes (secteurs).

A la suite de tous ces points, le Président Denis Leriche remercie les différents intervenants et clôture l'Assemblée Générale.

G. Pivette

Fête de la chasse et pêche, 12 juin 2016 à Villiers Charlemagne

L'association des Chasses Communales disposait d'un stand où régnait une bonne ambiance. Chasseurs et non chasseurs ont pu s'entretenir avec différents membres présents.

Egalement, sur le stand de tir tenu par les membres de l'association, l'après-midi les enfants ont pu s'exercer sur des cibles et à la suite chaque tireur repartait avec un petit cadeau offert par la Fédération.



Jérôme DENIAU
Agent général

Assurances auto, Habitation, Santé, Accidents de la vie

95, rue du Vieux-Saint-Louis - B.P. 507 - 53005 LAVAL cedex
Tél. 02 43 59 70 00 - Fax 02 43 53 00 32
E-mail : jdeniau@assurance53.com



Agent général - orias 07 022 300
Site : www.orias.fr
ACP - 61, rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09



ACAM (Association des chasseurs à l'arc de la Mayenne)

LA JOURNÉE DE FORMATION OBLIGATOIRE

Le 25 juin 2016, a été organisé au siège de la FDC de la Mayenne sous la houlette de Michel Gobbé, Formateur national et administrateur à la FFCA, la Journée de Formation Obligatoire pour les personnes qui désirent pratiquer la chasse à l'arc. Il est rappelé qu'il faut être titulaire du permis de chasser pour pouvoir pratiquer la chasse mais il n'est pas obligatoire de le détenir pour s'inscrire à la journée de formation. Cette journée de formation a été suivie par 33 personnes.



La journée se décompose en deux parties, le matin, la théorie et l'après-midi, la pratique en cinq ateliers.

Quelques réactions de participants à l'issue de cette journée :

Raphaël : *Merci pour cette excellente journée qui me permet de confirmer mon envie.*

Manu : *Vive la chasse l'arc et merci à Michel Gobbé et l'ACAM.*

Je remercie toutes les personnes qui se sont investies pour que cette journée soit une réussite : La Fédération Départementale des Chasseurs de la Mayenne représentée par Stéphane Petit, son directeur, Michel Gobbé, notre formateur et les adhérents de l'Association. Merci à tous.

Dès à présent, vous pouvez vous inscrire auprès de la Fédération départementale des Chasseurs de la Mayenne soit par téléphone au 02 43 53 09 32, soit par courriel fdcm@chasseurs53.com afin que nous puissions programmer une prochaine formation.

L'association a été présente à la Fête de la chasse et de la pêche à Villiers-Charlemagne le 12 juin, à la journée du 14 juillet pour le grand défi « La Mayenne à Table » sur le halage de la Mayenne, à la fête communale de Vautorte le 17 juillet et sera présente à la Fête de l'automne au Château de Craon le 16 octobre prochain.

Félicitations à nos deux adhérents qui ont réussi à flécher leurs premiers chevreuils à l'arc.



Karl a fléché cette chevreuille le 20 février 2016 dans un massif mayennais.

Jérôme a fléché ce brocard le 27 février 2016 dans un massif mayennais.

Chers adhérents, faites-nous parvenir vos photos de chasse afin que l'on puisse les publier.



D'autre part, l'Association des Chasseurs à l'Arc de la Mayenne vous propose de réguler les ragondins et rats musqués sur vos points d'eau (étang, mare, rivière), pour cela il suffit de contacter la personne suivante M. Jérôme Mezières au 06 33 70 82 11 qui se fera un plaisir d'organiser des sorties.

Le Président, Bruno CARRE.

MICHEL GALLIER

SARL



Piège à double lacets THIBERT PHE

- **Piège à œuf de 25 cm, détente en cuivre**
- **Piège à œuf de 30 cm, détente en cuivre**
- **Piège à appât de 30 cm, détente en cuivre**
- **Super X "Belisle"**
- **Piège à lacet "Belisle"**
aux normes internationales de piégeage sans cruauté pour les renards
- **Belettière / Boîte tombante à appât**
- **Cage à pie / Corneille / Parc à corbeaux**
- **Boîte à fauve tous modèles / Collets**
- **Accessoires divers**

Route de Brecey - Les Vallées - 50150 SOURDEVAL
Tél. 02 33 69 24 25 - 02 33 69 24 26 - Fax 02 33 69 24 29





René Dubré a consacré quarante ans à la société de chasse de Fougerolles du Plessis

Originaire du Maine-et-Loire, René Dubré est Fougerollais depuis 1972. Il s'est très vite investi dans la vie associative et communale, notamment au sein de la société de chasse.

Rencontre :

« J'ai intégré, dès mon arrivée, la société de chasse, qui, à cette époque comptait plus de cent chasseurs ». C'était en 1972. Trois ans plus tard, il se voit confier le poste de trésorier, puis en 1981, celui de président, fonction qu'il vient tout juste d'abandonner « pour raisons de santé ».

Au cours de ses trente-quatre années à la tête de la société, la chasse a connu une évolution, notamment chez les nuisibles. « Au départ, on ne faisait que des battues aux corbeaux dans les taillis avec les gardes fédéraux. » Puis les renards ont proliféré. « Nous avons organisé des battues et des déterrages ».

Le chevreuil est arrivé, « on en compte environ une trentaine

dans la commune. Nous avons un plan de chasse de six chevreuils, qui nous autorise à pratiquer cette chasse en battue. »

Actuellement, la société ne compte plus que 36 chasseurs. « Cette baisse est en partie due à la diminution du gibier, surtout du lapin qui a été décimé par des maladies, mais aussi du lièvre dont la chasse est interdite depuis un an afin de permettre son



Les co-présidents, Bertrand Cadin et Joseph Deniau ont organisé une soirée conviviale pour rendre hommage à René Dubré, président de la société pendant 34 ans et aujourd'hui président d'honneur.

repeuplement. » Pour pallier la perte des lapins, la société a créé un petit élevage, géré par le vice-président, René Huard, « ce qui nous permet d'en remettre dans la nature ». Une initiative dont il est fier. « Le succès de la matinée tripes nous a fait évoluer vers une journée tripes-grillades ». Si elle demande un investissement des chasseurs et de bénévoles, « les bénéfiques sont utilisés pour le repeuplement du gibier ». Les chasseurs collaborent avec le groupement de défense contre les organismes nuisibles pour la destruction des ragondins et des rats musqués.

René Dubré est soulagé de voir « la relève assurée avec deux co-présidents, Bertrand Cadin et Joseph Deniau ». Il est désormais président d'honneur de la société.

Association des Chasses Privées de la Mayenne

Assemblée Générale : Le 2 avril dernier, l'association des Chasses Privées de la Mayenne a tenu son assemblée générale annuelle sous la présidence de Gérard COURCIER.

Après les rapports, moral et financier, le thème exposé cette année concernait l'utilisation des nouvelles technologies numériques et notamment, photos nocturnes et diurnes avec transmission et relais sur les divers smartphones.

M. Denis LEROY, chef du service ONCFS 53 a fait un exposé sur la réglementation en vigueur et l'esprit des textes.

En résumé, « tout ce qui n'est pas interdit est autorisé !.. » Cette formule pourrait laisser croire, alors, que quasiment tout est possible, du fait aussi qu'assez peu de chose soit interdit. Les appareils divers utilisés dans leur usage normal et à raison ne peuvent en soit être interdits.

Toutefois, M. LEROY précise bien que ces équipements utilisés dans le cadre d'une organisation globale qui tends à surveiller, connaître la présence d'animaux, alerter des acteurs de terrain dans un but de prélever des animaux en dehors d'un fonctionnement classique et normal de chasse sera facilement répréhensible.

Une conjonction d'actes, avec utilisation de moyens tech-

nologiques, voire associés à une organisation physique, cultures, clôtures sera de nature à ce que procès verbal soit dresser soumis ensuite au procureur.

L'association des Chasses Privées de la Mayenne exige bien sûr de la part des chasseurs un fonctionnement irréprochable de ses chasses et avec la meilleure éthique.

La chasse est une activité hautement naturelle.

Conservons-la intacte et authentique, sans artifice numérique !

Nos remerciements à M. Denis LEROY pour son exposé et ses réponses aux nombreuses questions de l'assemblée.

Les autres points évoqués ont concerné la gale du renard en Mayenne par le Dr GOMBAULT et le plan de chasse lièvre en Mayenne.

M. Guillaume GAROT, député est intervenu notamment sur la loi biodiversité en construction entre les deux chambres.

Ce dernier nous a assuré d'un aboutissement favorable aux chasseurs...

Fêtes de la Chasse de VILLIERS CHARLEMAGNE :

L'association était présente avec un stand pour présenter tout l'intérêt d'y adhérer.

La confrérie gastronomique de l'Andouillette au Layon de St Georges sur Loire



La confrérie gastronomique andouillette au Layon a été créée en 1990. L'ordre se veut le défenseur des Vins d'Anjou et de la gastronomie Angevine.

Le plat de la confrérie est l'andouillette au Layon (voir encadré)

La devise de la confrérie : « **Apprécie la bonne cuisine et les bons vins, ton âme sera bonne** ».

La confrérie vous propose un

« Emincé de sanglier au Coteau du Layon et au Coteau de l'Aubance »

INGRÉDIENTS POUR 4 PERSONNES:

**1 kg de viande de sanglier (cuissot),
75 cl de Coteau du Layon,
4 échalotes,
10 cl de Cognac,
75 gr de beurre,
1 dl d'huile d'olive,
1 pincée de piments de la Jamaïque
(bois d'Inde) ou piments d'Espelette,
1 c. à s. de fond de veau déshydraté,
Sel et poivre du moulin**

Préparation :

Pelez les échalotes et les émincer puis les faire dorer dans 20g de beurre dans une sauteuse. Débarrasser. Puis faire chauffer avec un peu d'huile. Pendant ce temps couper la viande de sanglier en gros cube de 3 cm sur 3 cm. Faire colorer dès que la sauteuse est fumante tous les morceaux sur toutes les faces. Assaisonner avec le sel et moulin à poivre. Flamber au Cognac, ajouter les échalotes, les épices et le fond de veau. Bien mélanger, couvrez du vin moelleux choisi et laissez mijoter à feu doux environ 1 heure (3/4 d'heure en cocotte pressurisée). Dressez la viande dans un plat creux, nappez de sauce et servez accompagné de pâtes fraîches ou de pommes de terre et cèpes sautés. Vin suggéré : Coteau du Layon.

Recette de l'Andouillette au Layon pour 4 personnes :

4 andouillettes de Troyes tirées à la ficelle,
1 échalote,
15 cl de Coteau du Layon,
20 cl de crème fraîche,
20 gr de beurre, sel, poivre.

Préparation : Mettre les andouillettes à mariner dans le Coteau du Layon pendant 12 heures. Les égoutter et bien les sécher.

Dans une sauteuse, les faire revenir avec un peu d'huile et les faire colorer entièrement. Dégraisser après coloration, réserver au chaud.

Ajouter l'échalote ciselée, faire suer, ajouter le vin de la marinade. Faire réduire au 3/4. Ajouter la crème fraîche, réduire à consistance, monter au beurre.

Passer la sauce au chinois, saler et poivrer légèrement. Servir les andouillettes sur un lit de pâtes fraîches. Napper avec la sauce au Layon.

Elaborée par Patrick Claude - « Le Relais d'Anjou » - St Georges/Loire

FAISANDERIE DES PINS

M^r Alain Fouillet

La Hétauderie - 53240 LA BACONNIÈRE
Port. 06 80 98 37 29 ☎ 02 43 37 70 24
Mail : abfouillet@wanadoo.fr



Les oies grises

Description

Qui n'a jamais entendu parler de ces grands oiseaux au vol puissant, rangés, en formations régulières annonçant de leurs cris leur arrivée proche ? Pourtant, bien peu de personnes peuvent se vanter d'avoir pu les observer convenablement.

Les espèces d'oies dites « grises », pour les distinguer des oies « noires » ou bernaches dont les dessins sont très contrastés, se ressemblent beaucoup. Elles ont le plumage gris brun et le bas du ventre blanc, les principaux critères de distinction concernant la couleur du bec et des pattes. Chez les bernaches seule celle du Canada est chassable de même que trois des cinq espèces d'oies grises hivernant en Europe, ce sont également les plus communes en France. On peut rencontrer en France et en Mayenne trois espèces de bernaches : la Bernache du Canada, la Bernache cravant et la Bernache nonnette. Les cinq espèces d'oies grises observées en France sont : l'Oie cendrée, l'Oie des moissons, l'Oie rieuse, l'Oie naine et l'Oie à bec court. Les deux dernières n'ont jamais séjourné dans notre département et sont protégées.

- **L'Oie cendrée**, la plus grosse est l'espèce originelle de nos oies de basse-cour. Son bec est orange et ses pattes rose chair. Elle se distingue également par les bords antérieurs des ailes gris-clair. Son poids varie de 2.5 à 4.5 kg pour une envergure de 140 à 160 cm.
- **L'Oie des moissons** se caractérise par son plumage brun sombre, son bec bicolore noir et orangé et ses pattes orange. Son poids oscille entre 2.5 et 4.2 kg pour une envergure de 150 à 170 cm.
- **L'Oie rieuse** arbore un front blanc caractéristique, de plus son ventre clair est plus ou moins barré de noir. Son bec est rose et ses pattes orange. Son poids varie de 2 à 3 kg pour une envergure de 110 à 115 cm.



Oies cendrées



L'Oie des moissons



Des Oies rieuses

GIBIERS DE TIR ET DE REPEULEMENTS



Agréé 53C055

**FAISANS
PERDRIX
COLVERTS**

Gabriel Persigan
-53- Villiers Charlemagne
06 81 45 15 70

Reproduction

Seule, l'Oie cendrée nidifie en France mais de façon très occasionnelle, 50 à 100 couples. La plupart du temps les cas de reproductions rapportées concernent des oies d'origine férale.

Pour nicher, les Oies cendrées recherchent la sécurité de marais ou de roselières impénétrables, ou bien d'ilots bien isolés des berges des plans d'eau. La femelle pond 4 à 6 œufs blanchâtres (parfois jusqu'à 8-9) dans un grand nid garni de duvet. L'incubation effectuée par la femelle est de 27 à 29 jours. Le mâle surveille le nid de loin, puis participe à l'éducation des jeunes qui commencent à voler à 8 semaines.





Migrations et hivernage

Toutes les espèces d'oisies nidifient essentiellement dans les zones arctiques de l'Islande à la Sibérie Orientale en passant par le Groenland. Seule l'Oie cendrée se reproduit en Europe de l'Ouest et du Centre.

Près de 500 000 oisies hivernent en Europe du Nord-Ouest essentiellement au Nord de l'Angleterre, Belgique, Hollande, Allemagne, seulement près de 10 000 en France. L'Oie des moissons hiverne régulièrement en France avec 2 à 3000 individus en Champagne, vallée du Rhin et Val de Loire-Allier. L'Oie rieuse, quant à elle, voit ses effectifs moyen approcher les 200 hivernants.

Certaines populations d'Oies cendrées descendent jusqu'au delta du Guadalquivir en Espagne (60 à 80 000 oiseaux) et en Afrique du Nord (5 à 7 000 en Tunisie et Algérie). C'est donc cette espèce qui transite, en nombre par notre département, plusieurs milliers voire plus de 10 000 individus. L'essentiel du passage s'effectue pendant la dernière décade d'octobre jusqu'à la mi-novembre et ceci, bien évidemment sans préjuger de la rigueur de l'hiver. Par contre, au cours de l'hiver, une vague de froid importante fera descendre en France les

oisies stationnant plus au Nord.

Un oiseau mythique

La présence durable d'oisies sauvages dans notre département est rare, seuls les hivers particulièrement rigoureux apportent leurs lots d'oiseaux (quelques centaines pendant l'hiver 78/79, quelques dizaines fin décembre 1996 et janvier 1997). Cependant, au cours de l'hiver 1995/1996 une petite troupe de 7 à 10 individus a hiverné aux abords du lac de St Fraimbault des Prières constituant le 1^{er} cas d'hivernage de cette espèce en Mayenne et, plus récemment, 7 individus aux abords de l'étang de la Rincerie à Ballots de novembre 2014 à janvier 2015.

Dans la majorité des cas, au cours de leurs migrations, tout au plus quelques dizaines d'individus stationnent un jour ou deux voire seulement quelques heures.

Leurs qualités de discernement et de méfiance particulièrement aigües, alliées à leur relative rareté impliquent des prélèvements par la chasse exceptionnels. De plus, l'attrait que revêt une telle pièce conforte l'aspect « mythique » que peuvent avoir les oisies pour les chasseurs.

J-F.A.

Cynophilie

Le Billy

Le Billy est un chien courant français de grande taille à la couleur claire qu'il tient certainement des « chiens blancs du Roy », premiers chiens d'ordre connus avec certitude. Au cours du XIX^{ème} siècle les standards n'existaient pas, chacun avait sa « race » et celles-ci étaient appelées du nom de leur propriétaire ou du lieu du chenil. La race « Billy » a été créée et fixée dès 1886 par M. Gaston Hublot du Rivault (1858 – 1936). Il a sélectionné sur 3 origines : les Larye, Cérès, Montembœuf, en évitant toute influence anglaise et en ne conservant que les chiens à robe très claire. Le nom « Billy » vient du nom de la propriété de M. Hublot du Rivault, en Poitou. Les Billy sont proches des Poitevins mais ont moins de sang anglais et s'en différencient entre autre par leur robe.

M. Hublot du Rivault était maître d'équipage du Rally (sans e) Billy Courage, qu'il avait monté en 1878. A ses débuts, l'équipage chassait le lièvre et le renard, puis le chevreuil, le sanglier, le cerf et le loup. Son fils, Antony, lui succéda en 1919 et l'équipage démonta en 1933.

Décimé par les guerres, le cheptel des Billy a été reconstitué par M. Antony Hublot du Rivault dans les années 1950. Aujourd'hui, les effectifs sont très modestes.



Le Billy est un chien bien bâti, fort et léger avec un avant-train plus important que l'arrière-train. Sa tête est assez fine, la bosse occipitale est apparente, les oreilles de tailles moyennes sont attachées un peu haut pour un chien courant français. Le poil est ras, dur au toucher et souvent un peu gros, la robe est complètement blanche, blanche café au lait, ou encore blanche avec tâches ou manteau orange clair ou citron. Sa taille est de 58 cm à 62 cm pour les femelles et de 60 cm à 70 cm pour les mâles.

Le Billy est un chien rapide et spectaculaire en menée, il est requérant, perçant, montre une aptitude certaine au change, est bien gorgé et endurant. Aujourd'hui, il est utilisé dans quelques équipages de vènerie (cerf, sanglier, chevreuil, renard, lièvre) et en chasse à tir.



Mettez un tigre... non un blaireau dans votre moteur !

Je vous raconte l'histoire qui vient d'arriver à mon bon ami Bertrand.

Celui-ci, circulait vers 8^h du matin avec sa Peugeot 5008 sur une petite route de la campagne mayennaise. A la sortie d'un virage, il heurte une masse compacte qui lui a semblé être un blaireau.

Le choc est net, son regard se jette alors sur ses rétroviseurs pour contrôler l'état de l'objet du choc sur la route après le passage de la voiture. Bertrand ne voit rien...

Il arrête sa voiture pour rechercher l'animal sur les bas côtés de la route.

Aucune connaissance, bizarre... lorsqu'il entend du bruit au devant de sa voiture... dirige son regard sur cet avant, ne voit rien... alors qu'un bruit de grognement persistait... se penche devant la calandre et !... Deux yeux vifs le fixait !!

L'état de la voiture semblait intact, pourtant son blaireau était entré dans l'espace entre la calandre et le radiateur de la voiture !

Bertrand tente de retirer la calandre pour libérer son hôte qui ne semblait pas décidé à poursuivre le voyage, mais en vain.



Il n'avait pas trop envie de passer les doigts au travers de celle-ci pour l'arracher... D'autant qu'un automobiliste passant lui précise que cet animal était très dangereux...

Le blaireau, qui était jusqu'alors sans doute un peu assommé par le choc commençait à manifester son impatience pour sortir de cette garenne...

Bertrand entrepris alors de reprendre la route pour s'arrêter dans le premier garage afin de disposer d'outils pour libérer l'animal. Il roule alors prudemment, tout à l'écoute des grognements et gesticulations de l'animal.

Après quelques kilomètres, en traversant un bourg de village, subitement les bruits s'arrêtent. Dans ses rétroviseurs il voit alors très clairement son blaireau courir sur la route derrière la voiture, dans le sens inverse, pour disparaître définitivement dans l'entrée d'un jardin...

La calandre était toujours sur la voiture, presque en bon état.

Moralité, la voiture écologique existe ! Le covoiturage concerne toutes espèces, humaine et animale...

Voilà un blaireau qui va, lui aussi, avoir une incroyable histoire à raconter...

Petites annonces

ANNONCES

- Très beau chien Pointer Anglais cherche femelle Pointer blanche et noir pour saillie. Tél. 06 77 65 55 14
- Vends furets blancs et putoisées, loue journée, semaine, mois. Se déplace avec équipe pour trop de lapins, reprise lapins vivants - Tél. 02 43 07 60 41 - le soir

PASSEZ UNE PETITE ANNONCE (réservée uniquement aux particuliers)

Si vous souhaitez passer une petite annonce...(chien, armes, chasse...) : adressez votre texte (20 mots maximum) avec votre règlement par chèque de **10 euros**, pour parution dans un prochain exemplaire du Chasseur Mayennais, à l'adresse suivante : FEDERATION DES CHASSEURS DE LA MAYENNE - LA VIGNEULE - 53240 MONTFLOURS à remplir :



Plan de chasse grands gibiers - saison 2016-2017

			Ch.	C.	B.	JCB
ACHARD DE LAVENTE	JACQUES	LARCHAMP	1			
ADAM	ARMAND	STE GEMMES LE ROBERT	2			
ADAM	CHRISTIAN	ST LEGER	3			
ADAM	CHRISTIAN	ST LEGER	1			
ADAM GILBERT OU WALLET PIERRE - (STE MISEDON)		PORT BRILLET	43			
AGUESSEAU	ROBERT	SACE	2			
ALLEARD	ROBERT	RUILLE FROID FONDS	3			
AMBRIERES (D')	FLORENCE	AZE	2			
AMBRIERES (D')	JEAN	FROMENTIERES	7			
ANDROUARD	MARCEL	CHARCHIGNE	2			
ANDROUARD	MARCEL	CHEVAIGNE DU MAINE	1			
ANGOT	JEAN	ORIGNE	2			
ANGOT REGIS - (STE SOUCE)		SOUCE	4			
ANNET	THIERRY	ST AIGNAN SUR ROE	1			
ARGENTRE (D') JEAN-LUC	(AMIS CHASSE MEGAUDAIS)	ST PIERRE DES LANDES	2			
ARGOUGES (D')	BERTRAND	ARQUENAY	3			
ARTUIT	REGIS	BOURGON	1			
ASSOCIATION DES CHASSEURS DU CENTRE - MAIRIE LE RIBAY - HARDANGES - OUEST			6		4	
ASSOCIATION ORION/	PONTBRIAND (DE) BENOIT	CHAILLAND	3			
AUBERT	JEAN-YVES	ATHEE	2			
AUBERT	JEAN-YVES	ATHEE	2			
AUBERT	JEAN-YVES	ATHEE	1			
AUBERT	ROGER	BOUCHAMPS LES CRAON	1			
AUBERT(D')	RAOUL	COSSÉ LE VIVIN	1			
AUBRY	DOMINIQUE	LA CHAPELLE CRAONNAISE	5			
AUBRY	FRANCOIS	CHAMMES - NORD	3			
AUBRY	FRANCOIS	GESNES - NORD	2			
AUBRY	GILBERT	STE GEMMES LE ROBERT	1			
AUFFRAY	CLAUDE	LA BACONNIERE	1			
AUFFRAY	CLAUDE	LA BACONNIERE	1			
AUVRAY	CEDRIC	NEUILLY LE VENDIN	1			
AUVRAY	CLAUDE	AZE	1			
AUVRAY	CLAUDE	AZE	1			
AUVRAY	PATRICK	NEUILLY LE VENDIN	1			
AUVRAY	PATRICK	PRE EN PAIL - SUD	1			
AYRAULT DE SAINT HENIS	ROBERT	NUILLE SUR VICOIN	1			
BABIN	JEAN-LUC	LA CHAPELLE ANTHENAISE	1			
BABIN	RENE	ST GERMAIN LE GUILLAUME	1			
BACH	ANDRE	LOIGNE SUR MAYENNE	3			
BADIER	MICHEL	RUILLE FROID FONDS	1			
BADIER	MICHEL	GENNES SUR GLAIZE	1			
BAGLION (DE)	JACQUES	MARTIGNE	5			
BAGLION (DE)	REGIS	MARTIGNE	3			
BAGLIONE SAS	BLANDEAU SOPHIE	CHAMPEON	3			
BAGORIS	PIERRE	LA CROIXILLE	1			
BAGORIS	PIERRE	BOURGON	1			
BAGUELIN	JOCELYN	VAUTORTE	1			
BAHIER	JOSEPH	LA HAIE TRAVERSAINE	3			
BAHIER	PATRICK	MARCILLE LA VILLE	4			
BANNIER	JEAN-PAUL	COURBEVILLE	1			
BARBE	CHRISTIAN	MONTJEAN	2			
BARBE	CYRILLE	LA BAZOGE MONTPINCON	1			
BARBE	LEON	MONTREUIL POULAY	2			
BARBE	LEON	CHAMPEON	1			
BARBE	LEON	MONTREUIL POULAY	1			
BARBIER	MICHEL	MONTIGNE LE BRILLANT	2			
BARBIER	REMY	EVRON - SUD	1			
BARBIER DE CHALAIS	MICHEL	LA CHAPELLE CRAONNAISE	2			
BARDOU	PHILIPPE	LIGNIERES ORGERES	2			
BARRAIS	JEAN-PIERRE	COURBEVILLE	1			
BARREAU	PIERRE	COURBEVILLE	3			
BARREAU	THIERRY	LA BAZOUGE DES ALLEUX	3			
BARREAU	XAVIER	ST JEAN/MAYENNE - EST	1			
BARRIER	CARMEN	VOUTRE	1			
BARROCHE	JEAN-YVES	MONTOURTIER - NORD	1			
BASTHISTE	DANIEL	ST OEN DES TOITS	1			
BATARD	ERIC	AVERTON	4			
BAUDRY	CLAUDE	PLACE	3			
BAZILLIER	ROBERT	ST BERTHEVIN - SUD	1			
BEASSE	MICHEL	ST JEAN SUR ERVE - NORD	2			
BEAUCE	PHILIPPE	PLACE	2			
BEAUDOIN	BERNARD	MOULAY	1			
BEAUDOIN	FREDERIC	BELGEARD	1			
BEAUDRON	CONSTANT	MONTENAY	1			
BEAUMENIL	JOEL	CHATELAIN	2			
BEAUMENIL	JOEL	GENNES SUR GLAIZE	1			
BEAUMENIL	JOEL	CHATELAIN	1			
BEAUREGARD (DE)	PHILIPPE ET ODILE	ST GERMAIN LE GUILLAUME	2			
BEAUREGARD (DE)	PHILIPPE ET ODILE	MEZANGERS	10			
BECHE	LOIC	STE GEMMES LE ROBERT	2			
BECHU	ANTHIME	ERNEE	1			
BECHU	BERNARD	CHAILLAND	2			
BECHU	BERNARD	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	1			
BEDIER	CAMILLE	RENAZE	1			
BEDIER	CHRISTIAN	FONTAINE COUVERTE	2			
BEDIER	MARC	ATHEE	1			
BEDOUET	CHARLES	ST JEAN SUR ERVE - NORD	1			
BELLANGER	DANIEL	PEUTON	11			
BELLANGER	DANIEL	OLIVET	8			
BELLANGER	DAVID	AZE	1			
BELLANGER	HENRIETTE	ST HILAIRE DU MAINE	1			
BELLANGER	PATRICE	BOUCHAMPS LES CRAON	1			
BELLANGER	PAUL	ST GERMAIN DE COULAMER	1			
BELLANGER	ROBERT	LA CHAPELLE RAINSOIN	1			
BELLANGER	ROBERT	STE GEMMES LE ROBERT	1			
BELLANGER	ROBERT	IZE	1			
BELLAY	PASCAL	JUVIGNE	2			
BELLIARD	MICHEL	CHATILLON SUR COLMONT	1			
BELLIARD	MICHEL	ST AUBIN FOSSE LOUVAIN	1			
BELLIARD	MICHEL	BRECE	2			
BELLIARD	MICHEL	BRECE	2			

			Ch.	C.	B.	JCB
BELSEUR	OLIVIER	ST MARTIN DU LIMET	1			
BERGER	PATRICK	ST LOUP DU DORAT	2			
BERNIER	PHILIPPE	ST AIGNAN SUR ROE	4			
BERRANGER (DE)	PHILIPPE	NUILLE SUR VICOIN	2			
BERTHE	JEAN-LOUIS	STE SUZANNE - NORD	2			
BERTHEREAU	ROGER	ST MARS SUR LA FUTAIE	1			
BERTHET	RACHEL	RUILLE LE GRAVELAIS	1			
BERTHET	RACHEL	ST CYR LE GRAVELAIS	1			
BERTHIER	MICHEL	FONTAINE COUVERTE	1			
BERTRON	GERARD	ARGENTRE - SUD	1			
BERTRON	GERARD	ARGENTRE - NORD	1			
BESCHER	JEAN-MICHEL	MARTIGNE	1			
BESNARD	BERNARD	CHAMPEON	4			
BESNARD	BERNARD	CHAMPEON	1			
BESNARD	MARCEL	ERNEE	1			
BESNARD	MARCEL	ST DENIS DE GASTINES	1			
BESNARD	MARCEL	ST HILAIRE DU MAINE	1			
BESNEUX THIERRY - (STE LOUPFOUGERES)		LOUPFOUGERES	4		1	
BESNIER	CLAUDE	ST DENIS D'ANJOU	1			
BESNIER	EMMANUEL	ENTRAMMES	5			
BEUCHER	ANDRE	ST PIERRE SUR ORTHE	10			
BEUCHER	BERNARD	ST THOMAS DE COURCERIERES	1			
BEUCHER PAUL	(MINES DE LA LUCETTE)	LE GENEST ST ISLE - NORD	3			
BEZIER	JEAN-CLAUDE	LOIGNE SUR MAYENNE	1			
BEZIER	ROLAND	LOUVIGNE	3			
BICHET	ANDRE	CHAMPEON	1			
BICHET	ANDRE	CHANTRIGNE	1			
BICHET	PATRICK	CHANTRIGNE	4			
BIGNON	JACQUES	LE BOURGNEUF LA FORET	1			
BIGNON	YVES	ST CHRISTOPHE DU LUAT	1			
BIZOT	RAYMOND	JUBLAINS - EST	2			
BLAISE	CHRISTIAN	BALLOTS	2			
BLANCHARD	FRED	VIMARCE	2			
BLANCHARD	THIERRY	COMMER	1			
BLANCHARD	THIERRY	BELGEARD	1			
BLANCHARD PASCAL - (STE GORRON)		GORRON	5			
BLANCHE	CHRISTIAN	JUBLAINS - OUEST	2			
BLANCHE	ROLAND	LE HAM	1			
BLANCHET	GERARD	ST PIERRE DES LANDES	1			
BLANDIN DE CHALAIN	GERARD	MONTJEAN	2			
BLIN	EMILE	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
BLIN	EMILE	ST HILAIRE DU MAINE	1			
BLIN	EMILE	CHAILLAND	1			
BLIN	EMILE	ST HILAIRE DU MAINE	1			
BLOT	JOSEPH	LARCHAMP	2			
BLOT	ROLAND	JUVIGNE	1			
BLOTTIERE	ERWAN	LIGNIERES ORGERES	1			
BOBERIL (DU)	EMMANUEL	ST SATURNIN DU LIMET	12			
BODIN	JOSEPH	LA ROUAUDIERE	1			
BODIN	MICHEL	BOUESSAY	2			
BODINIER	LAURENT	GREZ EN BOUERE	5			
BODINIER	LAURENT	ST DENIS D'ANJOU	2			
BOIRON	ANDRE	ST GEORGES BUTT. - EST	25			
BOIRON	ANDRE	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1			
BOIRON	ANDRE	CHANGE - NORD-OUEST	4			
BOISBOUVIER	MARCEL	ST GEORGES LE FLECHARD	2			
BOISNARD	CHRISTIAN	CHARCHIGNE	2			
BOISSIER	MARIE-FRANÇOISE	ENTRAMMES	1			
BOITIERE	YVES	VILLAINES LA JUHEL	1			
BOITIERE	YVES	VILLAINES LA JUHEL	1			
BOITIN	LEANDRE	LARCHAMP	2			
BOITIN	MICHEL	ST PIERRE DES LANDES	1			
BOMAL	CLAUDE	BAZOUERS	2			
BONNEAU	CLAUDE	MARCILLE LA VILLE	1			
BONNEAU	GILLES	MOULAY	1			
BONNEAU	MADELEINE	STE GEMMES LE ROBERT	1			
BONNEFOY (DE) - ROSSI	BENEDICTE	LA CHAPELLE ANTHENAISE	2			
BONNIER	CLAUDE	MENIL - OUEST	1			
BORDERE	ETIENNE	BLANDOUET	1			
BORDERE	MARIE LUCE	VILLIERS CHARLEMAGNE	2			
BOSCHAT	YVES	LOUVIGNE	1			
BOSSE	GILBERT	CHATILLON SUR COLMONT	1			
BOSSE GILBERT (STE ST GEORGES BUTT.)		ST GEORGES BUTT. - OUEST	5			
BOSSUET	JEAN-BAPTISTE	LA CROPTÉ	6			
BOUCHER	DAMIEN	ST SATURNIN DU LIMET	1			
BOUCHER	MARCEL	JAVRON LES CHAPELLES	1			
BOUDESSEUL	JACQUES	ST GERMAIN DE COULAMER	1			
BOUDIN MICHEL - (STE PONTMAIN)		PONTMAIN	3			
BOUDONNET	MARC	HAMBERS	1			
BOUET	ROSELYNE	LA PALLU	1			
BOUHOURS	DANIEL	MARCILLE LA VILLE	1			
BOUHOURS	DANIEL	LA CHAPELLE AU RIBOUL	1			
BOUHOURS DOMINIQUE - (STE HAMBERS)		HAMBERS	6			
BOUIN	DIDIER	CHEMAZE	1			
BOUJU	MARTIAL	LIGNIERES ORGERES	2		1	
BOUL	LUDOVIC	GESVRES	1			
BOUL	LUDOVIC	LIGNIERES ORGERES	1			
BOUL	LUDOVIC	LIGNIERES ORGERES	2			
BOUL	LUDOVIC	CRENNES SUR FRAUBEE	3			
BOUL	LUDOVIC	GESVRES	1			
BOULAIN	BERNARD	RUILLE FROID FONDS	2			
BOULAIN	RENE	CHANGE - NORD-EST	2			
BOULANGER	GEORGES	VAIGES - NORD	1			
BOULANGER	ROGER	LE GENEST ST ISLE - NORD	1			
BOULANT	CHRISTOPHE	RENNES EN GRENOUILLES	2			
BOULAY	FERNAND	LIVRE LA TOUCHE	1			
BOULEAU	LOIC	POMMERIEUX	5			
BOULENT	JEROME	LE HOUSSÉAU BRETIGNOLLES	2			
BOULLIER	GERARD	JUBLAINS - EST	1			
BOURGE	CHRISTIAN	LE RIBAY	1			
BOURGOIN	MARCEL	ERNEE	1			

Ch. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES



			Ch.	C.	B.	JCB
BOURIAUD	MICHEL ANTOINE	SACE	2			
BOURRE	CHRISTIAN	LOUVERNE - NORD	1			
BOUVELOUP	CHRISTIAN	ST GEORGES BUTT. - OUEST	1			
BOUVET	MICHEL	BIERNE	5			
BOUVET	NORBERT	MENIL - OUEST	4			
BOUVET	NORBERT	BOUERE	5			
BOUVET	NORBERT	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
BOUVIER	PHILIPPE	MEZANGERS	1			
BOZO	JACQUES	AHUILLE	4			
BRAULT	GERARD	HAMBERS	1			
BREON (DE)	GUY	MARIGNE PEUTON	5			
BRETEAU	FLORENCE	BEAUMONT PIED DE BOEUF	2			
BRETEAU	GERARD	IZE	1			
BRETON	DOMINIQUE	ST JULIEN DU TERROUX	1			
BREUX	JEROME	MONTFLOURS	1			
BRICARD	PAUL	LASSAY LES CHATEAUX	1			
BRICARD	SEBASTIEN	JAVRON LES CHAPELLES	1			
BRICAUD	JOSEPH	ARGENTON NOTRE DAME	4			
BRIDIER	VINCENT	ST GEORGES BUTT. - OUEST	2			
BRISARD	ALAIN	LIGNIERES ORGERES	4	1	1	
BROCHELARD	JEAN-CLAUDE	MENIL - OUEST	4			
BRODIN	GERARD	ST CENERE - SUD	1			
BROUILLE KEVIN - (STE VAUTORTE)		VAUTORTE	2			
BROUSSIN	REGIS	AVERTON	3			
BROUST	GILBERT	CHEVAIGNE DU MAINE	1			
BRUAND	TANGUY	ST FORT	1			
BRUNEAU	CLAUDE	ST SULPICE	1			
BRUNEAU	CLAUDE	LOIGNE SUR MAYENNE	1			
BRUNET	DOMINIQUE	AMPOIGNE	8			
BUCHER	HUBERT	SAULGES	3			
BUCHER	MICHEL	CHEMAZE	2			
BUFFET	HERVE	ST PIERRE DES LANDES	3			
BUNODIERE PASCAL - (STE JAVRON LES CHAPELLES)		JAVRON LES CHAPELLES	8			
CABANIS	DENIS	SACE	1			
CADIN BERTRAND - (STE FOUGEROLLES DU P.)		FOUGEROLLES DU PLESSIS	8			
CADOT	CHRISTIAN	ST MICHEL DE LA ROE	1			
CAMPAS	PAUL	ARQUENAY	4			
CAMUS	LUCIEN	THORIGNE EN CHARNIE - SUD	1			
CANTIN	JOEL	OISSEAU	1			
CANTIN	JOEL	MONTAUDIN	1			
CARCENAC	PHILIPPE	BOUESSAY	1			
CARRE	BRUNO	MARTIGNE	2			
CARRE	REMI	BRECE	2			
CARRE BRUNO	SCI DU CLOS	MARTIGNE	3			
CENCIER	DENIS	OLIVET	1			
CERISIER GEORGES - (STE MONTAUDIN)		ST ELLIER DU MAINE	11			
CHAIGNE	MARTINE	PARNE SUR ROC	1			
CHAIGNON	ROGER	LONGUEFUYE	4			
CHAISEMARTIN(DE)	HUBERT	ST GERMAIN LE GUILLAUME	3			
CHAISEMARTIN(DE)	HUBERT	PLACE	8			
CHAISEMARTIN(DE)	HUBERT	LA BIGOTTIERE	7		1	
CHAISEMARTIN(DE)	HUBERT	CHAILLAND	55	1	1	
CHAMAILLARD RENE	(CHEZ LOUVEAU ANDRE)	STE GEMMES LE ROBERT	32			
CHAMARET	SEBASTIEN	MARTIGNE	1			
CHAMBRY	GENEVIEVE	LA CHAPELLE ANTHENAISE	1			
CHANCEREL	GEORGES	ST MARS SUR LA FUTAIE	1			
CHARLES	DIDIER	COMMER	1			
CHARLES	JEAN-PIERRE	BOUESSAY	4			
CHARON	CLAUDE	RUILLE LE GRAVELAIS	2			
CHARPENTIER	PIERRE	ST PIERRE SUR ERVE	1			
CHARPENTIER	ROGER	BAIS	9	1		
CHARPENTIER	ROGER	MEZANGERS	3		1	
CHATAIGNIER	PIERRE	LOIGNE SUR MAYENNE	10			
CHAUDET	ALAIN	ST MICHEL DE FEINS	1			
CHAUDET	BERTRAND	LA CHAPELLE CRAONNAISE	2			
CHAUDET	JOSEPH	CONGRIER	8			
CHAUDUN	GUY	BLANDOUET	12	1		
CHAUMOND	CHRISTEL	VILLIERS CHARLEMAGNE	2			
CHAUVEAU	MICKAEL	BLANDOUET	1			
CHAUVEAU	MICKAEL	VOUTRE	1			
CHAUVIN	GUY	LA CHAPELLE CRAONNAISE	2			
CHAUVIN	JEAN-PAUL	MONTENAY	1			
CHAUVIN	MICHEL	GASTINES	1			
CHAUVIN	REMI	HAMBERS	1			
CHAVAGNAC (DE)	JACQUES	MEZANGERS	14			
CHAVEGRAND JOEL	/STE RAVIGNY	RAVIGNY	3			
CHEFFONTAINES (DE)	Gael	FROMENTIERES	3			
CHEFFONTAINES (DE)	Gael	FROMENTIERES	3			
CHENAUT	JOSEPH	LA ROUAUDIERE	3			
CHENAUT	JOSEPH	LA ROUAUDIERE	1			
CHENUT	JEAN-LOUIS	MENIL - OUEST	7			
CHERRUAU	DENIS	ST FORT	1			
CHERRUAU	DENIS	POMMERIEUX	1			
CHERRUAU	DENIS	FROMENTIERES	2			
CHERRUAU	JEAN-PIERRE (SCI)	VILLIERS CHARLEMAGNE	2			
CHERRUAULT	BENOIT	LA CROPE	1			
CHESNAY	BERTRAND	HAMBERS	2			
CHESNEAU	CHRISTIAN	CHATILLON SUR COLMONT	2			
CHEVALIER	CHRISTOPHE	AMPOIGNE	1			
CHEVALIER	DANIEL	SOULGE SUR OUETTE - SUD	2			
CHEVALIER	DANIEL	SOULGE SUR OUETTE - SUD	2			
CHEVALIER	HERVE	LE GENEST ST ISLE - NORD	1			
CHEVALIER	JEAN-CLAUDE	HOUSSAY	2			
CHEVALIER	JOEL	PEUTON	1			
CHEVALIER	THIERRY	LA BACONNIERE	1			
CHEVALLIER	CHRISTINE	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	2			
CHEVALLIER	PATRICK	ST CYR LE GRAVELAIS	1			
CHEVRIER	ERIC	MONTREUIL POULAY	1			
CHEVRIER	ERIC	CHAMPEON	1			
CHEVRINAIS	BERNARD	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
CHEZOT	JOELLE	MEZANGERS	32	2	2	

			Ch.	C.	B.	JCB
CHITRAY (DE)	ARNAUD	HOUSSAY	5			
CHITRAY (DE)	ARNAUD	CHATELAIN	3			
CHOISNET	MICHEL	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
CHOLET	FLAVIEN	NEAU - NORD	1			
CHoyer	ALAIN	ST DENIS DE GASTINES	1			
CHoyer	JOEL	ST PIERRE DES NIDS	1			
CHRETIEN	RAYMOND	COUESMES VAUCE	1			
CIRON	MARC	HAMBERS	1			
CIRON	MARC	STE GEMMES LE ROBERT	34			
CIRON	MARC	RENAZE	16			
CLAIR	ANNIK	AVERTON	60	5	3	3
CLAVREUL	MARIE-ANGE	MARCILLE LA VILLE	2			
CLAVREUL JOEL - (STE ST CALAIS DU DESERT)		ST CALAIS DU DESERT	5			
CLEMENT	ANDRE	COSSE EN CHAMPAGNE	1			
COART	PIETER	ANDOUILLE	1			
COFFINET	GUY	VAIGES - NORD	1			
COFFINET	YVES	ST MICHEL DE LA ROE	4			
COFFINET	YVES	PORT BRILLET	1			
COFFINET	YVES	PORT BRILLET	2			
COLLERAIS	SERGE	JUVIGNE	1			
COLLET	JEAN	MERAL	2			
COME	MICHEL	ST CENERE - NORD	3			
COMERAS (DE)	MARIE	L'HUISSERIE	4			
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LAVAL		L'HUISSERIE	6			
COMOLET	GILBERT	MONTENAY	2			
COMPAIN TONY - (STE CHAILLAND)		CHAILLAND	4			
CONAU	SYLVAIN	LA BRULATTE - NORD	2			
COQUEMONT	LUCIEN	BRECE	1			
CORBIN	DIDIER	DEUX EVAILLES	1			
CORBIN	DIDIER	LA BAZOGE MONTPINCON	3			
CORBIN	DIDIER	HAMBERS	2			
CORBIN	ROLAND	VAIGES - NORD	2			
CORNU	PHILIPPE	STE MARIE DU BOIS	1			
CORNU	THIERRY	ARGENTON NOTRE DAME	1			
CORSON	CHRISTIAN	AMBRIERES LES VALLEEES	3			
COSNIER	LUCIEN	ST JEAN SUR ERVE - SUD	3			
COSSERON	ROLAND	ST CALAIS DU DESERT	1			
COTTEREAU	FREDERIC	EPINEUX LE SEGUIN	2			
COTTEREAU	GILLES	MEZANGERS	1			
COTTEREAU	GILLES	MONTAUDIN	5			
COTTIER	BRUNO	MEE	1			
COUANON	XAVIER	BAIS	3			
COUASNON (DE)	REGIS	JUVIGNE	18			
COULANGE	SIMONNE	MONTIGNE LE BRILLANT	1			
COULEARD DESFORGES	CHANTAL	SOULGE/OUETTE - NORD-EST	3			
COULEARD DESFORGES	CHANTAL	BLANDOUET	2			
COULON	GILBERT	ANDOUILLE	1			
COUPE	RAYMOND	LARCHAMP	2			
COURCELLE	FRANCK	LA BAZOUGE DES ALLEUX	1			
COURCELLE	ROGER	CHALONS DU MAINE	3			
COURCIER	GERARD	MONTOURTIER - NORD	5			
COURCIER	GERARD	JUBLAINS - EST	2			
COURTEILLE	EMMANUEL	COUESMES VAUCE	2			
COURTOIS DUVERGER	DIDIER	LONGUEFUYE	9			
COURVILLE (DE)	GUY	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	4			
COUSIN	ALAIN	ARON	1			
COUSIN	ALAIN	OISSEAU	1			
COUSIN	LOUIS (IZE)	IZE	3			
COUSIN	MARCEL	JUBLAINS - OUEST	1			
COUTARD	YVES	VAUTORTE	2			
CRIBIER	HUBERT	AHUILLE	1			
CRIBIER	ROGER	RUILLE LE GRAVELAIS	1			
CROISSANT	PHILIPPE	MONTREUIL POULAY	1			
CROSNIER	JACKY	LIVRE LA TOUCHE	1			
CROSNIER	JEAN-YVES	LE GENEST ST ISLE - NORD	3			
CUDOT	BERNARD	COSSE EN CHAMPAGNE	1			
CUETOR	PIERRE	ST FRAIMBAULT DE P. - EST	2			
DA COSTA	ALAIN	CRAON	1			
DACCORD	FABRICE	MENIL - OUEST	1			
DACCORD	FABRICE	MENIL - OUEST	2			
DAGNEAU DE RICHECOUR	EMMANUEL	FROMENTIERES	2			
DAGONEAU JEAN-MICHEL	(D'ANDIGNE ANNE)	CUILLE	3			
DAGUET	GERARD	LANDIVY	1			
DALIBARD	GILBERT	BONCHAMP LES LAVAL - SUD	1			
DALIBON	PATRICK	CONTEST	1			
DALIGAULT	DANIEL	LA HAIE TRAVERSAINE	1			
DALIGAULT	MARC	ST LOUP DU GAST	1			
DARONDEAU	PIERRE	ST LOUP DU DORAT	1			
DAUDIN	JEAN-CLAUDE	COSMES	3			
DAUGEARD	VINCENT	ST JEAN SUR ERVE - NORD	1			
DAUGEARD	VINCENT	STE GEMMES LE ROBERT	1			
DAUGUET	PEPINIERES	LARCHAMP	3			
DAUGUET ARNAUD	PEPINIERES	LARCHAMP	2			
DAUPHIN	JEAN-PAUL	OISSEAU	1			
DAUPHIN	JEAN-PAUL	THORIGNE EN CHARNIE - SUD	1			
DAUVERCHAIN	YVES	AVERTON	2			
DAUVERNE	DIDIER	MERAL	2			
DAVID	FRANCIS	ST BERTHEVIN - SUD	1			
DAVID	MARCEL	BOUERE	1			
DAVID	YANNICK	ARQUENAY	2			
DAVOUST	FRANCOIS	JAVRON LES CHAPELLES	3			
DAVOUST YVES (STE CRENNES SUR FRAUBEE)		CRENNES SUR FRAUBEE	5			
DECKER DANIEL - ACFM		LIGNIERES ORGERES	24	5	3	3
DEFFAY	GILBERT	LE BIGNON DU MAINE	1			
DEFFAY	PIERRE	HAMBERS	2			
DELAHAYE MICKAEL	PT SIAEP COMMER	COMMER	2			
DELANOE	GILBERT	ST LAURENT DES MORTIERS	2			
DELANOE	GILBERT	ARGENTON NOTRE DAME	1			
DELAPORTE	DANIELLE	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	1			
DELATOUCHE	FRANCOIS	ST PIERRE SUR ERVE	4			
DELATOUCHE	FRANCOIS	ST PIERRE SUR ERVE	3			

Ch. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES



			Ch.	C.	B.	JCB
DELAUNAY	MICHEL	ST GEORGES SUR ERVE	2			
DELEPINE	ROBERT	RUILLE FROID FONDS	1			
DELHOMMEAU	HERVE	CHATEAU GONTIER - OUEST	1			
DELHOMMEAU	HERVE	QUELAINES ST GAULT	1			
DELHOMMEAU	PATRICK	QUELAINES ST GAULT	1			
DELHOMMEAU	PATRICK	CHATEAU GONTIER - OUEST	1			
DELILLE	JEAN-MICHEL	CHAMMES - NORD	2			
DELOBELLE	ARNAUD	VAUTORTE	1			
DELOGE	ANTHONY	ARON	2			
DEMAZEL	LOIC	ST MARS SUR LA FUTAIE	1			
DEMAENIS	GUY	LIVRE LA TOUCHE	2			
DEMAENIS	GUY	LIVRE LA TOUCHE	1			
DEMY	GILBERT	ERNEE	1			
DENIAU	PATRICE	CARELLES	1			
DENIAU	PATRICE	COLOMBIERS DU PLESSIS	1			
DENIS	JEAN-PAUL	COSSE EN CHAMPAGNE	1			
DENIS PATRICK - (STE SAINTE MARIE DES BOIS)		STE MARIE DU BOIS	1			
DERBRE	ROLAND	ST GERMAIN LE GUILLAUME	2			
DERENNE	GUY	ST DENIS DE GASTINES	2			
DERENNE	JEAN	ANDOUILLE	1			
DEROUE	JACQUES	ST LEGER	6			
DESBOIS	ROLAND	JUBLAINS - EST	2			
DESCHAMPS ROLAND - (STE LARCHAMP)		LARCHAMP	7			
DESJOBERT	MICHEL	CHATEAU GONTIER - OUEST	1			
DESLAIS	FREDERIC	MONTSURS - SUD	1			
DESLANDES	CLAUDE	LE HAM	4			
DESMARETS J.P./	LE GROUX R.	CHEMAZE	1			
DESMARETS JEAN-PIERRE/	DE MIRANDOL	DAON	1			
DESMAZIERES	JEAN-GODEFROY	ST CYR LE GRAVELAIS	2			
DESMONTILS	BERNARD	LE BOURGNEUF LA FORET	5			
DESMONTILS	RENEE	MONTJEAN	1			
DESNOS	MICHEL	ARGENTRE - NORD	2			
DESNOS EUGENE - (STE ST DENIS DE GASTINES)		ST DENIS DE GASTINES	8			
DESTOUCHES	MARCEL	NUILLE SUR VICOIN	1			
DIET	ROGER	PRE EN PAIL - SUD	1			
DIVET	HENRI	OISSEAU	1			
DOBAIRE	BRUNO	MONTIGNE LE BRILLANT	3			
DOBAIRE	DAVID	ENTRAMMES	2			
DOBAIRE	DAVID	COSMES	3			
DOBAIRE	DAVID	ENTRAMMES	1			
DOBAIRE	DAVID	HOUSSAY	1			
DOBAIRE	DAVID	ASTILLE	4			
DODEMAN	CHRISTIAN	JUBLAINS - OUEST	1			
DODEMAN	PATRICK	AVERTON	2			
DONNATIN	JEAN	PARIGNE SUR BRAYE	4			
DORGERE	FREDERIC	ENTRAMMES	2			
DOUETTE	HUBERT	ST GEORGES BUTT. - EST	1			
DOUILLET	ROGER	COURCITE	2			
DRION DE KERAUTEN	ARMELLE	AZE	1			
DROUET	JEAN-LUC	TORCE VIVIER EN CHARNIE	1			
DUBOIS	PHILIPPE	MESLAY DU MAINE	1			
DUBOIS	SYLVIE	SACE	2			
DUBOUST YVETTE - (ASS. CHAMPREMONT)		CHAMPREMONT	2			
DUBOYS FRESNEY	FRANCOIS	ORIGNE	2			
DUCATILLON	ALAIN	MONTOURTIER - NORD	2			
DUCHEMIN	ODETTE	ARGENTRE - NORD	1			
DUCHEMIN	ODETTE	ASTILLE	2			
DUCHEMIN	PHILIPPE	PARNE SUR ROC	1			
DUCHEMIN-LEFEBURE	MARIE-AXELLE	LA BAZOUGE DE CHEMERE	2			
DUFOUR	BERNARD	JUBLAINS - EST	1			
DUGAST	MICHEL	ST AUBIN DU DESERT	1			
DUGUE	ALAIN	LOUPFOUGERES	1			
DUGUE	ALAIN	STE GEMMES LE ROBERT	1			
DUHAMEL	OLIVIER	LA CHAPELLE RAINSOVIN	2			
DUJARRIER	LOUIS	LE RIBAY	1			
DUPLAINE	GEORGES	VILLEPAIL	2			
DUPONT	GERARD	MARTIGNE	1			
DUPONT	GERARD	LE GENEST ST ISLE - NORD	1			
DURAND	DENIS	ARGENTRE - NORD	1			
DURAND	PATRICK	HAMBERS	2			
DURAND	PATRICK	LASSAY LES CHATEAUX	2			
DURAND	REMY	ST CALAIS DU DESERT	2			
DURET	JEAN-MARIE	HAMBERS	1			
DUROY	DOMINIQUE	AHUILLE	3			
DUROY	LEANDRE	LA CHAPELLE ANTHENAISE	2			
DUTERTRE	BENOIT	LOIGNE SUR MAYENNE	1			
DUTERTRE	JEROME	BOUCHAMPS LES CRAON	1			
DUVAL	ANDRE	IZE	5			
DUVAL	ANDRE	IZE	2			
DUVAL	ANDRE	IZE	2			
DUVAL	JEAN	LA BAZOUGE DES ALLEUX	3			
DUVAL	JEAN-YVES	LA DOREE	2			
DUVAL	MICHEL	ST FRAIMBAULT DE P. - EST	2			
DUVERGER	MADELEINE	ENTRAMMES	5			
EDON	JEAN-CLAUDE	ST GEORGES SUR ERVE	9	1	1	
ERCEVILLE (D)	MICHEL	MAISONCELLES	6			
ERCEVILLE (D')	JEAN	CHANGE - NORD-OUEST	1			
ESNAULT	ANDRE	ST LEGER	4			
ESNAULT	NOEL	ST CHARLES LA FORET	2			
ESNAULT	NOEL	ST CHARLES LA FORET	1			
FAUCHEUX	HENRI	LA ROUAUDIERE	1			
FAVERAIS	JACQUES	BOUCHAMPS LES CRAON	1			
FAVORY	ERIC	ST JEAN/MAYENNE - EST	17			
FAVREAU	FRANCK	ST SAMSON	3		1	
FAVRIS	GERARD	ST DENIS DU MAINE	1			
FERRAND	THIERRY	ST DENIS D'ANJOU	2			
FERRAND	THIERRY	BIERNE	3			
FERRAND CLAUDE - (STE LANDIVY)		LANDIVY	9			
FERRIERE (DE)	PATRICK	BAIS	2			
FERRIERE (DE)	PATRICK	MONTIGNE LE BRILLANT	2			
FEURPRIER	ALAIN	NEAU - SUD	1			

			Ch.	C.	B.	JCB
FEVRIER	ALBERT	PORT BRILLET	4			
FEVRIER	JEAN	BAIS	3			
FEVRIER-VINCENT	HUBERT	BONCHAMP LES LAVAL - SUD	2			
FEYDEAU (DE)	BRIGITTE	GRAZAY	3			
FICHE-DAVID	MARTINE	CHANGE - NORD-OUEST	2			
FILOCHE	ERIC	MAISONCELLES	1			
FIORITI	JACQUES	ATHEE	1			
FLEURY	BERNARD	LOUVERNE - NORD	2			
FOLLIOT	JEAN-PAUL	LOUVIGNE	1			
FOLLIOT	JEAN-PAUL	BALLEE	3			
FONTAINE STEPHANE - (STE COUESMES VAUCE)		COUESMES VAUCE	3			
FORET	GILLES	ARON	1			
FORET	GILLES	LA BAZOGE MONTPINCON	1			
FORET	YVES	BREE - NORD	3			
FORGET	JEAN-PIERRE	LASSAY LES CHATEAUX	1			
FORVILLE	ALBERT	ST PIERRE DES LANDES	3			
FORVILLE	MICHEL	ST GEORGES BUTT. - EST	1			
FOUASSIER	EUGENE	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
FOUBERT	JEAN-LOUIS	JUBLAINS - OUEST	1			
FOUCAULT	ALAIN	BEAUMONT PIED DE BŒUF	7			
FOUCAULT	MICHEL	ARGENTRE - NORD	1			
FOUCAULT	PHILIPPE	ATHEE	4			
FOUCAULT	ROLAND	PREAUX	3			
FOUCHER	ALEXIS	EVRON - SUD	2			
FOUCHER	GEORGES	SACE	2			
FOUCOIN	REMI	MONTENAY	1			
FOUCOIN	REMI	ST HILAIRE DU MAINE	1			
FOUCOIN	REMI	ST HILAIRE DU MAINE	3			
FOUCRET	ARMAND	LIGNIERES ORGERES	1			
FOUCRET	ARMAND	PRE EN PAIL - NORD	1			
FOUCRET	ARMAND	ST PIERRE DES NIDS	1			
FOUCRET	ARMAND	LIGNIERES ORGERES	3	1		
FOUCRET	ARMAND	GESVRES	2			
FOUCRET	ARMAND	LIGNIERES ORGERES	2			
FOUCRET	PHILIPPE	MONTENAY	1			
FOUCRET	PHILIPPE	ERNEE	1			
FOUGERAY	JEAN-LUC	ST DENIS DE GASTINES	3			
FOUGERE	VALENTIN	CHATELAIN	1			
FOUILLET	DIDIER	PRE EN PAIL - NORD	1			
FOUILLET	DIDIER	SOULGE SUR OUETTE - SUD	3			
FOUILLEUL	PAULETTE	ST MARS SUR COLMONT	1			
FOUISNET	RENE	OISSEAU	1			
FOUISNET	RENE	AMBRIERES LES VALLEES	1			
FOULON	ALAIN	HARDANGES - OUEST	1			
FOULON	ALAIN	LE HORPS	1			
FOULON	REMI	LASSAY LES CHATEAUX	1			
FOUQUET	JACQUES	ST SAMSON	1			
FOUQUET	ROGER	LA CHAPELLE ANTHENAISE	1			
FOURCHER	DANY	SAULGES	2			
FOURIER	DIDIER	HOUSSAY	3			
FOURMOND	GUY	FROMENTIERES	1			
FOURMOND	ROGER	GORRON	1			
FOURMOND	ROGER	HERCE	1			
FOURMOND	ROGER	COLOMBIERS DU PLESSIS	2			
FOURMOND	ROGER	DESERTINES	1			
FOURMOND GAYLORD - (STE ST AUBIN FOSSE LOU.)		ST AUBIN FOSSE LOUVAIN	10			
FOURNERET	VINCENT	RUILLE FROID FONDS	1			
FOURNIER	GILBERT	LE BOURGNEUF LA FORET	1			
FRACAPANE	JEAN-MARIE	STE GEMMES LE ROBERT	5			
FRANGEUL MARIE-THERESE	EPOUSE LEMOINE	HAMBERS	1			
FRAUDIN	GUY	MARCILLE LA VILLE	1			
FRAUDIN	JEAN-CLAUDE	MEZANGERS	1			
FREARD	JEAN YVES	ARGENTRE - NORD	1			
FRETARD	NICOLLE	EVRON - SUD	1			
FRITEAU	MICHEL	LAVAL EST	1			
FRITEAU	MICHEL	BEAUMONT PIED DE BŒUF	6			
FROGERAIS	THIERRY	BOUCHAMPS LES CRAON	2			
FROISSARD	PIERRE	LA CROPTTE	1			
FROISSARD	PIERRE	GREZ EN BOUERE	1			
G F COUDRIERES	CORVEE MICHEL	MEZANGERS	3			
G F DE LA COUR/DU FOU DE Kerdaniel M.		VAUTORTE	20	1		
G F DE L'ARBRE VERT/M. GERARD FRANCOIS		ST CHARLES LA FORET	2			
G F DE PINCE LOUVETTE	COULEARD DESFORGES	MEZANGERS	22	2	2	
G F DE VALLES	DUTERTRE ANDRE NOEL	CHEMAZE	35			
G F DES AULNAYS/	M. BARBEROT	CHATEAU GONTIER - OUEST	4			
G F DES GRANDES LOGES	BESNIER JEAN-MICHEL	GESVRES	2			
G F DES VAUX	DUPLAN ANDRE	MARCILLE LA VILLE	12			
G F DU LIVET	GATEL NOELLE	LIVET	12			
G F FRILOUZE/	HARICOT A.	BLANDOUET	25			
G F ST NICOLAS	GARIN JEAN-FRANCOIS	TORCE VIVIER EN CHARNIE	45	1	1	
GAIN JEAN-NOEL	(STE CARRIERE VOUTRE)	VOUTRE	5			
GAISON	ALAIN	CHATILLON SUR COLMONT	1			
GALLAIS	GEORGES	ST CYR EN PAIL	1			
GALLIENNE LOUIS - (STE ST MARS/LA FUTAIE)		ST MARS SUR LA FUTAIE	8			
GANDON	RENE	BOURCON	2			
GANDON	STEPHANE	OISSEAU	1			
GARNIER	CHRISTIAN	ST AUBIN FOSSE LOUVAIN	2			
GARNIER	CHRISTIAN	HERCE	1			
GARNIER	FRANCOIS	AMBRIERES LES VALLEES	4			
GARNIER	GEORGES	BREE - SUD	1			
GARNIER	GERARD	CHATRES LA FORET	1			
GARNIER	GERARD	LA HAIE TRAVERSAINNE	1			
GARNIER	GILBERT	ST CENERE - NORD	2			
GARNIER	HUBERT	ALEXAIN	1			
GARNIER	MICHEL	AMBRIERES LES VALLEES	2			
GARNIER	MICHEL	ST FRAIMBAULT DE P. - EST	1			
GARNIER	PASCAL	LOIRON - SUD	2			
GARNIER	PHILLIPE	LE BIGNON DU MAINE	7			
GARNIER	REMY	RAVIGNY	1			
GARNIER	REMY	ST PIERRE DES NIDS	1			
GARNIER	REMY	STE GEMMES LE ROBERT	4			

Ch. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES





			Ch.	C.	B.	JCB				Ch.	C.	B.	JCB			
GAROT	DANIEL	LA BAZOUGE DE CHERE	4							GUEBRIANT (DE)	BERTRAND	AMPOIGNE	2			
GASNIER	BRUNO	ENTRAMMES	5							GUEBRIANT (DE)	LOIK	BOUCHAMPS LES CRAON	2			
GASNIER	PHILIPPE	ST JULIEN DU TERROUX	1							GUEBRIANT (DE)	LOIK	LAIGNE	2			
GASSEAU	GERARD	ST THOMAS DE COURCIERES	1							GUEDO	LUCIEN	LIGNIERES ORGERES	1			
GASTINEAU	HENRI	RENAZE	1							GUEDON	CYRILLE	ASTILLE	1			
GASTINEAU	ROBERT	MENIL - OUEST	1							GUEDON	HUBERT	ST FORT	2			
GATINEAU	FRANCOIS	CONGRIER	1							GUEDON	STEPHANE	DAON	1			
GAUCHER	JULES	AVERTON	2							GUEDON	STEPHANE	BIERNE	1			
GAULT	DOMINIQUE	LA SELLE CRAONNAISE	1							GUENIOT	STEPHANE	ST LAURENT DES MORTIERS	1			
GAULT	DOMINIQUE	ST MARTIN DU LIMET	4							GUEVID (DE)	YVES-HUBERT	JUVIGNE	2			
GAUMER	FREDERIC	GESNES - NORD	2							GUERIN	GUY	LASSAY LES CHATEAUX	2			
GAUMER	FREDERIC	MONTSURS - SUD	1							GUERIN	CLAUDE	BRECE	1			
GAUMER	FREDERIC	GESNES - NORD	1							GUEROT	EDMOND	ANDOUILLE	2			
GAUTIER	JACQUES	LOIGNE SUR MAYENNE	4							GUEROT	EDMOND	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	1			
GAUTIER	PATRICE	BAZOUERS	2							GUEROT	GILBERT	ST BERTHEVIN - SUD	1			
GAUTIER	YVES	ST GEORGES SUR ERVE	1							GUERVILLE (HUET DE)	CLAIRE	ST GERMAIN D'ANXURE	1			
GAUTIER	YVES	ST GEORGES SUR ERVE	1							GUESNE	GERARD	THORIGNE EN CHARNIE - SUD	1			
GELINEAU	GABRIEL	LA BAZOUGE DE CHERE	3							GUICHARD	MICKAEL	BRAINS SUR LES MARCHES	2			
GEMIN	HENRI	BIERNE	3							GUILLAUME	GERARD	ST ELLIER DU MAINE	3			
GENDRON	CLAUDE	CHEMERE LE ROI	1							GUILLAUME	JEAN	JUVIGNE	1			
GENDRY	AUGUSTE	BALLOTS	1							GUILLET	SERGE	MENIL - OUEST	2			
GENDRY	SERGE	CHATEAU GONTIER - OUEST	3							GUILLOIS	ANDRE	LIVET	1			
GENDRY CHRISTOPHE - (AMICALE GRAND BOIS HALE)		CHATELAIN	4							GUILLOIS	PATRICK	VAIGES - SUD	1			
GEORGES	DAVID	COURCITE	2							GUILLOUX	CHRISTIAN	CONGRIER	1			
GEORGET	JEAN-MARIE	LOIGNE SUR MAYENNE	1							GUILMEAU	MARC	LOUVERNE - NORD	2			
GERARD	DOMINIQUE	ST BERTHEVIN - SUD	2							GUINEBAULT	JEAN-PIERRE	JUVIGNE	1			
GERARD	FRANCOIS	ST MICHEL DE LA ROE	9							GUION	DIDIER	ST MICHEL DE LA ROE	1			
GERARD	FRANCOIS	COSSE LE VIVIN	3							GUITTER	DAMIAN	BEAUMONT PIED DE BŒUF	2			
GERARD	GENEVIEVE	LOIRON - SUD	4							GUITTON	JEAN-YVES	BOUERE	7			
GERARD	LOUIS	MERAL	2							GUITTON	JEAN-YVES	BOUERE	1			
GERARD	PASCAL	MERAL	8							GUITTON	JEAN-YVES	ST LOUP DU DORAT	2			
GERARD	YVES	RUILLE LE GRAVELAIS	1							GUIVIER	LAURENT	TORCE VIVIER EN CHARNIE	1			
GERARD ANDRE - (STE BOULAY LES IFS)		BOULAY LES IFS	2							GUYARD	GUY	ST CYR LE GRAVELAIS	2			
GERAULT	FRANCK	MEZANGERS	1							HAIRIE	JEAN-MICHEL	LIGNIERES ORGERES	1			
GERMAIN	BENOIT	PRE EN PAIL - NORD	1							HAIRIE	JEAN-MICHEL	THUBOUF	1			
GERMERIE	PATRICE	LA BIGOTTIERE	1							HAIRIE	JEAN-MICHEL	RENNES EN GRENOUILLES	1			
GESBERT	DIDIER	MESLAY DU MAINE	3							HAMARD	HUBERT	BOUCHAMPS LES CRAON	3			
GESBERT	MICHEL	MEZANGERS	2							HAMARD	HUBERT	FONTAINE COUVERTE	2			
GESLAIN PIERRE - (STE PRE EN PAIL)		PRE EN PAIL - SUD	8							HAMELIN	JEAN LUC	CHAMMES - NORD	2			
GESLIN	CYRIL	BIERNE	2							HARD	PIERRE	NEAU - NORD	4			
GESLIN	LUDOVIC	ST HILAIRE DU MAINE	1							HARDY	GAETAN	AMBRIERES LES VALLEES	1			
GFO DE LA CHATAIGNERAIE/LESAGE GERARD		PREAUX	5							HARDY	JEAN	ST DENIS D'ANJOU	6			
GFR «GRANDE FOURMONDERIE» - OLIVIER LEGRIS		BOUERE	20							HARDY	JEAN-LUC	CHAMMES - SUD	1			
GFR ROUPEYROUX-LORGERIE/M. SERGE DE POIX		AVERTON	8	12	5					HARDY	MARC	GREZ EN BOUERE	1			
GFR ROUPEYROUX-LORGERIE/M. SERGE DE POIX		VILLEPAIL	7	1						HARROUARD	DIDIER	ST BERTHEVIN - SUD	1			
GIGON	HUBERT	LA DOREE	1							HAUTBOIS	CLAUDE	COURBEVILLE	1			
GILET	JEAN-PAUL	VAUTORTE	1							HAUTEFEUILLE (D') BOUDOUX ARNOULD		DAON	2			
GILLOIS	JEAN-LOUIS	RENAZE	2							HAVARD	BERTRAND	PONTMAIN	1			
GILLOIS	JEAN-MARC	CHATELAIN	1							HEAUME	JEAN	PREAUX	2			
GILLOIS	JEAN-MARC	POMMERIEUX	3							HEERE (DE)	JACQUES	NUILLE SUR VICOIN	4			
GILLOIS	JEAN-MARC	FROMNTIERES	4							HERAULT	ANDRE	HOUSSAY	1			
GILLOIS	JEAN-MARC	CHERANCE	3							HERIVEAU	CLAUDE	QUELAINES ST GAULT	3			
GILLOIS	JEAN-MARC	ST QUENTIN LES ANGES	5							HERIVEAU	ERIC	COUDRAY	2			
GILLOIS	JEAN-MARC	FROMNTIERES	1							HERIVEAU	ERIC	BOUERE	1			
GILLOIS	JEAN-MARC	CHERANCE	1							HERIVEAU	ERIC	BIERNE	1			
GILMAS	JEAN-DANIEL	ST GERMAIN LE GUILLAUME	2							HERIVEAU	ERIC	DAON	3			
GILOT	GERARD	LA BAZOUGE DE CHERE	1							HERIVEAU	PIERRICK	ST DENIS DU MAINE	3			
GILOT	GERARD	ST JEAN SUR ERVE - NORD	2							HERMENIER	PIERRE	LOIGNE SUR MAYENNE	1			
GIRARD	ANDRE	DEUX EVAILLES	1							HERNIER	REMY	ST LEGER	1			
GIRARD	ANDRE	CHEMERE LE ROI	1							HERNIER	ROBERT	ST LEGER	1			
GIRARD	FERNANDE	ST GEORGES BUTT. - OUEST	2							HERVE	GILLES	LE HOUSSEAU BRETAGNOLES	1			
GIRAUD	JEAN-CLAUDE	COLOMBIERS DU PLESSIS	1							HERVE	SOCIEE	VILLIERS CHARLEMAGNE	3			
GIRAULT	MAURICE	CHATILLON SUR COLMONT	2							HESLOIN	JEAN-LUC	COURCITE	3			
GODEFROY	MICHEL	LIGNIERES ORGERES	1							HESLOIN	MARCEL	ST GERMAIN DE COULAMER	1			
GOHIER	ANDRE	ST QUENTIN LES ANGES	3							HESLOIN JEAN-LUC - (STE ST MARS DU DESERT)		ST MARS DU DESERT	5			
GOISBAULT	GERARD	L'HUISSERIE	3							HEULOT	FREDDY	ST HILAIRE DU MAINE	4			
GOISBEAULT	EMMANUEL	LE GENEST ST ISLE - NORD	1							HEURTEBIZE	DOMINIQUE	LIVET	1			
GOMBAULT	MICHEL	ARGENTRE - NORD	1							HEURTEBIZE	DOMINIQUE	MEZANGERS	1			
GOMBAULT	MICHEL	MONTOUTIER - NORD	75				3			HEURTEBIZE	GUSTAVE	LA CHAPELLE ANTHENAISE	1			
GORETTE	ALAIN	STE SUZANNE - SUD	1							HEURTEBIZE	GUSTAVE	LOUVERNE - NORD	1			
GOUBAULT	CHRISTIAN	MONTJEAN	1							HEVIN	GILBERT	VILLIERS CHARLEMAGNE	4			
GOUBAULT CHRISTIAN	STE LA VIREILLE	ST LEGER	2							HIRON	MICHEL	TRANS	2			
GOUBAULT CHRISTIAN	STE LA VIREILLE	ST LEGER	8							HOCDE	GERARD	ASTILLE	1			
GOUGEON	GUILLAUME	ANDOUILLE	1							HOCDE	JEAN-LUC	BALLEE	1			
GOUGEON	JEROME	ST HILAIRE DU MAINE	1							HONORE	DANIEL	PRE EN PAIL - SUD	2			
GOUGEON	ROLAND	ST HILAIRE DU MAINE	1							HOREAU	MARC	NIASFLES	1			
GOUGET	RAOUL	BOUERE	1							HOUDAYER	ALBERT	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1			
GOUGET	RAOUL	BOUERE	1							HOUDAYER	JEAN CLAUDE	MAISONCELLES	1			
GOUGET	RAOUL	BOUERE	1							HOUDAYER	MARC	MONTIGNE LE BRILLANT	2			
GOUIN	ANDRE	ST PIERRE DES NIDS	1							HOUDAYER	PHILIPPE	LA BACONNIERE	1			
GOURDET	JEAN LOUIS	CHATILLON SUR COLMONT	11							HOUDAYER	ROGER	ARGENTRE - NORD	2			
GOURNAY	GILBERT	IZE	1							HOUDIARD	HUGUES	ENTRAMMES	3			
GOUYET	BERNARD	ST CALAIS DU DESERT	1							HOUDIARD	ROLAND	ENTRAMMES	3			
GUYET	AUGUSTE	DAON	1							HOUDIN	JEAN-MARC	CONTEST	1			
GRASSET	FREDERIC	MONTENAY	2							HOUDIN	JEAN-MARC	ST JEAN/MAYENNE - EST	2			
GREGOIR	PATRICK	CHEMAZE	1							HOUDU	GERARD	RUILLE FROID FONDS	1			
GRIPON	DANIEL	NUILLE SUR VICOIN	1							HOUDU	PHILIPPE	LOIGNE SUR MAYENNE	3			
GRISON	THIERRY	ST FRAIMBAULT DE P. - EST	2							HOUDU	ROGER	SAULGES	7			
GRISON	THIERRY	ST GEORGES BUTT. - EST	1							HOUSSEAU	DOMINIQUE	LA CHAPELLE ANTHENAISE	1			
GRIVEAU	CHRISTIAN	LOIRON - NORD	1							HOUTIN	JEAN-CLAUDE	POMMERIEUX	1			
GROUSSARD	ALAIN	JUVIGNE	1							HUARD	CLAUDE	CHALONS DU MAINE	2			
GROUSSARD	CLAUDE	ARGENTRE - NORD	1							HUAULME	CLAUDE	LA BAZOUGE DE CHERE	1			
GROUSSARD	CLAUDE	ST JEAN SUR ERVE - SUD	4							HUAULT	MARIE-JOSEPHE	CHEMERE LE ROI	1			
GROUSSARD	CLAUDE	ST JEAN SUR ERVE - NORD	1							HUAUME	LOUIS	SAULGES	1			
GROUSSARD	RENÉ	AMBRIERES LES VALLEES	1							HUAUME	MARCEL	NUILLE SUR VICOIN	1			
GROUSSARD	RENÉ	AMBRIERES LES VALLEES	2							HUAUME	YVETTE	CHATELAIN	1			
GROUSSARD	RENÉ	ST MARS SUR COLMONT	2							HUET	ALEXIS	LA CROPTÉ	1			
GROUSSARD	RENÉ	COUESMES VAUCE	2							HUET	MICHEL	NUILLE SUR VICOIN	1			
GROUSSARD	ROGER	ST PIERRE DES LANDES	1							HUET	RENE	ST GERMAIN DE COULAMER	1			
GRUDE	PHILIPPE	ST CYR EN PAIL	1							HUET	RENE	MARCILLE LA VILLE	2			
GRUDE PHILIPPE - (STE ST AIGNAN COUPTRAIN)		ST AIGNAN DE COUPTRAIN	5							HUGEDE	MAURICE	MONTIGNE LE BRILLANT	1			

Ch. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES



			Ch.	C.	B.	JCB
HUMBERT	PATRICK	CHAMPGENETEU	1			
HUNAUT	JACQUELINE	LA ROUAUDIERE	2			
HUNAUT	PIERRE	LA BRULATTE - NORD	5			
HUNAUT	PIERRE	ST SATURNIN DU LIMET	1			
HUREAU BERNARD - (STE LASSAY LES CHATEAUX)		LASSAY LES CHATEAUX	4			
HUVE	MICHEL	CHAMPEON	1			
HUVE	MICHEL	COMMER	1			
HYAIS	JEAN-PIERRE	VILLIERS CHARLEMAGNE	2			
ILLAND	ROGER	CONTEST	1			
INDIVISION HERCE-CONIAC/CHEZ M. HERCE (DE) REGIS		ST CHRISTOPHE DU LUAT	15			
ITASSE	JEAN-CLAUDE	ST GERMAIN DE COULAMER	2			
JACOB	YVETTE	TORCE VIVIER EN CHARNIE	2			
JALLOT	STANISLAS	MENIL - OUEST	6			
JANVIER	SERGE	NUILLE SUR VICOIN	1			
JEAN	PAUL	OISSEAU	1			
JEGU	JEAN-PIERRE	ST BERTHEVIN - SUD	2			
JEHAN	JEAN-PIERRE	ST PIERRE DES LANDES	1			
JEMON	DIDIER	COSSE EN CHAMPAGNE	3			
JEMON	DIDIER	BANNES	1			
JEUDY	PAULETTE	QUELAINES ST GAULT	1			
JEUDY	PAULETTE	ASTILLE	2			
JOLY	MICHEL	COSSE EN CHAMPAGNE	1			
JOLY	MICHEL	COSSE EN CHAMPAGNE	1			
JONCHERAY	PHILIPPE	MARIGNE PEUTON	1			
JOUIS	PATRICK	LE HORPS	2			
JOURDAIN	JEAN-LOUIS	ST PIERRE DES LANDES	2			
JOURDAIN	RENE	LA CHAPELLE AU RIBOUL	3			1
JOUSSE	PHILIPPE	COURBEVILLE	2			
JOUSSE	PHILIPPE	LOIRON - SUD	2			
JOUY	JOEL	COSSE EN CHAMPAGNE	2			
JUDAIS	JEAN-YVES	BALLOTS	1			
JULIEN	MICHEL	RAVIGNY	1			
JURET	JEAN-PIERRE	DAON	2			
KERMLIN	HERVE	TORCE VIVIER EN CHARNIE	34	1	1	
LA BRIERE (MARTIN DE)	LOUIS	ST BRICE	1			
LA BRIERE (MARTIN DE)	LOUIS	BOUIERE	2			
LA BRIERE (MARTIN DE)	LOUIS	ST BRICE	1			
LA CHAPELLE (DE)	VALERIE	LA CROIXILLE	1			
LA FONCHAIS (DE)	JEAN-MARC	ST CHRISTOPHE DU LUAT	11			
LA FONCHAIS (DE)	JEAN-MARC	NEAU - NORD	1			
LA FONCHAIS (DE)	NELLY	NEAU - NORD	4			
LA MOTTE (DE)	YVES	MARIGNE PEUTON	5			
LA RIVIERE (DE)	BERTRAND	RUILLE LE GRAVELAIS	4			
LA ROCHEFOUCAULD (DE)	XAVIER	SAULGES	7			
LA SAYETTE (DE)	ANNICK	AZE	5			
LA SAYETTE (DE)	ANNICK	GENNES SUR GLAIZE	1			
LABBE	ROGER	DENAZE	2			
LABBE	ROGER	RUILLE LE GRAVELAIS	2			
LABBEY (DE)	PATRICK	LA CHAPELLE RAINSOIN	4			
LACROIX	MICHEL	JAVRON LES CHAPELLES	1			
LADISLAS	REGIS	MARCILLE LA VILLE	1			
LAGOUTTE	MARCEL	AHUILLE	1			
LAGOUTTE	MICHEL	ST MARS SUR COLMONT	2			
LAGOUTTE	MICHEL	OISSEAU	1			
LAGOUTTE	MICHEL	CHATILLON SUR COLMONT	1			
LAGOUTTE	MICHEL	OISSEAU	1			
LAGRANGE (DE)	ARNAUD	ST LOUP DU GAST	2			
LAINE	RENE	AZE	1			
LAIR DE LA MOTTE	ERIC	STE GEMMES LE ROBERT	3			
LAMBERT	YANNICK	IZE	1			
LAMOTTE (DE)	OLIVIER	CHATEAU GONTIER - OUEST	2			
LAMY	FABRICE	QUELAINES ST GAULT	1			
LANCELIN	LUC	QUELAINES ST GAULT	1			
LANDAIS	BERNARD	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
LANDAIS	BRUNO	ST FRAMBAULT DE P. - EST	1			
LANDELLE	LOUIS	BOUIERE	1			
LANDEMAINE	ANDRE	CHAMPEON	1			
LANDEMAINE	ANDRE	MONTREUIL POULAY	2			
LANDEMAINE	ANDRE	LASSAY LES CHATEAUX	2			
LANDEMAINE	ANDRE	LASSAY LES CHATEAUX	3			
LANDEMAINE	ANDRE	LASSAY LES CHATEAUX	2			
LANDEMAINE CHRISTIAN - (STE NIORT LA FONTAINE)		LASSAY LES CHATEAUX	5			
LANDEVOISIN (DE)	CHRISTIANE	VILLIERS CHARLEMAGNE	5			
LANDEVOISIN (DE)	GUY	ST GEORGES BUTT. - OUEST	2			
LANDEVOISIN (DE) ERIC - (STE YVOLANDE)		PARNE SUR ROC	4			
LANGLAIS	BERNARD	ST JEAN SUR ERVE - NORD	1			
LARDEUX	ALAIN	LA ROUAUDIERE	1			
LAROCHE	JANE	ST GEORGES BUTT. - EST	1			
LAROCHE MICHEL	GIC PAIL	ST CYR EN PAIL	5			
LAUMAILLE	MICHEL	LE PAS	1			
LAUMONIER	MARCEL	COMMER	1			
LAUMONIER	RAYMOND	JUBLAINS - OUEST	2			
LAUNAY	JEAN	NUILLE SUR VICOIN	3			
LAURENT-BELLUE	JEAN	ST GERMAIN D'ANXURE	3			
LAVALEUR RAYMOND - (STE HARDANGES)		HARDANGES - OUEST	3			1
LAVENERE LUSSAN (DE)	BRUNO	MONTIGNE LE BRILLANT	2			
LAVOUE	DOMINIQUE	COSSE EN CHAMPAGNE	1			
LAVOUE	YOANN	BANNES	1			
LE BOSSE	GERVAIS	LIVET	2			
LE BOSSE	GERVAIS	MEZANGERS	8			
LE COQ	DIDIER	PRE EN PAIL - SUD	3			
LE COQ	PATRICE	ST LEGER	2			
LE GENDRE	DOMINIQUE	AHUILLE	2			
LE GROS	PIERRE	CHANTRIGNE	2			
LE MESNIL	DANIEL	PRE EN PAIL - NORD	1			
LE METAYER	FRANCK	LA BACONNIERE	1			
LE NAIL	BERTRAND	EPINEUX LE SEGUIN	1			
LE NAIL	BERTRAND	ST JEAN SUR ERVE - SUD	7			
LE NAIL	BERTRAND	SAULGES	7			
LE NAIL	BERTRAND	COSSE EN CHAMPAGNE	6			
LE NAIL	BERTRAND	ST PIERRE SUR ERVE	3			

			Ch.	C.	B.	JCB
LE PECULIER	JOEL	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1			
LE PECULIER	JOEL	ARGENTRE - NORD	1			
LE PIVERT	FRANCIS	JUBLAINS - EST	2			
LE TOURNEURS DU VAL	PAULE	SAULGES	1			
LE TOURNEURS DU VAL	PAULE	ARGENTRE - NORD	2			
LEBEL	MICHEL	DAON	1			
LEBLANC	DOMINIQUE	ERNEE	1			
LEBLANC	FRANCK	RUILLE FROID FONDS	2			
LEBLANC	JEAN-YVES	CHATILLON SUR COLMONT	1			
LEBLANC	ROLAND	LE RIBAY	1			
LEBOULLENGER	ROGER	TORCE VIVIER EN CHARNIE	1			
LEBOULLENGER	ROGER	VAIGES - NORD	1			
LEBRETON	BERNARD	LA CROIXILLE	2			
LEBRETON	SEBASTIEN	ST PIERRE SUR ORTHE	1			
LECHAT	MONIQUE	TORCE VIVIER EN CHARNIE	1			
LECHAT PIERRE - (STE ST AUBIN DU DESERT)		ST AUBIN DU DESERT	6	1		
LECLERC	ROBERT	ST GEORGES BUTT. - EST	2			
LECLERC	ROBERT	COMMER	1			
LECOMTE	JULIEN	GESVRES	1			
LECOQ	HUBERT	NEAU - NORD	1			
LECOURT	DENISE	ST DENIS DE GASTINES	1			
LECRIVAIN	ANDRE	LOUVIGNE	1			
LEDAIN	CLAUDE	AVERTON	1			
LEDAIN	CLAUDE	AVERTON	2			
LEDONNE	ROLAND	LIGNIERES ORGERES	3	1		
LEDONNE	ROLAND	LIGNIERES ORGERES	1			
LEFEBURE	OLIVIER	LA BAZOUGE DE CHERERE	2			
LEFEUVRE	CLAUDE	BREE - NORD	1			
LEFEUVRE	VINCENT	BREE - NORD	2			
LEFOULON	SYLVAIN	CHAMPEON	1			
LEGAY	PASCAL	ARGENTRE - NORD	1			
LEGAY	YVES	PRE EN PAIL - NORD	4	1	1	
LEGAY	YVES	BOULAY LES IFS	3			
LEGEAY	KARL	LA BAZOUGE DE CHERERE	1			
LEGENDRE	CLAUDE	MONTSURS - SUD	1			
LEGENDRE	RAYMOND	LE BIGNON DU MAINE	3			
LEGER	PIERRE	ANDOUILLE	1			
LEGRAND	DOMINIQUE	ST DENIS DU MAINE	1			
LELASSEUX	GERARD	BONCHAMP LES LAVAL - SUD	6			
LELIEVRE	GERARD	MOULAY	1			
LELIEVRE	GERARD	COMMER	1			
LELIEVRE	GERARD	COMMER	1			
LELIEVRE	HENRI	BONCHAMP LES LAVAL - SUD	2			
LELIEVRE	JOEL	LA CHAPELLE ANTHENAISE	1			
LELONG	DANIEL	VAIGES - NORD	1			
LEMAITRE	JAMES	ST JEAN SUR ERVE - NORD	2			
LEMALE CHRISTOPHE	GPT CHASSEURS LE BURET	LE BURET	5			
LEMARIE	EDITH	LAUNAY VILLIERS	3			
LEMEE	MICHEL	LA CHAPELLE RAINSOIN	1			
LEMEE MICHEL/LES AMIS DU PAVILLON		ST PIERRE SUR ORTHE	4			
LEMETAYER	CHRISTIAN	AHUILLE	1			
LEMEUNIER	CAMILLE	LIGNIERES ORGERES	4	1	1	1
LEMOINE	FRANCOIS	L'HUISSERIE	2			
LEMOINE	JEAN-CLAUDE	ST BAUELLE	1			
LEMOINE	MICHEL	HAMBERS	1			
LEMOINE	MICHEL	TORCE VIVIER EN CHARNIE	5			
LEMOINE	MICHEL	ST CYR EN PAIL	1			
LEMONNIER	GERARD	JUVIGNE	3			
LEMONNIER	SYLVAIN	ST GERMAIN DE COULAMER	2			
LEMONNIER	YVES	CHANGE - NORD-OUEST	2			
LENAIN	GEORGES	LOIGNE SUR MAYENNE	1			
LEOTOT	FRANCOIS-XAVIER	ST PIERRE SUR ORTHE	1			
LEPAGE	ALAIN	ARGENTRE - NORD	2			
LEPAGE	ALAIN	LONGUEFUYE	1			
LEPAGE	ELISE	ST CHARLES LA FORET	2			
LEPAGE	ELISE	ST AIGNAN SUR ROE	1			
LEPAGE	ELISE	LONGUEFUYE	3			
LEPAGE	ELISE	BALLOTS	1			
LEPAGE	GUY	LAVAL EST	1			
LEPAGE	GUY	CHALONS DU MAINE	1			
LEPAGE	LOUIS	FROMENTIERES	1			
LEPEAU	PHILIPPE	RENAZE	1			
LEPECQ	BERNARD	ST LEGER	3			
LEPECQ	CHRISTIAN	ARGENTRE - NORD	1			
LEPEINTEUR	LUDOVIC	IZE	1			
LEPEINTEUR	LUDOVIC	IZE	1			
LEPELLERIN	BERNARD	ST GEORGES BUTT. - OUEST	2			
LEPELLERIN	LAURENT	STE GEMMES LE ROBERT	1			
LEPERT JACQUES - (STE AVERTON)		AVERTON	4			
LEPICIER	RENE MARC	CONGRIER	1			
L'EPINE (DE)	OLIVIER	JUBLAINS - EST	3			
LEPLARD	REMI	ASSE LE BERENGER	1			
LEPLARD	REMI	MEZANGERS	3			
LERAY	JEAN-CLAUDE	LASSAY LES CHATEAUX	1			
LERAY	JEAN-MARIE	MADRE	2			
LERICHE DENIS - (STE GRAZAY)		GRAZAY	5			
LEROUGE	DENIS	ASTILLE	1			
LEROUGE	ERIC	BOURGON	1			
LEROUGE	ERIC	BOURGON	2			
LEROUGE	ROGER	JUVIGNE	2			
LEROUX	LOUIS	STE MARIE DU BOIS	1			
LEROUX	SERGE	BEAUMONT PIED DE BOEUF	1			
LEROY	ALAIN	BIERNE	2			
LEROY	ANTHONY	EPINEUX LE SEGUIN	3			
LEROY	DIDIER	MONTREUIL POULAY	1			
LEROY	JEAN-PIERRE	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	3			
LEROY	JULIEN	CHEMAZE	2			
LEROYER	HENRI	ST PIERRE DES LANDES	1			
LEROYER	RAYMOND	JUVIGNE	1			
LESAGE	GERARD	PREAUX	1			
LESAGE	LOUIS	ERNEE	1			

Ch. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES





Plan de chasse grands gibiers - saison 2016-2017

			Ch.	C.	B.	JCB				Ch.	C.	B.	JCB	
LESAGE	LOUIS	ST PIERRE DES LANDES	1							MERY DE BELLEGARDE	ALAIN	ST PIERRE DES NIDS	3	
LESAULNIER	CLAUDE	ERNEE	1							MESLAY	CLAUDE	LE PAS	4	
LESEC MICHEL	PT DE L' A.C.B.A.	LANDIVY	4							MESLAY	MARC	RUILLE FROID FONDS	4	
LESEC MICHEL	PT DE L' A.C.B.A.	FOUGEROLLES DU PLESSIS	1							MESLET	CLAUDE	BAIS	2	
LESEUL	MICKAEL	ST BRICE	1							MESNILDOT (DU)	FRANCOISE	PARNE SUR ROC	4	
LESOURD	PATRICK	ST GERMAIN DE COULAMER	1							MESNILDOT (DU)	FRANCOISE	PARNE SUR ROC	1	
LESOURD	PATRICK	COURCITE	3							METAYER	MICHEL	AZE	1	
LESOURD	VENANT	COSSE EN CHAMPAGNE	2							METAYER	MICHEL	DAON	1	
LETOURNEUR	MICHEL	COMMER	1							METIVIER	ALAIN	BOUCHAMPS LES CRAON	1	
LETOURNEUX	GERARD	PLACE	1							METIVIER CLAUDE - (GPT CHASSEURS ST JULIEN)		PRE EN PAIL - SUD	1	
LETOURNEUX	PATRICK	LA BACONNIERE	2							MEUNIER	URBAN	ARON	1	
LEVELEUX	GUY	LA BAZOUGE DES ALLEUX	1							MEUNIER PATRICK - (ASS. LA POWDRIERE)		LA CROIXILLE	1	
LEVEQUE	MAURICETTE	BOURGON	1							MEYNARD (DE)	JEROME	PLACE	5	
LEVEQUE	SEBASTIEN	MAISONCELLES	3							MEZIERE	ARNAUD	GESVRES	1	
LEVIEUX	CHRISTIAN	SOULGE SUR OUETTE - SUD	1							MEZIERE	GERARD	CHEMERE LE ROI	5	
LEVINAI	ODILE	ST CHARLES LA FORET	1							MEZIERE	GILLES	STE GEMMES LE ROBERT	3	
LEVINAI	SERGE	LE BIGNON DU MAINE	2							MEZIERE	GUY	STE GEMMES LE ROBERT	1	
LEVINAI	SERGE	LE BIGNON DU MAINE	3							MEZIERE	GUY	STE GEMMES LE ROBERT	1	
LEVRON	BERNARD	ENTRAMMES	1							MEZIERE	JEAN-PAUL	SOULGE SUR OUETTE - SUD	1	
LIGNEUL	EDITH	JUVIGNE	1							MEZIERE	JEAN-PAUL	VAIGES - SUD	2	
LIGOT GILLES - (STE BULEU)		MARCILLE LA VILLE	23							MEZIERE	MICHEL	VOUTRE	2	
LIGUINE	LAURENT	ASTILLE	2							MEZIERE	ROLAND	THORIGNE EN CHARNIE - SUD	2	
LIMERVILLE (DE)	GEOFFROY	JUBLAINS - OUEST	8							MEZIERE	ROLAND	THORIGNE EN CHARNIE - SUD	1	
LIMERVILLE (DE)	THIERRY	JUBLAINS - OUEST	1							MEZIERES	DANIEL	ST CENERE - NORD	1	
LINAIS	JOEL	JUVIGNE	1							MICHAUD	HUGUES	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	1	
LINAIS	JOEL	JUVIGNE	1							MICHEL	JEAN-CLAUDE	LA DOREE	1	
LINAIS	JOEL	JUVIGNE	1							MIGUEL	BERNARD	HAMBERS	1	
LINAIS	JOEL	JUVIGNE	1							MILLET	ALAIN	PRE EN PAIL - NORD	2	1
LINAY	BERNARD	LE BOURGNEUF LA FORET	1							MINIERES (DES)	HUBERT	ST CENERE - SUD	1	
LINOT	MATHIEU	ST PIERRE DES NIDS	1							MINIERES (DES)	REGIS	MONTSURS - SUD	6	
LINOT	PATRICK	ST PIERRE DES NIDS	1							MINSTER	BERNARD	VAIGES - SUD	1	
LIVET	PHILIPPE	BONCHAMP LES LAVAL - SUD	1							MOMBELLI ROMUALD/PT A.C.I.C.		CHAMPGENETEX	7	
LOCHARD	GERARD	ST PIERRE SUR ORTHE	2							MONGASON	BERNARD	ST BERTHEVIN - SUD	1	
LOCHARD	GERARD	NEAU - NORD	1							MONNERAYE (DE LA)	VINCENT	LA BRULATTE - NORD	10	
LOCHARD	GERARD	ST GEORGES BUTT. - OUEST	2							MONNERAYE (DE LA)	VINCENT	LA BRULATTE - NORD	16	
LOCHIN	ANDRE	LA BACONNIERE	1							MONNIER	JEAN-BAPTISTE	VAIGES - SUD	1	
LOCHIN	MICHEL	MAISONCELLES	1							MONNIER	THIERRY	QUELAINES ST GAULT	1	
LOCHIN	PHILIPPE	CHAILLAND	1							MONTAUBAN	ANTHONY	LA CHAPELLE CRAONNAISE	1	
LOCRET	PIERRE	MEZANGERS	1							MONTAUBAN	REMI	LIVRE LA TOUCHE	1	
LOQUER	BERNARD	ENTRAMMES	4							MONTECOT	GILBERT	ST MARS SUR COLMONT	1	
LORGERIE (DE)	GODFREY	AHUILLE	2							MONTIEGE	GEORGES	HAMBERS	3	
LOUARD	DENIS	NUILLE SUR VICOIN	1							MORAND	MARGUERITE	LA CHAPELLE RAINSOUIN	1	
LOYANT	CHRISTOPHE	VAIGES - SUD	3							MORAND	MARGUERITE	SOULGE SUR OUETTE - SUD	1	
LUCAS	DOMINIQUE	GREZ EN BOUERE	1							MORDRELLE	CHRISTOPHE	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	1	
MADAMET CECILE	GFA DES BEILLARDIERES	BREE - SUD	1							MOREAU	PATRICK	BOURGON	1	
MADIOT	MICHEL	PARNE SUR ROC	1							MOREAU DANIEL - (STE JUBLAINS)		JUBLAINS - EST	1	
MAHE	JEAN-PIERRE	LAIGNE	3							MOREL	ANTHONY	LOUPFOUGERES	1	
MAHIER	DANIEL	AZE	1							MOREL	GABRIEL	BOURGON	2	
MAIGNAN	JEAN-BAPTISTE	STE SUZANNE - NORD	2							MORENNE	CONSTANT	VAURTORT	2	
MAIGNAN	JEAN-BAPTISTE	VILLIERS CHARLEMAGNE	2							MORENNE	EUGENE	ERNEE	1	
MAIGNER	JEAN-LUC	ST PIERRE SUR ORTHE	1							MORENNE	EUGENE	ERNEE	2	
MAIGNER	JEAN-LUC	ST PIERRE SUR ORTHE	2							MORICEAU	GERARD	LE PAS	1	
MAIGNER	ROLAND	ST PIERRE SUR ORTHE	1							MORIN	MICKAEL	STE SUZANNE - SUD	1	
MAILLARD	MARIE-FRANCOISE	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	1							MORIN	MICKAEL	CHAMMES - SUD	2	
MAILLERIE	YVES-HENRI	ATHEE	1							MORIN	YVES	SACE	1	
MAILLERIE	YVES-HENRI	VAIGES - SUD	8							MORVAN	BENJAMIN	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1	
MAILLERIE	YVES-HENRI	LIVRE LA TOUCHE	1							MOTTIER	RAYMOND	CHEMAZE	1	
MAILLERIE	YVES-HENRI	ST MARTIN DU LIMET	2							MOULARD	ARSENE	CONTEST	5	
MAINGARD	YVES	CONTEST	1							MOULIERE	JEAN-PAUL	ST LEGER	1	
MALHERBE	ROGER	MEZANGERS	1							MOULIERE	XAVIER	BEAUMONT PIED DE BOEUF	1	
MALIN	RENE	ST PIERRE LA COUR	13							MOULIERE	YVES	CHATRES LA FORET	2	
MALINE	HERVE	MESLAY DU MAINE	1							MOULIERE YVES/PT FDCM		MONTFLOURS	2	
MANCEAU	HUBERT	COUDRAY	2							MOURTOUX HUBERT - (STE LIGNIERES ORGERES)		LIGNIERES ORGERES	2	
MANCEAU	ROGER	MONTENAY	1							NAIL	ALAIN	ST JEAN/MAYENNE - EST	2	
MARAQUIN	ANDRE	ST GEORGES LE FLECHARD	2							NAIL	GASTON	ENTRAMMES	1	
MARCHAND	BERNARD	MONTIGNE LE BRILLANT	2							NAIL	GASTON	ARQUENAY	1	
MAREAU	LOUIS	ST DENIS DE GASTINES	1							NAIL	GASTON	BAZOUERS	1	
MARGERIE	JEAN-YVES	LASSAY LES CHATEAUX	3							NAIL	GASTON	BAZOUERS	1	
MARGOTTIN	GILBERT	CHATEAU GONTIER - OUEST	3							NAIL	GASTON	BAZOUERS	1	
MARIE	BERNARD	BLANDOUET	3							NICOLAS	MAURICE	PRE EN PAIL - NORD	4	1
MARQUET	HUBERT	PARNE SUR ROC	1							NOEL JOSEPH	SCI BOIS JOLI	PREAUX	1	
MARQUET	JEAN-PAUL	SENONNES	3							NOTTE	CHRISTIAN	LE BOURGNEUF LA FORET	2	
MARQUET	LOUIS	ST CYR LE GRAVELAIS	1							NOURY	CLAUDE	PLACE	1	
MARREAU	JEAN-LUC	VOUTRE	1							NOUVEAU	ALAIN	ST HILAIRE DU MAINE	2	
MARSOLLIER	MAXIME	LA HAIE TRAVERSAIN	1							OFFICE NATIONAL DES FORETS		ST OEN DES TOITS	3	
MARTEAU	BERNARD	ST CENERE - NORD	1							OFFICE NATIONAL DES FORETS		ST BRICE	8	
MARTINEAU	MARTIAL	MARCILLE LA VILLE	1							OVERGOOR	ALPHONSUS	LA CROPTE	1	
MARTINEAU	MARTIAL	MARCILLE LA VILLE	1							OZOUVILLE (D')	JEAN-FRANCOIS	ST OEN DES VALLONS	22	1
MARTINET	GERARD	GREZ EN BOUERE	1							OZOUVILLE (D')	JEAN-FRANCOIS	DEUX EVAILLES	14	
MASSON	JEAN-YVES	FONTAINE COUVERTE	1							PACITTO LUCIEN - (ASS. ST DENIS D'ANJOU)		ST DENIS D'ANJOU	1	
MAUBERT	JEAN-CLAUDE	CHAMPEON	1							PADIRAC (DE)	HERVE	ST PIERRE DES NIDS	3	
MAUDET	LEON	LE GENEST ST ISLE - SUD	2							PAILLARD	ALAIN	ST CYR LE GRAVELAIS	2	
MAUGENDRE	JOEL	BALLOTS	13							PAILLARD	CLAUDE	MONTAUDIN	1	
MAUNY	PIERRICK	COMMER	1							PAILLARD	JOEL	ST MARTIN DU LIMET	4	
MAUNY	PIERRICK	STE SUZANNE - NORD	1							PAILLARD	JOSELIN	COSSE LE VIVIN	2	
MAUPAS	ANDRE	JUBLAINS - EST	1							PAILLARD	ROBERT	CUILLE	2	
MAUSSION	PAUL	ST MICHEL DE FEINS	1							PAILLARD JOEL/CHASSE DE L'ANSAUDIERE		ST MARTIN DU LIMET	1	
MAYET	ALAIN	VAIGES - NORD	2							PAILLER	DOMINIQUE	ST CHRISTOPHE DU LUAT	5	
MAYNARD (DE)	HENRI	ST LEGER	6							PAILLEUX	MICHEL	MEZANGERS	2	
MAYNARD (DE)	HUGUES	LE BOURGNEUF LA FORET	4							PALICOT	LAURENT	CONTEST	1	
MAYNARD (DE)	THERESE	LA CHAPELLE RAINSOUIN	6							PARIS YANNICK - (STE FORET DE MAYENNE)		ST GEORGES BUTT. - OUEST	83	2
MAYNARD (DE)	THERESE	LA CHAPELLE RAINSOUIN	1							PATARD	MADELEINE	ST FRAIMBAULT DE P. - EST	1	
MAZENOD (DE)	CHARLES HENRY	BOUERE	1							PAUMARD	GERARD	ARGENTRE - NORD	1	
MAZENOD (DE)	CHARLES HENRY	BOUERE	1							PAUMARD	PHILIPPE	ST PIERRE SUR ORTHE	3	
MEIGNAN	MICKAEL	BEAULIEU SUR OUDON	1							PAUTONNIER	JEAN LOUIS	BRECE	1	
MENAN	JEAN-MARIE	COSSE LE VIVIN	3							PAUTONNIER	JEAN-PAUL	RUILLE LE GRAVELAIS	1	
MENAN	JEAN-MARIE	COSSE LE VIVIN	4							PAUTONNIER	JEAN-PAUL	RUILLE LE GRAVELAIS	5	
MENANT	SYLVAIN	DENAZE	4							PAUTREL STEPHANE - (STE LEVARE)		LEVARE	5	
MERENNE	ARNAUD	STE SUZANNE - NORD	1							PAVARD	CLAUDE	HARDANGES - OUEST	6	
MERY DE BELLEGARDE	ALAIN	CHAMPFREMONT	17	2	1					PAYEN DE LA GARANDERIE	JEAN-EUDES	AMPOIGNE	5	
MERY DE BELLEGARDE	ALAIN	ST PIERRE DES NIDS	2							PAYEN DE LA GARANDERIE	JEAN-EUDES	AMPOIGNE	2	

Ch. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES



			Ch.	C.	B.	CB
PEAN	VINCENT	COSMES	1			
PECCATTE	CHRISTOPHE	IZE	2			
PECULIER	BRUNO	MONTENAY	1			
PECULIER	PHILIPPE	THUBOEUF	1			
PELLE	ANDRE	SOULGE SUR OUETTE - SUD	2			
PELLE	ANDRE	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
PELLE	ANDRE	PARNE SUR ROC	1			
PELOUIN	ALAIN	CHAMPEON	2			
PELOUIN	ALAIN	MARCILLE LA VILLE	1			
PELOUIN	ALAIN	MARCILLE LA VILLE	2			
PELOUIN	ALAIN	ST FRAIMBAULT DE P. - OUEST	3			
PELOUIN	ALAIN	ARON	1			
PELTIER	EUGENE	STE GEMMES LE ROBERT	2			
PELTIER	JEAN-NOEL	ST OEN DES TOITS	3			
PELTIER	JORDAN	TRANS	1			
PENARD	FRANCIS	ST DENIS DU MAINE	4			
PENLOUP	PAUL	CHATILLON SUR COLMONT	1			
PENLOUP	PAUL	CHATILLON SUR COLMONT	1			
PENLOUP	PAUL	ST BAUDELE	1			
PERREL	LUC	LA BRULATTE - NORD	2			
PERRET MAURICE - (STE CARELLES)		CARELLES	5			
PERRIER	THIERRY	ST DENIS DE GASTINES	2			
PERRIN	JEAN-JACQUES	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	8			
PERSIGAN	GABRIEL	VILLIERS CHARLEMAGNE	6			
PERUS	GASTON	ST GEORGES SUR ERVE	5	1		
PESLIER	THIERRY	ENTRAMMES	3			
PETIT	STEPHANE	COSSE LE VIVIER	1			
PETITPAS	JACKY	CONTEST	1			
PHILIPPEAU	PASCAL	BOUCHAMPS LES CRAON	1			
PIAU	FRANCOIS	GASTINES	1			
PIAU	MICHEL	NULLIE SUR VICOIN	1			
PIAU	ROGER	ASSE LE BERENGER	2			
PICARD	JEAN-PIERRE	SAULGES	1			
PICHARD	FRANCOIS	ST BERTHEVIN - SUD	2			
PICHOT	REMI	LA PELLERINE	1			
PICHOT	REMI	ST PIERRE DES LANDES	1			
PICHOT	REMI	ST PIERRE DES LANDES	1			
PICQUET	CLAUDE	GENNES SUR GLAIZE	1			
PIEDNOIR	CHRISTIAN	LA BAZOGE MONTPINCON	2			
PIEDNOIR	CHRISTIAN	MONTOURTIER - NORD	2			
PIEDNOIR	LOIC	BREE - NORD	2			
PIEL	JEREMY	CHEMAZE	1			
PIEL	JEREMY	CHEMAZE	4			
PIERRE	ERIC	MONTENAY	3			
PIGEON	JEAN-ALAIN	LA CROIXILLE	1			
PILLEUX	ISIDORE	HAMBERS	1			
PILLON	MICHEL	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	6			
PILON	MAURICE	VAIGES - NORD	4			
PINCON	JOEL	LIVET	13			
PINCON	JOEL	VAIGES - NORD	3			
PINCON ANDRE/STE ST PIERRE DES NIDS		ST PIERRE DES NIDS	1			
PINEAU	PIERRE	CHATEAU GONTIER - OUEST	1			
PINOT	BERNARD	MEZANGERS	2			
PIVETTE	GUY	PARIGNE SUR BRAYE	2			
PLACE (DE)	BERTRAND	MONTSURS - SUD	1			
PLANCHAIS	ANTOINE	LOIRON - NORD	1			
PLANCHARD	ANTOINE	COURBEVEILLE	1			
PLANCHARD	REMI	MERAL	1			
PLESSIS (DU)	GEOFFROY	JUVIGNE	4			
PLET	BERNARD	ST PIERRE SUR ORTHE	3			
POINTEAU	YANNICK	MONTJEAN	2			
POIRIER	BRUNO	STE GEMMES LE ROBERT	1			
POIRIER	BRUNO	STE GEMMES LE ROBERT	1			
POIRIER	BRUNO	MEZANGERS	2			
POIRIER PATRICK - (STE BRECE)		BRECE	4			
POLLET	GUILLAUME	AMBRIERES LES VALLEES	5			
POMMIER	BERNARD	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	2			
POMMIER	RENE	LA BAZOUGE DE CHEMERE	3			
PONTAVICE (DU)	ANDRE	AMBRIERES LES VALLEES	3			
PONTAVICE (DU)	LOIC	CHEMAZE	2			
PONTBRIAND (DE)	GILLES	JUVIGNE	3			
PONTBRIAND (DE)	HUBERT	CHAILLAND	4			
PONTFARCY (DE)	BEATRICE	ARQUENAY	16			
PORET	NICOLAS	ST PIERRE DES NIDS	1			
PORTIER	FREDERIC	IZE	1			
PORTIER	FREDERIC	ST MARTIN DE CONNEE	1			
POTIER GERARD/STE VILLAINES LA JUH		VILLAINES LA JUHEL	5			
POTTIER	JEAN-MARIE	BALLOTS	3			
POTTIER	JOEL	AMBRIERES LES VALLEES	1			
POTTIER	MICHEL	BEAULIEU SUR OUDON	1			
POTTIER	MICHEL	ST CYR LE GRAVELAIS	1			
POTTIER	MICHEL	RUILLE LE GRAVELAIS	2			
POTTIER	MICHEL	ST CYR LE GRAVELAIS	1			
POTTIER	SYLVAIN	CHAILLAND	1			
POTTIER	YVES	MENIL - OUEST	3			
POULLAIN	ANTOINE	ORIGNE	2			
POULLAIN	ANTOINE	COSSE LE VIVIER	2			
POUPIN	JEAN-YVES	ARGENTRE - NORD	1			
POUSSIER	PHILIPPE	MARCILLE LA VILLE	1			
POUTEAU	BERNARD	CHAILLAND	1			
POUTEAU	BERNARD	CHAILLAND	1			
POUTEAU	FRANCK	ANDOUILLE	1			
POUTIER	CHRISTOPHE	LOIGNE SUR MAYENNE	2			
PRESSELIN	CLAUDE	GREZ EN BOUERE	3			
PRESSELIN	CLAUDE	LONGUEFUYE	1			
PRIEUL	GUY	BOJERE	14			
PRIOUX	GASTON	QUELAINES ST GAULT	13			
PRIOUX	MARIE-HELENE	CHAILLAND	1			
PRIOUX	MARIE-HELENE	BOURGON	1			
PRIOUX	MARIE-HELENE	CHAILLAND	1			
PRUDHOMME	CHRISTIAN	ST LAURENT DES MORTIERS	1			

			Ch.	C.	B.	CB
PRUD'HOMME	JEANNINE	DAON	1			
PUYTISON (DU)	JEAN	AHUILLE	28			
QUANTIN	GILLES	LA CHAPELLE ANTHENAISE	9			
QUANTIN	GILLES	LA CHAPELLE ANTHENAISE	3			
QUANTIN	GILLES	GESNES - NORD	1			
QUATREBARBES (DE)	EDOUARD	MAISONCELLES	8			
QUATREBARBES (DE)	GEOFFROY	CRAON	1			
QUATREBARBES (DE)	HUBERT	L'HUISSERIE	5			
QUELIN	PHILIPPE	CHATEAU GONTIER - OUEST	3			
QUENTIN	GERARD	LE HUSSEAU BRETIGNOLLES	1			
QUERUAU LAMERIE	ANTOINE	AHUILLE	4			
QUESNE	BERNARD	JUBLAINS - EST	1			
QUINTON	GERARD	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	1			
RABBE	FREDERIC	ST CENERE - SUD	1			
RABBE	JACQUES	FORCE	6			
RABBE	JACQUES	ST CHRISTOPHE DU LUAT	3			
RABOURG	CHRISTIAN	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	5			
RAIMBAULT	FRANCK	ARQUENAY	3			
RAIMBAULT	GWENEL	COURBEVEILLE	1			
RAIMBAULT	ROBERT	LE BOURGNEUF LA FORET	1			
RALLU	LUCIEN	CHEVAIGNE DU MAINE	1			
RAMON	REMI	ORIGNE	3			
RAMON	REMI	CHARCHIGNE	3			
RAMON	REMI	VILLIERS CHARLEMAGNE	2			
RAPIN	ANTHONY	CHEMAZE	1			
RAVE	PATRICE	LE PAS	1			
REAU (DU)	XAVIER	CHEMAZE	5			
REBOURS	MARC	LASSAY LES CHATEAUX	2			
REGEREAU	CHRISTIAN	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	1			
REGEREAU	LOUIS	ST CYR LE GRAVELAIS	2			
REGEREAU	LOUIS	BEAULIEU SUR OUDON	1			
REMON	MAURICE	VILLIERS CHARLEMAGNE	2			
RENARD	GILBERT	LARCHAMP	2			
RENARD	GILBERT	LARCHAMP	1			
RENARD	JEROME	GESVRES	2			
RENARD	JEROME	GESVRES	1			
RENARD	JEROME	GESVRES	2			
RENARD	MICHEL	HARDANGES - EST	1			1
RENARD	MICHEL	JUBLAINS - OUEST	1			
RENARD	PATRICE	LASSAY LES CHATEAUX	1			
RENARD	XAVIER	STE GEMMES LE ROBERT	2			
RENAULT ALAIN - (STE LA DOREE)		LA DOREE	5			
RENE	CLAUDE	JUVIGNE	1			
RENE	CLAUDE	ANDOUILLE	2			
RENE	CLAUDE	ST PIERRE DES LANDES	1			
RENOUARD	THEOPHILE	CHARCHIGNE	1			
RENOUARD	THEOPHILE	MARCILLE LA VILLE	1			
REVERDY	DANIEL	ORIGNE	1			
REY DU BOISSIEUX	ALBAN	ST MICHEL DE LA ROE	12			
REZE	SAMUEL	LOUVERNE - NORD	1			
RICHARD	GUY	ST PIERRE SUR ERVE	3			
RICHARD	JEAN-PIERRE	STE SUZANNE - NORD	2			
RIEUX (DES)	MATHIEU	ENTRAMMES	7			
RIGON	DAVID	MONTREUIL POULAY	1			
RIGOUIN	CHRISTIAN	CHEVAIGNE DU MAINE	1			
RINGUET	ERIC	CHAMPEON	1			
RIOU	HENRI	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1			
RIOU	HENRI	ST OEN DES TOITS	1			
RIOU	HENRI	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1			
RISPAL	OLIVIER	MARCILLE LA VILLE	1			
RISPAL	OLIVIER	HARDANGES - OUEST	2	2	2	
ROBERT	PATRICK	MEE	4			
ROBERT CHARLES - (STE CHASSE ARC EN CIEL)		COLOMBIERS DU PLESSIS	4			
ROBIEIN (DE)	ELIE	ST GERMAIN D'ANXURE	5			
ROBIEU	JEAN-MARC	HARDANGES - OUEST	1			1
ROBIEUX	JEAN	ARQUENAY	1			
ROBIEUX	JEAN	BAZOUERS	1			
ROBINE REMY	(STE VILLEPAIL)	VILLEPAIL	10			
ROBINSON	SIMON	ST DENIS D'ANJOU	1			
ROBLOT	JEAN	EPINEUX LE SEGUIN	5			
ROCCA-SERRA	EDWIGE	ST LAURENT DES MORTIERS	2			
ROCHER	JEAN-LUC	AHUILLE	1			
ROCHER JEAN-LUC	HERMAGNE VICTOR	BEAULIEU SUR OUDON	3			
ROCHER MICHEL - (STE CHATILLON/COLMONT)		CHATILLON SUR COLMONT	6			
ROCTON	ANDRE	LE BIGNON DU MAINE	3			
ROCTON	ANDRE	EVRON - NORD	2			
ROCTON	ANDRE	LE HAM	1			
ROCTON	GERARD	ASSE LE BERENGER	3			
ROGER	ANDRE	ST DENIS D'ANJOU	2			
ROGER	JACKY	ST CHRISTOPHE DU LUAT	1			
ROGER	JACKY	CHAMMES - SUD	1			
ROGUET	GEORGES	VOUTRE	1			
ROINCE (DE)	CHARLES ERIC	BEAULIEU SUR OUDON	1			
RONCIN	THIERRY	LE RIBAY	1			
RONCIN CLAUDE - (STE LE HAM)		LE HAM	10			
RONDEAU	GUILLAUME	AHUILLE	1			
RONDI	ANTOINE	CHANTRIGNE	1			
ROQUANCOURT (DE)	JEAN	AHUILLE	5			
ROQUEFEUIL (DE)	OLIVIER	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	3			
RORTHAYS (DE)	MARIE-THERESE	ALEXAIN	3			
ROSSARD	JOEL	ANDOUILLE	1			
ROSSIGNOL	AUGUSTE	L'HUISSERIE	1			
ROSSIGNOL	BERTRAND	ENTRAMMES	2			
ROSSIGNOL	BERTRAND	LE BIGNON DU MAINE	1			
ROSSIGNOL	BERTRAND	ST PIERRE LA COUR	1			
ROSSIGNOL	JEROME	BALLOTS	5			
ROSSIGNOL	LAURENT	L'HUISSERIE	1			
ROUEIL	ANDRE	ARQUENAY	3			
ROUGERIE	GEORGES	L'HUISSERIE	2			
ROULAND	REGIS	CHAMMES - SUD	1			
ROULAND	REGIS	ST LEGER	1			

Ch. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES





			Ch.	C.	B.	JCB
ROULAND	REGIS	ST LEGER	1			
ROUSIERE	JULES	ST GEORGES BUTT. - EST	1			
ROUSSEAU	ALAIN	ST DENIS DE GASTINES	1			
ROUSSEAU	ALAIN	DAON	5			
ROUSSEAU	FRANCIS	ST GEORGES BUTT. - OUEST	1			
ROUSSEAU	RENE	ST GEORGES BUTT. - OUEST	2			
ROUSSEAU	ROLAND	CHAILLAND	2			
ROUSSEAU	SYLVIE	ST DENIS DE GASTINES	1			
ROUSSEAU	SYLVIE	ST GEORGES BUTT. - OUEST	1			
ROYER	CHRISTIAN	HAMBERS	2			
ROYER	HERVE	ST LOUP DU DORAT	1			
RUBLIER	REMY	MARTIGNE	1			
SACIER	ALBERT	MARCILLE LA VILLE	2			
SAINTE ALBIN (DE)	STANISLAS	ST CHARLES LA FORET	2			
SALINS (DE)	JEAN-MICHEL	ST BERTHEVIN - SUD	25			
SALLERON	NICOLAS	CONTEST	1			
SALLES	CHRISTOPHE	LIGNIERES ORGERES	16	2	2	2
SALMON	MICHEL	ORIGNE	2			
SALMON TONY - (STE LAFARGE)		ST PIERRE LA COUR	3			
SALMON TONY - (STE LAFARGE)		ST PIERRE LA COUR	1			
SAMSON	CHRISTOPHE	BOURGON	2			
SAMSON	JEAN-LUC	CHAILLAND	1			
SARS (DE)	CAROLINE	ST BRICE	2			
SAUDRAIS	CHRISTIAN	QUELAINES ST GAULT	1			
SAUDRAIS	CHRISTIAN	PARNE SUR ROC	2			
SAUDRAIS	CHRISTIAN	ASTILLE	4			
SAULEAU	JOSEPH	ST MARTIN DE CONNEE	1			
SAULEAU	MICHEL	ST PIERRE SUR ORTHE	2			
SAULEAU	MICHEL	ST PIERRE SUR ORTHE	1			
SAUNIER	CLAUDE	HAMBERS	1			
SAVAJOLS	DOMINIQUE	ST PIERRE DES NIDS	1			
SAVARY	GUSTAVE	LE RIBAY	1			
SCEA	OUEST GIBIER	POMMERIEUX	1			
SCEA	OUEST GIBIER	DENAZE	2			
SCEA DU CROTTIER -	M ROCHER MARC	BEAULIEU SUR OUDON	1			
SCCELLIER	JEAN-MARIE	CHARCHIGNE	1			
SCI DE L'ESSART	MILLET ARNAUD	STE SUZANNE - SUD	30			
SCI HERMET IV/JOE RENE		MEZANGERS	2			1
SCI LES CHATAIGNIERS	NOUVEAU ALAIN	CHATRES LA FORET	30			
SECHE	MICHEL	MARIGNE PEUTON	3			
SECHET	JOEL	ST PIERRE DES NIDS	2			
SECOUE	ALAIN	CHAILLAND	2			
SECOUE	DIDIER	CHAILLAND	1			
SECOUE	MARCEL	CHAILLAND	9			
SEIGNEUR	REMI	ST GEORGES BUTT. - OUEST	2			
SERGENT	ALAIN	CHEMERE LE ROI	1			
SERGENT	ALAIN	ARGENTRE - NORD	1			
SERRAND	ARNAUD	ERNEE	1			
SERRANT (DE)	CHARLES	ST FORT	7			
SEVIN	JEAN MICHEL	EPINEUX LE SEGUIN	1			
SEVIN	LOIC	STE GEMMES LE ROBERT	1			
SEVIN	LOIC	STE GEMMES LE ROBERT	1			
SEVIN	MARCEL	IZE	1			
SEVIN	MARCEL	ST GEORGES SUR ERVE	2			
SEVIN	ROBERT	ST THOMAS DE COURCERIERES	1			
SEYEUX	DENIS	AHUILLE	1			
SEYEUX	DENIS	NUILLE SUR VICOIN	1			
SEYEUX	DENIS	LA CROPTE	1			
SEYEUX	SERGE ET DENIS	HOUSSAY	1			
SILLARD	FRANCOIS	CHATILLON SUR COLMONT	3			
SIMIER	MAURICE	MENIL - OUEST	1			
SOCHON BERNARD - (STE CHARCHIGNE)		CHARCHIGNE	3			
SOHIER	YVES	PRE EN PAIL - SUD	5			
SOHIER	YVES	IZE	1			
SORIEUX	VINCENT	LA ROE	1			
SORIEUX	VINCENT	FONTAINE COUVERTE	2			
SOUVIGNE DOUESNELIERE	PIERRE	GESNES - NORD	4			
SOUVIGNE DOUESNELIERE	PIERRE	LA CHAPELLE ANTHENAISE	3			
SOUVIGNE DOUESNELIERE	PIERRE	DEUX EVAILLES	30	2	2	
STE GIC BOUCHAMPS	GAUME JEAN-PIERRE	BOUCHAMPS LES CRAON	1			
STE LA CROPTE /REAUX JEAN-CLAUDE		LA CROPTE	1			
STE LA CROPTE /REAUX JEAN-CLAUDE		LA CROPTE	1			
STE ST HILAIRE DU MAINE/SINOPE NICOLAS		ST HILAIRE DU MAINE	4			
STEYN	ELBERT	CHEMERE LE ROI	2			
SUHET	JEAN PAUL	TORCE VIVIERES EN CHARNIE	6			
SUZANNE	DANIEL	FROMENTIERES	2			

			Ch.	C.	B.	JCB
TALVARD	GUY	CHANGE - NORD-OUEST	1			
TALVAT	PHILIPPE	FROMENTIERES	2			
TANNIOU	VALERIE	LA BRULATTE - NORD	14			
TARLEVE	MICHEL	PLACE	1			
TAROT	MICHEL	PLACE	1			
TATIN	EMILE	VIMARCE	3			
TATIN	RENE	STE GEMMES LE ROBERT	2			
TEINTURIER	GERARD	MOULAY	1			
TEISSERENC	OLIVIER	CHAILLAND	3			
THEREAU	CLAUDE	ST DENIS DU MAINE	1			
TERRIER	STEPHANE	LA CHAPELLE RAINSOUIN	2			
TERRITOIN	CHRISTOPHE	MADRE	1			
TERRITOIN	JULIEN	HARDANGES - OUEST	1			
TERRITOIN	JULIEN	PRE EN PAIL - SUD	1			
THEARDIERE (DE LA)	MICHEL	GENNES SUR GLAIZE	1			
THIBAUT	JEAN LOUIS	BOUERE	2			
THIELIN	PHILIPPE	LOIGNE SUR MAYENNE	2			
THIELIN	ROLAND	ASTILLE	1			
THIEULLOY (DE)	CHRISTIAN	NEUILLY LE VENDIN	2			
THIREAU	CHARLES	VAUTORTE	2			
THIREAU	STEPHANE	ST CYR LE GRAVELAIS	1			
THUAULT	GEORGES	COUESMES VAUCE	1			
TINNIERE	PIERRE	ARQUENAY	1			
TIROT	DANIEL	MEZANGERS	1			
TOURNEUX	CLAUDE	MONTENAY	2			
TREMULOT	MICHEL	ST DENIS D'ANJOU	2			
TRETON	JEAN-YVES	DENAZE	2			
TRICOT	DOMINIQUE	LA BOISSIERE	1			
TRIHAN	STEPHANE	ST PIERRE DES LANDES	1			
TROLET	PATRICK	COURCITE	1			
TROUILLARD	BERTRAND	RUILLE FROID FONDS	3			
TROUILLARD	BERTRAND	ARQUENAY	1			
TROUILLARD	BERTRAND	LE BURET	2			
TROUILLET	MARIE-ANGE	MENIL - OUEST	1			
TURMEL	ALAIN	BOUESSAY	1			
TURMEL	ALAIN	GREZ EN BOUERE	1			
TURPIN	HENRI	CHATILLON SUR COLMONT	3			
TURPIN	HENRI	ST MARS SUR COLMONT	1			
TURPIN	ROLAND	LOIRON - NORD	1			
TURQUAIS	HUBERT	GENNES SUR GLAIZE	1			
UNION PROP INDEPENDANTS	BUARD CHRISTIAN	GESVRES	1			
UNION PROP INDEPENDANTS	BUARD CHRISTIAN	ST PIERRE DES NIDS	2			
VALADON	DOMINIQUE	MARTIGNE	4			
VALLEE	GUILAUME	JAVRON LES CHAPELLES	1			
VALLEE	GUILAUME	CHEVAIGNE DU MAINE	1			
VALLEE	MICHEL	ST SAMSON	1			
VAN DER ECKEN	JEAN LUC	ST LEGER	2			
VANNIER	CHARLES	ST MARTIN DE CONNEE	1			
VANNIER	DANIEL	PRE EN PAIL - SUD	2			
VANNIER	DANIEL	MAYENNE - EST	1			
VANNIER	JOEL	ST MARTIN DE CONNEE	3			
VANNIER	MAXIME	ST CENERE - SUD	1			
VANNIER	RENE	AVERTON	1			
VANNIER DANIEL / ASSO. CHASSE NATURE ENVIRO		JUVIGNE	2			
VANROBAEYS	ROGER	TORCE VIVIERES EN CHARNIE	6			
VAUBERNIER (DE)	JEAN YVES	ST BRICE	6			
VAUBERNIER (DE)	JEAN YVES	ST BRICE	2			
VENGEANT	DENISE	ORIGNE	1			
VENGEANT	DENISE	ARGENTRE - SUD	1			
VENGEANT	YVONNE	ORIGNE	1			
VERDIER	CLAUDE	ST SULPICE	4			
VERHAGEN	HENDRIK	STE SUZANNE - SUD	2			
VERHAGEN	LAMBERTUS	STE SUZANNE - NORD	1			
VETILLARD	PAUL	SOULGE SUR OUETTE - SUD	3			
VETTIER	ALAIN	LA BACONNIERE	1			
VIARD	DENIS	LE PAS	2			
VIE MARTIAL - (SCI LE VERGER)		CHEMAZE	2			
VIEL	JACKY	COSMES	2			
VIEL	JACQUES	CRAON	1			
VIEL	JEAN-PIERRE	QUELAINES ST GAULT	1			
Vienne (DE)	ODON	ST SULPICE	1			
VIGNEAU (DU)	LAURENT	ARGENTRE - NORD	5			
VIGNETTE	ROLAND	PRE EN PAIL - SUD	1			
VIGOUROUX	HELENE	BOUERE	1			
VILFEU	ALAIN	AMPOIGNE	2			
VILFEU	MARCEL	ERNEE	1			
VILLETTE (DE)	ISABELLE	MONTSURS - SUD	1			
VILLETTE (DE)	ISABELLE	ST LEGER	6			
VINDARD	ANDRE	ST BRICE	1			
VIOU	BERNARD	MESLAY DU MAINE	2			
VIOU	BERNARD	PREAUX	1			
VIOU	GHISLAIN	BIERNE	1			
VIOU	GHISLAIN	GREZ EN BOUERE	1			
VIOU	JEAN	SOULGE SUR OUETTE - SUD	1			
VIOU	NICOLAS	CHATLAIN	2			
VIOU	PHILIPPE	BEAULIEU SUR OUDON	4			
VITOUR	BERNARD	BALLEE	1			
VITTON (DE)	CHARLES-HENRI	HAMBERS	2			
VITTON (DE)	PAUL-HENRY	CHEMERE LE ROI	3			
VOISIN DANIEL/	BOUDET JEAN-PIERRE	LA DOREE	1			
VOISIN DANIEL/	BOUDET JEAN-PIERRE	FOUGEROLLES DU PLESSIS	2			
VOVARD	JEAN PIERRE	STE SUZANNE - NORD	2			
VUILLET	DIDIER	LIGNIERES ORGERES	1			
WAMBERGUE	GUILAUME	DAON	9			
WATTEAU	JEAN-FRANCOIS	STE GEMMES LE ROBERT	1			
WATTEBLD	ROLAND	LE HORPS	2			
WEBER	JEAN-PAUL	BEAULIEU SUR OUDON	2			
WEBER	JEAN-PAUL	ST AIGNAN SUR ROE	6			
WIART	PAUL	LONGUEFUYE	12			
YVER STEPHANE /STE MADRE		MADRE	2			

TOTAL DES ATTRIBUTIONS : 4337 chevreuils : 47 cerfs : 39 biches : 16 jeunes cerfs et biches : 15

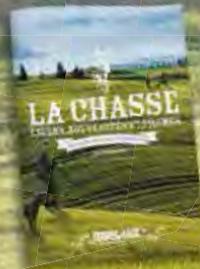
Atelier de Taxidermie

Mammifere - Oiseau - Poisson

Port. 06 08 89 82 48 At St-Hubert
 Tel. 02 33 31 01 82 61320 CARROUGES
 Fax 02 33 28 67 58

DÉCOUVREZ
NOTRE CATALOGUE
CHASSE

36 PAGES SPÉCIALES OUVERTURE



TERRES & EAUX

La nature, ça se vit.

Près de 3 000 m² pour vivre votre passion grandeur nature !

CHASSE - PÊCHE - ÉQUITATION - ANIMAL - NATURE

*Grande tombola**
Ouverture de la chasse

1^{er} prix :

➔ **1 fusil STOEGER**
Semi automatique M3000 Bois
Calibre 12MAG. Catégorie : C-1-a
Valeur 529€ (Réf : 1077169)

2^{ème} prix :

➔ **1 Veste Arthur**
Club Interchasse.
Valeur 299€
(Réf : 9914512)

**D'AUTRES LOTS À GAGNER
DANS CHAQUE MAGASIN**

*Tirage au sort le samedi 17 septembre
à 17H pour tous les magasins. Voir règlement en magasin
pour inscription à la tombola.

PRIX PAR QUANTITÉS VALABLE TOUTE L'ANNÉE

Catégorie D-1-c



CARTOUCHES CHASSE 12/32 G X100

Cartouche de chasse idéale pour la chasse en plaine. Calibre : 12.
Culot : 11 mm. Longueur : 67 mm. Bourre : croisillon. Charge : 32 g.
Vitesse : 395 m/s. Boîte de 25 cartouches.
Réf. : 38255

37,99€

UNE BOÎTE DE CARTOUCHES
CHASSE OU PIGEON ACHETÉE
UN BAC À GIBIER
OFFERT
D'UNE VALEUR DE 14,99€



Catégorie D-1-c

BALLES SUPER SLUG 12/32 G

Les balles Super Slug sont adaptées au tir du grand gibier comme sangliers
ou chevreuils. Calibre 12/70. Charge : 32 g. Culot : 16 mm. Bourre jupe.
Boîte de 25 cartouches. Réf. : 1079637

-10% 26,99€ la boîte
par 2 boîtes

-20% 23,99€ la boîte
par 5 boîtes



29€⁹⁹

NOUVEAUTÉ



**DU 26 AOÛT AU 24 SEPTEMBRE
-15% DE REMISE SUPPLÉMENTAIRE**

Catégorie D-1-c



CARTOUCHES PIGEON EXTRÊME 12/34 G BJ

Pour offrir une performance ultime et une vitesse
élevée. Longueur : 70 mm. Existe en plomb n° 5 ou 6.
Réf. : 9914289



13,99€

11€⁸⁹

LA BOÎTE

**Par 10 boîtes
-10%** soit 12,59€

-15% SUPPLÉMENTAIRES

soit **10€⁷⁰**
LA BOÎTE

**Par 40 boîtes
-20%** soit 11,19€

-15% SUPPLÉMENTAIRES

soit **9€⁵¹**
LA BOÎTE

CHAUSSURES BOWFEL

Chaussure robuste et confortable. Membrane GORE-TEX® imperméable
et respirante. Semelle intérieure confortable et amortissante.
Semelle extérieure crantée en caoutchouc thermoplastique
qui assure une bonne adhérence sur tous types de terrain.

Tailles : du 39 au 48. Coloris : kaki.

Réf. : 9914817



120€
84€

PROMOTION

-30%

**DU 26 AOÛT AU 12 NOVEMBRE
PROMOTION SUR LES MUNITIONS GECO**

Catégorie C

MUNITIONS GECO

Les munitions de grande chasse GECO demi-blindées sont polyvalentes
et s'adaptent à la plupart des types de chasse.

Elles développent une grande précision et une vitesse élevée

provoquant un effet instantané lors de l'impact. Fabrication allemande.

Calibre 30-06 SPRG. Réf. 1083211 (-27% soit 24,90€ au lieu de 34,49€)

Calibre 7x64. Réf. 68714 (-27% soit 24,90€ au lieu de 34,49€)

Calibre 300 WIN. Réf. 68715 (-20% soit 39€ au lieu de 48,99€)



À partir de

34,49€

24€⁹⁰

PROMOTION

-27%

Pour bénéficier en avant-première de toutes nos offres et informations

➔ inscrivez-vous sur notre site **TERRES&EAUX.fr** ⬅

PROFITEZ DE NOS OFFRES DANS LE MAGASIN TERRES & EAUX LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS !

Nos magasins sont ouverts du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h30, le vendredi et le samedi de 9h00 à 19h30

14 - CALVADOS : TERRES ET EAUX CAEN-FLEURY SUR ORNE • 45 - LOIRET : TERRES ET EAUX ORLÉANS-SAINT-CYR-EN-VAL

51 - MARNE : TERRES ET EAUX REIMS-WITRY LES REIMS • 59 - NORD : TERRES ET EAUX LILLE-SECLIN • 59 - NORD : TERRES ET EAUX VALENCIENNES-PETITE FORÊT

62 - PAS-DE-CALAIS : TERRES ET EAUX CALAIS • 72 - SARTHE : TERRES ET EAUX LE MANS-SAINT-SATURNIN • 80 - SOMME : TERRES ET EAUX AMIENS-BOVES



Oies cendrées

PHOTO J.-F. A.

NUMÉROS UTILES

Fédération des Chasseurs de la Mayenne

Ouverture des bureaux du lundi au vendredi
de 8^h30 à 12^h30 et de 13^h30 à 17^h30

Tél : **02 43 53 09 32** - Fax : 02 43 67 16 96

Courriel : fdcm@chasseurs53.com

www.chasse53.fr

Techniciens et agents : ARCANGER J.F. : 06 85 12 79 27

BOUQUEREL D. : 06 72 90 13 28

GODET O. : 06 82 84 48 69

JAMONT M. : 06 73 37 59 53

MAROUZE E. : 06 70 70 01 42

THEYS J. : 06 82 84 48 66

Conducteurs de chien de sang (UNUCR 53) :

Hervé MOULINET : 06 86 49 19 94

(Délégué départemental) 02 43 00 77 21

Lucie DE LA RIVIÈRE : 06 68 37 78 97

Éric MAROUZE : 06 72 08 68 83

06 70 70 01 42

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Z.A. du Berry

53470 MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE

Tél : 02 43 68 69 73 - Fax : 02 43 68 69 21

Courriel : sd53@oncfs.gouv.fr

Lieutenants de louveterie :

Patrick PLANCHAIS : 06 98 49 44 00

Jean-Paul COURCIER : 02 43 02 33 45

Anthony LOINARD : 06 87 28 66 11

Louis DELOMMEAU : 06 80 10 16 64

Patrice GILLES : 06 22 94 99 32

Gérard COURCIER : 02 43 90 09 24

Claude METAYER : 06 70 18 29 66

Jean-Yves de VALLAVIEILLE : 06 08 37 01 40

André BERGERE : 06 19 91 04 44

Renaud BLANCHO : 06 75 81 92 80

Service Chasse-environnement **DDT** : 02 43 49 83 77